

Mémorial  **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Vendredi, 18 mai 1917.

N^o 41.

Freitag, 18. Mai 1917.

Arrêté grand-ducal du 15 mai 1917, réglant l'achat et le commerce de plomb de remploi, d'alliage d'étain et de plomb et d'antifriction.

Nous MARIE-ADÉLAÏDE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Revu Notre arrêté du 5 mai 1917, réglant l'achat et le commerce de cuivre, de vieux bronze, de laiton et d'étain;

Vu la loi du 15 mars 1915, conférant au Gouvernement les pouvoirs nécessaires aux fins de sauvegarder les intérêts économiques du pays;

Vu l'art. 27 de la loi du 16 juin 1866, sur l'organisation du Conseil d'État, et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Directeur général de l'agriculture, de l'industrie et du commerce;

Après délibération du Gouvernement en conseil;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Les dispositions de l'arrêté grand-ducal du 5 mai 1917 sont également applicables à l'achat et au commerce des métaux ci-après désignés: plomb de remploi, alliage d'étain et de plomb et d'antifriction.

Art. 2. Notre Directeur général de l'agriculture, de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera

Großh. Beschluß vom 15. Mai 1917, über den Handel mit Altblei, Zinn- und Bleilegierung sowie Weißmetall.

Wir Maria Adelheid, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht Unsers Beschlusses vom 5. Mai 1917, über den Handel mit Kupfer, Messing, altem Rotguß (Bronzemetall) und Zinn;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 15. März 1915, wodurch der Regierung die nötigen Befugnisse erteilt werden zur Wahrung der wirtschaftlichen Interessen des Landes während des Kriegs;

Nach Einsicht des Art. 27 des Gesetzes vom 16. Januar 1866, über die Einrichtung des Staatsrats, und in Anbetracht der Dringlichkeit;

Auf den Bericht Unsers General-Direktors des Ackerbaus, der Industrie und des Handels;

Nach Beratung der Regierung im Konseil;

Haben beschlossen und beschließen:

Art. 1. Die Bestimmungen des Großh. Beschlusses vom 5. Mai 1917 sind ebenfalls auf den Handel mit nachbezeichneten Metallen anwendbar: Altblei, Zinn- und Bleilegierungen sowie Weißmetall.

Art. 2. Unser General-Direktor des Ackerbaus, der Industrie und des Handels ist mit der Ausführung dieses Beschlusses betraut, welcher

en vigueur le lendemain de sa publication au *Mémorial*.

Château de Berg, le 15 mai 1917.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Le Directeur général de l'agriculture,
de l'industrie et du commerce,

E. LECLÈRE.

Arrêté ministériel du 15 mai 1917, modifiant le tarif des frais de publication des actes et documents concernant les sociétés commerciales.

LE MINISTRE D'ÉTAT,

PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,

Vu l'art. 1^{er} de l'arrêté ministériel du 30 octobre 1915, fixant le tarif des frais de dépôt et de publication des actes et documents concernant les sociétés commerciales;

Arrête :

Art. 1^{er}. Par dérogation à l'art. 1^{er} de l'arrêté prévu, et pour les actes, extraits d'actes et documents déposés ou présentés en vue de leur publication au *Mémorial* après la mise en vigueur du présent arrêté, le coût de publication est fixé à 8 fr. 75 pour chaque insertion.

Ce coût sera augmenté de 35 centimes par ligne d'impression dépassant le nombre de 25.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 15 mai 1917.

Le Ministre d'État,

Président du Gouvernement,

V. THORN.

Arrêté du 16 mai 1917, concernant la publication du rapport général de la Chambre de commerce pour l'année 1916.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE;

Vu le rapport général de la Chambre de com-

am Tage nach seiner Veröffentlichung im „Memorial“ in Kraft tritt.

Schloß Berg, den 15. Mai 1917.

Maria Adelsheid.

Der General-Direktor des Ackerbaus,
der Industrie und des Handels,

E. Leclère.

Ministerialbeschluss vom 15. Mai 1917, wodurch der Kostenpunkt der Veröffentlichung der auf die Handelsgesellschaften bezüglichen Urkunden und Dokumente abgeändert wird.

Der Staatsminister,

Präsident der Regierung,

Nach Einsicht des Art. 1 des Ministerialbeschlusses vom 30. Oktober 1915, betreffend Festsetzung des Kostenpunktes der Niederlegung und Veröffentlichung der auf die Handelsgesellschaften bezüglichen Urkunden und Dokumente;

Beschließt:

Art. 1. In Abänderung des Art. 1 vorerwähnten Beschlusses, und für die nach Inkrafttreten dieses Beschlusses zwecks Veröffentlichung im „Memorial“ hinterlegten oder eingereichten Urkunden, Auszüge und Dokumente sind die Kosten der Veröffentlichung für jede Einrückung auf 8,75 Fr. festgesetzt.

Diese Kosten werden um 35 Centimen erhöht für jede die Zahl von fünf und zwanzig überschreitende Druckzeile.

Art. 2. Gegenwärtiger Beschluss soll im „Memorial“ veröffentlicht werden.

Luxemburg, den 15. Mai 1917.

Der Staatsminister,

Präsident der Regierung,

V. Thorn.

Beschluss vom 16. Mai 1917, die Veröffentlichung des allgemeinen Berichtes der Handelskammer für das Jahr 1916 betreffend.

Der General-Direktor des Ackerbaus,
der Industrie und des Handels;

Nach Einsicht des allgemeinen Berichtes der

merce sur la situation du commerce et de l'industrie dans le Grand-Duché pendant l'année 1916;

Arrête :

Article unique. Le rapport prémentionné sera publié comme annexe au *Mémorial*.

Luxembourg, le 16 mai 1917.

*Le Directeur général de l'agriculture,
de l'industrie et du commerce,*
E. LECLÈRE.

Arrêté du 12 mai 1917, concernant la comptabilité des établissements d'assurances sociales.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES;

Vu la législation concernant l'assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents du travail, la vieillesse et l'invalidité, et notamment les lois des 5 avril 1902, 20 décembre 1909 et 6 mai 1911;

Arrête :

Chap. I^{er}. — *Recettes.*

Art. 1^{er}. La perception des cotisations dues aux établissements d'assurances sociales, des amendes d'ordre ou autres prestations ou paiements généralement quelconques à faire à l'Office d'assurances, est effectuée par les receveurs des contributions et des accises des bureaux auxquels ressortissent les débiteurs, en exécution des rôles afférents dressés par les comités-directeurs et resp. les conseils des taxateurs, et rendus exécutoires par le directeur des contributions.

Ces rôles devront être transmis aux receveurs afférents par l'intermédiaire de la Direction des contributions, qui avisera les contrôleurs des contributions divisionnaires des montants des rôles; ceux-ci en surveilleront le recouvrement et y exerceront en général le même contrôle que pour les recettes ordinaires des bureaux des contributions et des accises.

Handelskammer über die Lage des Handels und der Industrie des Großherzogtums während des Jahres 1916;

Beschließt:

Einziger Artikel. Erwähnter Bericht soll als Beilage zum „Mémorial“ veröffentlicht werden.

Luxemburg, den 16. Mai 1917.

*Der General-Direktor des Ackerbaus,
der Industrie und des Handels,*
E. Leclère.

Beschluß vom 12. Mai 1917, betreffend die Rechnungsführung der sozialen Versicherungsanstalten.

Der General-Direktor der Finanzen;

Nach Einsicht der Gesetzgebung über die Versicherungspflicht der Arbeiter gegen Betriebsunfälle, Alter und Invalvidität, und namentlich der Gesetze vom 5. April 1902, 20. Dezember 1909 und 6. Mai 1911;

Beschließt:

Kap. I. — *Einnahmen.*

Art. 1. Die Erhebung, der an die soziale Versicherungsanstalten geschuldeten Beiträge, der Ordnungstrafen oder sonstiger an das Versicherungsanstalt zu leistenden Zahlungen jeder Art, geschieht durch die Einnahmer derjenigen Steuerämter, in deren Bezirk die Beitragspflichtigen ihren Wohnsitz haben, und zwar auf Grund der von den Vorständen bzw. von den Taxatoren räumen aufgestellten und durch den Steuerdirektor vollstreckbar erklärten Heberollen.

Diese Heberollen müssen den betreffenden Steuereinnahmern durch Vermittlung der Steuerdirektion, welche den Bezirkssteuerkontrollen von dem Betrage der Rollen Kenntnis gibt, zugestellt werden; die Steuereinnahmer überwachen die Erhebung und üben im allgemeinen darüber dieselbe Kontrolle aus wie über die ordentlichen Einnahmen der Steuerämter.

Art. 2. Les receveurs des contributions verseront, au moins à la fin de chaque mois, à la Recette générale, le montant intégral des recouvrements effectués par eux, soit en espèces, soit en mandats acquittés par le receveur sur ordre de la Recette générale; ils en demanderont, par exercice, une quittance spéciale, à délivrer par l'Office d'assurances, suivant que l'envoi des fonds a eu lieu soit par l'association d'assurances contre les accidents, section industrielle, soit par l'association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière, soit enfin par l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité.

La Recette générale, à son tour, versera à la caisse à désigner par l'Office d'assurance et avant le 10 du mois suivant, l'excédent des recettes sur les avances faites par l'État pendant le mois précédent.

Chap. II. — Dépenses.

Art. 3. Le paiement des pensions allouées en vertu des lois précitées sera effectué, à titre d'avance, par les comptables de l'administration des postes, sur mandats à délivrer par le président des établissements d'assurances sociales ou par le membre des comités-directeurs qui le remplace.

Art. 4. Les mandats acquittés par les bénéficiaires seront, à la fin de chaque mois, adressés directement par les comptables avec les ordonnances de paiement entièrement libérées à l'Office d'assurances qui en informera incontinent la Recette générale, et après vérification et au plus tard avant le 5 du mois suivant, remboursera aux bureaux-payeurs le total de leurs avances dûment admises en compte; information en sera faite à la Direction de l'administration des postes.

Art. 2. Die Steuereinnehmer führen wenigstens am Schluß eines jeden Monats, den Gesamtbetrag der von ihnen erhobenen Gelder an die Generalkasse ab, entweder in Bargeld oder in Zahlungsanweisungen, die der Einnehmer auf Anordnung der Generalkasse ausbezahlt hat; sie verlangen dafür für jedes Rechnungsjahr eine von den verschiedenen Versicherungsanstalten auszustellende Sonderquittance und zwar, je nachdem die Einzahlung der Beträge erfolgt ist, von der Unfallversicherungsgesellschaft, gewerbliche Abteilung, von der Unfallversicherungsgesellschaft, land- und forstwirtschaftliche Abteilung, oder endlich von der Alters- und Invalidenversicherungsanstalt.

Vor dem 10. des folgenden Monats liefert die Generalkasse ihrerseits den Überschuß der Einnahmen über die vom Staate in dem vorhergehenden Monate gemachten Vorschüsse an die von dem Versicherungsamt zu bezeichnende Kasse ab.

Kap. II. — Ausgaben.

Art. 3. Die Auszahlung der auf Grund der vorerwähnten Gesetze zuerkannten Renten geschieht, vorstufenweise, durch die Rechnungsbeamten der Postverwaltung, auf Sicht der durch den Präsidenten der sozialen Versicherungsanstalten, oder des ihn jeweilig vertretenden Vorstandmitgliedes, ausgestellten Anweisungen.

Art. 4. Die von den Empfangsberechtigten quittierten Anweisungen sind, Ende jeden Monats, unmittelbar durch die Rechnungsbeamten, mit den vollständig beglichenen Zahlungsanweisungen an das Versicherungsamt einzusenden, welches unverzüglich die Generalkasse hierüber in Kenntnis setzt und nach erfolgter Prüfung, und spätestens vor dem 5. des darauffolgenden Monats, den Zahlungsämtern den Gesamtbetrag der rechtmäßig gemachten Vorschüsse erstattet. Der Direktion der Postverwaltung ist hierüber Mitteilung zu machen.

Chap. III. — *Autres recettes et dépenses administratives.*

Art. 5. Les autres recettes et dépenses administratives des établissements d'assurances sociales seront effectuées directement par l'Office d'assurances, les dernières sur mandats à délivrer par le président ou par le membre des comités-directeurs qui le remplace.

La comptabilité de l'Office d'assurances sera, en général, tenue séparée pour chacune des trois sections d'assurances. — Il sera, en outre, tenu un compte spécial et distinct pour toutes les dépenses tombant par moitié à charge de l'État.

Le montant des dépenses incombant à l'État sera remboursé et resp. versé à l'Office d'assurances par ordonnance de paiement à imputer sur l'article afférent du budget de l'État, resp. sur le fonds spécial créé en exécution de l'art. 61 de la loi du 6 mai 1911, concernant l'assurance invalidité et vieillesse (art. 61, al. 4 de la loi du 6 mai 1911).

Chap. IV. — *Dispositions finales.*

Art. 6. Les arrêtés des 12 août 1903, 1^{er} mars 1905 et 9 février 1912 sont abrogés.

Art. 7. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial* pour sortir ses effets à partir du 1^{er} juillet 1917.

Luxembourg, le 12 mai 1917.

Le Directeur général des finances,
L. KAUFFMAN.

Arrêté du 16 mai 1917, concernant la destruction de l'attelage de la vigne (*Rynchites betuli*) dans le territoire de différentes localités de la Moselle.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE;

Vu le rapport de M. le président de la Com-

Kap. III. — *Sonstige Verwaltungs-Einnahmen und Ausgaben.*

Art. 5. Die sonstigen Verwaltungs-Einnahmen und -Ausgaben der sozialen Versicherungsanstalten sind unmittelbar durch das Versicherungsamt zu bewirken, letztere mittels vom Präsidenten oder des ihn jeweilig vertretenden Vorstandsmitaliedes auszustellender Anweisungen.

Die Rechnungsführung des Versicherungsamtes ist im allgemeinen für jede der drei Versicherungsabteilungen getrennt vorzunehmen.

Außerdem wird für die dem Staate zur Hälfte zur Last fallenden Ausgaben eine Spezialkonto geführt.

Der dem Staate zufallende Ausgabenanteil wird dem Versicherungsamt mittels Anweisung auf den entsprechenden Artikel des Staatsbudgets bezw. auf den in Ausführung des Art. 61 des Gesetzes vom 6. Mai 1911, über die Alters- und Invalidenversicherung, errichteten Spezialfonds (Art. 61, Abs. 4, des Gesetzes vom 6. Mai 1911), erstattet bezw. ausbezahlt.

Kap. IV. — *Schlufbestimmungen.*

Art. 6. Die Beschlüsse vom 12. August 1903, 1. März 1905 und 9. Februar 1912 sind außer Kraft gesetzt.

Art. 7. Gegenwärtiger Beschluß soll im „*Mémorial*“ veröffentlicht werden und tritt mit dem 1. Juli 1917 in Kraft.

Luxemburg, den 12. Mai 1917.

Der General-Direktor der Finanzen,
L. Kauffman.

Beschluß vom 16. Mai 1917, betreffend die Beseitigung des Rebensstechers (*Rynchites betuli*) in den Gemarkungen verschiedener Mosel-ortshäfen.

Der General-Direktor des Ackerbaus,
der Industrie und des Handels;

Auf den Bericht des Hrn. Präsidenten der

mission de viticulture en date du 15 mai et, duquel il résulte que l'attelage de la vigne (cigareur) a envahi les vignobles du territoire de différentes localités de la Moselle et menace de prendre des proportions inquiétantes;

Vu la loi du 15 mars 1892, concernant la destruction des insectes et des végétaux nuisibles à l'agriculture;

Attendu qu'il y a urgence de prendre les mesures nécessaires pour la destruction de cet insecte;

Après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrête :

Art. 1^{er}. Il sera procédé cette année à la destruction de l'attelage de la vigne dans les vignes désignées ci-après :

1^o à Machtum, dans les vignes du bau de Machtum entre Machtum et Ahn;

2^o à Ahn, dans les vignes des lieux dits « Breitfeld, Gewân, Welchert, Mouselmorgen »;

3^o à Wormeldange, dans les vignes des lieux dits « in den Reedern », « in den Flächten », in Niedert », « im Elterberg », « im Geisdriesch », « im Soudelbour », « ob Scheid », « im Moorberg »;

4^o à Stadtbredimus, dans les vignes des lieux dits « ob der Hed », « om Briet », « hanner Plenter »;

5^o à Greiveldange, dans les vignes des lieux dits « auf dem Wengertsberg », « auf den Stümpen »;

6^o à Bous, dans les vignes du lieu dit « Wengertsberg »;

7^o à Remich, dans les vignes des lieux dits « in Buodenbach », « unter den Eichen », « ob der Hed ».

Art. 2. Les mesures de destruction seront les suivantes :

1^o dès la publication du présent arrêté, les

Weinbaukommission vom 15. Mai 1917, aus dem erhellt, daß der Nebenstecher (Zigarrenwickler) sich auf die Weinberge der Gemarkungen verschiedener Moselortschaften verbreitet hat, und die Gefahr der Weiterverbreitung droht;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 15. März 1892, über die Vertilgung landwirtschaftlich schädlicher Insekten und Pflanzen;

In Erwägung, daß es dringend geboten ist, die zur Vertilgung des Insektes nötigen Vorkehrungen zu treffen;

Nach Beratung der Regierung im Konseil;

Beschließt :

Art. 1. Es wird dieses Jahr zur Vertilgung des Nebenstechers in folgenden Weinbergsgewieten geschritten :

1. zu Machtum, in den Weinbergen der Gemarkung Machtum zwischen Machtum und Ahn;

2. zu Ahn, in den Weinbergen, Orte genannt „Breitfeld“, „Gewân“, „Welchert“, „Mouselmorgen“;

3. zu Wormeldingen, in den Weinbergen, Orte genannt „In den Reedern“, „In den Flächten“, „In Niedert“, „In Elterberg“, „Im Geisdriesch“, „Im Soudelbour“, „Ob Scheid“, „Im Moorberg“;

4. zu Stadtbredimus, in den Weinbergen, Orte genannt „Ob der Hed“, „Om Briet“, „Hanner Plenter“;

5. zu Greiveldingen, in den Weinbergen, Orte genannt „Auf dem Wengertsberg“, „Auf den Stümpen“;

6. zu Bous, in den Weinbergen, Ort genannt „Wengertsberg“;

7. zu Remich, in den Weinbergen, Orte genannt, „In Buodenbach“, „Unter den Eichen“, „Ob der Hed“.

Art. 2. Diese Vertilgung ist folgendermaßen vorzunehmen :

1. Gleich bei Bekanntmachung gegenwärtigen

vignerons intéressés ramasseront ou feront ramasser les insectes à l'état parfait. Ce travail sera fait de préférence de grand matin ou vers le soir. Les insectes seront écrasés sur place ou détruits à domicile avec de l'eau bouillante;

2^o de dix en dix jours et jusqu'à la fin du mois de juin, on recueillera les feuilles roulées (cigares) pour les livrer le soir du même jour à un des surveillants locaux de la commune. Ces feuilles seront brûlées sur le champ.

La mesure qui précède est applicable également aux feuilles roulées trouvées sur les arbres fruitiers (poiriers et autres) épars ou plantés le long des chemins dans les dites vignes.

Art. 3. Pendant la période susindiquée, la visite des vignes se fera les 25 mai, 5, 15 et 25 juin par les agents de la police générale ou locale.

Art. 4. Ces agents rechercheront ou constateront les infractions aux prescriptions de l'art. 2 du présent arrêté. Ils dresseront à charge des contrevenants procès-verbal qu'ils transmettront à l'officier du ministère public près le tribunal de police qui devra connaître de l'infraction.

Art. 5. Les contrevenants aux prescriptions de l'art. 2 de l'arrêté encourront les peines portées par l'art. 3 de la loi du 15 mars 1892, concernant la destruction des insectes et des végétaux nuisibles à l'agriculture. Il appartient au juge de statuer conformément aux dispositions de l'art. 4 de la dite loi.

Art. 6. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*. Il sera en outre affiché et publié de la manière usitée dans les localités intéressées.

Luxembourg, le 16 mai 1917.

*Le Directeur général de l'agriculture,
de l'industrie et du commerce,*
E. LECLÈRE.

Beschlusses haben die beteiligten Winzer die Käfer zu sammeln oder sammeln zu lassen. Diese Arbeit soll vorzugsweise des Morgens in der Frühe oder gegen Abend vorgenommen werden. Die Käfer sind an Ort und Stelle zu zerdrücken oder zu Hause mittels kochenden Wassers zu töten;

2. von zehn zu zehn Tagen und bis zu Ende des Monats Juni sind die Widel (Zigarren) zu sammeln und am nämlichen Tage an einen Lokalbeobachter der Gemeinde abzuliefern. Die Widel müssen sofort verbrannt werden.

Vorstehende Maßnahme bezieht sich auf die Widel, welche an den Obstbäumen (Birnäumen u. a.) in den Weinbergen oder an den durch diese führenden Wegen vorgefunden werden.

Art. 3. Während der angegebenen Zeit findet durch die Beamten der allgemeinen oder Lokalpolizei ein Begang der Weinberge statt am 25. Mai, 5., 15. und 25. Juni.

Art. 4. Diese Beamten stellen die Zuwiderhandlungen gegen die Vorschriften vorstehenden Art. 2 fest und errichten gegen die Zuwiderhandelnden Protokoll, welches dem öffentlichen Ministerium beim zuständigen Polizeigericht übermacht wird.

Art. 5. Zuwiderhandlungen gegen Art. 2 des Beschlusses verfallen den unter Art. 3 des Gesetzes vom 15. März 1892, betreffend die Vertilgung landwirtschaftlich schädlicher Insekten und Pflanzen, vorgesehenen Strafen. Dem Richter steht es zu, gemäß den Bestimmungen des Art. 4 besagten Gesetzes zu verfahren.

Art. 6. Dieser Beschluß soll ins „Memorial“ eingerückt und durch Ausruf und Aufschlag in den betreffenden Ortschaften bekannt gemacht werden.

Luxembourg, den 16. Mai 1917.

Der General-Direktor des Ackerbaus,
der Industrie und des Handels,
E. Leclère.

Circulaire aux administrations communales, relative à l'exécution de la loi du 12 mai 1917, portant allocation d'une indemnité de renchérissement, pour 1917, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi qu'au personnel enseignant les écoles primaires.

Conformément à l'art. 2 de la loi du 12 mai 1917, l'indemnité de renchérissement allouée au personnel enseignant des écoles primaires et des écoles primaires supérieures, pour l'année 1917, est fixée comme suit:

à 700 fr. pour les célibataires et veufs sans enfants de moins de dix-huit ans;

à 850 fr. pour les hommes mariés et les veufs avec enfants de moins de dix-huit ans;

à 500 fr. pour les institutrices laïques, et

à 400 fr. pour les institutrices religieuses.

Les veufs et les hommes mariés toucheront de plus une indemnité de 100 fr. pour chaque enfant âgé de moins de dix-huit ans.

La loi ayant assuré aux instituteurs un minimum d'existence, qui est fixé à 2700 fr. pour les célibataires et les veufs sans enfants de moins de dix-huit ans et à 2850 fr. pour les hommes mariés et les veufs avec enfants de moins de dix-huit ans, le total de l'indemnité de renchérissement et de la rémunération, pour toute l'année 1917, ne pourra rester inférieur à ces chiffres.

L'indemnité de renchérissement est payable en deux moitiés, la première au plus tard dans le courant du mois qui suit la publication de la loi et la seconde dans le courant du mois de septembre 1917. Les administrations communales sont invitées à prendre les mesures nécessaires pour que le paiement de la première moitié de l'indemnité de renchérissement soit effectué aussitôt que possible. — Les indications relatives à la situation de chaque membre du personnel enseignant seront portées à la connaissance des administrations communales au moyen de bulletins, qui leur seront transmis

Kundschreiben an die Gemeindeverwaltungen bezüglich der Ausführung des Gesetzes vom 12. Mai 1917, wodurch den Staatsbeamten und -Angestellten, sowie dem Lehrpersonal der Primärschulen eine Teuerungszulage bewilligt wird.

Gemäß Art. 2 des Gesetzes vom 12. Mai 1917, ist die dem Lehrpersonal der Primär- und Oberprimärschulen für das Jahr 1917 zuerkannte Teuerungszulage festgesetzt wie folgt:

für die Ledigen und die Witwer ohne Kinder unter 18 Jahren, auf 700 Fr.;

für die verheirateten Männer und die Witwer mit Kindern unter 18 Jahren, auf 850 Fr.;

für weltlichen Lehrkräften auf 500 Fr., und für die Schulschwestern auf 400 Fr.

Die Witwer und die verheirateten Männer beziehen außerdem eine Zulage von 100 Fr. für jedes Kind unter 18 Jahren.

Das Gesetz sichert den Lehrern ein Existenzminimum, das auf 2700 Fr. für die Ledigen und die Witwer ohne Kinder unter 18 Jahren, und auf 2850 Fr. für die verheirateten Männer und die Witwer mit Kindern unter 18 Jahren festgelegt ist.

Der Gesamtbetrag der Interessenten für das ganze Jahr 1917 darf somit nicht geringer sein als obige Beträge.

Die Teuerungszulage ist zahlbar in zwei Hälften, die erste spätestens im Laufe des Monats, welche der Veröffentlichung des Gesetzes folgt, und die zweite im Laufe des Monats September 1917. Die Gemeindeverwaltungen werden ersucht, die notwendigen Massregeln zu treffen, damit die erste Hälfte der Teuerungszulagen sobald als möglich zur Auszahlung gelangen. — Die Angaben über die Verhältnisse der einzelnen Mitglieder des Lehrpersonals werden den Gemeindeverwaltungen mittels Bordrucken, die ihnen baldigst zugestellt werden, zur Kenntnis gebracht. Spätere Benachrichtigungsschreiben

prochainement. Des lettres d'information subséquentes les renseigneront sur les mutations qui surviendraient jusqu'au 1^{er} septembre.

Pour la répartition des subsides prévus par l'art. 7 de la loi, du chef de la part incombant à l'État dans le payement des indemnités de renchérissement, les administrations communales soumettront en double exemplaire au Gouvernement les délibérations afférentes après que le payement de la seconde moitié aura été effectué.

MM. les commissaires de district veilleront à l'exécution de la présente.

Luxembourg, le 13 mai 1917.

*Le Directeur général de l'intérieur
et de l'instruction publique,*
L. MOUTRIER.

Avis. — Jury d'examen.

A la prochaine session ordinaire des jurys, les examens pour la candidature en philosophie et lettres, préparatoire à l'étude du droit, pour la candidature en philosophie et lettres, préparatoire au doctorat en philosophie et lettres, pour le premier et le second examen de la candidature en sciences physiques et mathématiques, pour le premier et le second examen de la candidature en sciences naturelles, pour la candidature et le premier doctorat en droit, pour la candidature en médecine, pour le grade de candidat vétérinaire, pour le grade de candidat en pharmacie et pour les doctorats en philosophie et lettres, en sciences physiques et mathématiques et en sciences naturelles devront être terminés avant le 15 octobre prochain.

Les autres examens pourront avoir lieu après cette date.

Les demandes devront être adressées au soussigné avant le 15 août prochain, accom-

werden über die Veränderungen, die bis zum 1. September eintreten sollten, Aufschluß erteilen.

Für die Verteilung des durch Art. 7 des Gesetzes als Beitrag des Staats zur Bestreitung der Teuerungsentanschädigung vorgesehenen Subsidien werden die Gemeindeverwaltungen der Regierung ihre diesbezüglichen Beratungen in zweifacher Ausfertigung unterbreiten, nachdem die zweite Hälfte der Zulage zur Auszahlung gelangt ist.

Die G. D. Districtskommissare mögen für die Ausführung gegenwärtigen Rundschreibens Sorge tragen.

Luxemburg, den 13. Mai 1917.

Der General-Direktor des Innern
und des öffentlichen Unterrichts,
L. MOUTRIER.

Bekanntmachung. — Prüfungsjurb.

In der nächsten ordentlichen Sitzung der Jurys, müssen die Prüfungen für die Kandidatur der Philosophie und Philologie als Vorbereitung auf das Rechtsstudium, für die Kandidatur der Philosophie und Philologie als Vorbereitung auf das Doktorat der Philosophie und Philologie, für die erste und zweite Prüfung der Kandidatur in den physikalischen und mathematischen Wissenschaften, für die erste und zweite Prüfung in den Naturwissenschaften, für die Kandidatur und das erste Doktorat der Rechte, für die Kandidatur der Medizin, für die Kandidatur in der Tierarzneikunde, für den Grad von Kandidat der Pharmazentik, sowie für die Doktorate der Philosophie und Philologie, der physikalischen und mathematischen Wissenschaften und der Naturwissenschaften vor dem 15. Oktober beendet sein.

Die übrigen Prüfungen können nach diesem Zeitpunkte stattfinden.

Die Gesuche nebst den durch Art. 43 des Gesetzes vom 8. März 1875 vorgesehenen Beleg-

pagnées des pièces justificatives exigées par l'art. 43 de la loi du 8 mars 1875.

Luxembourg, le 14 mai 1917.

*Le Directeur général de l'intérieur
et de l'instruction publique,*
L. MOUTRIER.

Avis. — Règlements communaux.

En séances des 23 février et 4 mars 1917, les conseils communaux de Bertrange et de Lorentzweiler ont édicté des règlements de police sur la sécurité publique durant la guerre. — Ces règlements ont été dûment publiés.

Luxembourg, le 7 mai 1917.

*Le Directeur général de l'intérieur
et de l'instruction publique,*
L. MOUTRIER.

Avis. — Service sanitaire.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 28 avril au 12 mai 1917.

stücken sollen vor dem 15. August künftig an den Unterzeichneten eingesandt werden.

Luxemburg, den 14. Mai 1917.

Der General-Direktor des Innern
und des öffentlichen Unterrichts,
L. MOUTRIER.

Bekanntmachung. — Gemeindereglemente.

In den Sitzungen vom 23. Februar und 4. März 1917 haben die Gemeinderäte von Bertrangen und Lorentzweiler Polizeireglemente über die öffentliche Sicherheit während des Kriegs erlassen. — Diese Reglemente sind vorchriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 7. Mai 1917.

Der General-Direktor des Innern
und des öffentlichen Unterrichts,
L. MOUTRIER.

Bekanntmachung. — Sanitätswesen.

Verzeichnis der in den verschiedenen Kantonen vom 28. April bis 14. Mai 1917 festgestellten ansteckenden Krankheiten.

No d'ordre.	Cantons.	Localités.	Fièvre typhoïde.	Dyphtérie.	Coqueluche.	Scarlatine.	Variole.	Affections puerpérales.
1	Esch-s.-Alz.	Schifflange	»	1	»	»	»	»
2	Diekirch.	Bettendorf	»	1	»	»	»	»
		Diekirch	»	1	»	»	»	»
		Eppeldorf	3	»	»	»	»	»
		Ettelbruck	»	»	»	1	»	»
		Reisdorf	»	»	»	»	»	1
3	Wiltz.	Esch-s.-Sûre	»	»	»	3	»	»
		Surré	»	1	»	»	»	»
4	Grevenmacher.	Boudlerbach	»	»	»	1	»	»
		Gonderange	»	2	»	»	»	»
		Manternach	»	»	»	2	»	»
		Wasserbillig	»	»	»	2	»	1
		Wecker	»	»	»	1	»	»
		Total...	3	6	»	10	»	2

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 31 mai au 14 juin 1917 dans la commune de Wellenstein une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour l'établissement d'un chemin d'exploitation au lieu dit « In der Schleidt » à Wellenstein.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Wellenstein à partir du 31 mai prochain.

M. Marx, membre de la Commission d'agriculture à Mondorf, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 14 juin prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle de la société agricole de Wellenstein.

Luxembourg, le 8 mai 1917.

*Le Directeur général de l'agriculture,
de l'industrie et du commerce,
E. LECLÈRE.*

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 31. Mai auf den 14. Juni l. in der Gemeinde Wellenstein eine Voruntersuchung abgehalten über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage eines Feldweges, Ort genannt „In der Schleidt“, zu Wellenstein.

Der Situationplan, der Kostenschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigentümer sowie das Projekt des Genossenschaftsaktens sind auf dem Gemeindefekretariat von Wellenstein, vom 31. Mai l. ab, hinterlegt.

Hr. Marx, Mitglied der Ackerbaukommission zu Mondorf, ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Die nötigen Erklärungen wird er den Interessenten am 14. Juni l., von 9—11 Uhr morgens, an Ort und Stelle geben und am selben Tage, von 2—4 Uhr nachmittags, etwaige Einsprüche im Vereinssaale zu Wellenstein entgegennehmen.

Luxemburg, den 8. Mai 1917.

*Der General-Direktor des Ackerbaus,
der Industrie und des Handels,
E. Leclère.*

Caisse d'épargne. — A la date des 30 avril, 3, 5 et 8 mai 1917, les livrets nos 118734, 69701, 208580, 131986 et 208017 ont été déclarés perdus. Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire, quelconque de la Caisse d'épargne, et à faire valoir leurs droits. Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux.

Par décision en date du 10 mai 1917, les livrets nos 81417, 86998, 161629 ont été annulés et remplacés par des nouveaux.

Luxembourg, le 18 mai 1917.

Markt- und Ladenpreise — Monat April 1917.

Bezeichnung der Lebensmittel u. dgl.	Maß oder Gewicht.	Dierich.	Eschternach.	Esch a. d. Mg.	Grevenmacher.	Luxemburg.	Merich.	Nebingen.	Remich.	Willingen.	Wintzen.	Wiltz.
Weizen.	100 kg	42,00	—	42,00	—	42,00	—	43,00	—	42,00	42,00	42,00
Mischelfrucht	"	38,00	—	38,00	—	38,00	—	39,00	—	—	38,00	39,00
Roggen	"	36,00	—	37,00	—	37,00	—	37,00	—	37,00	36,00	37,00
Gerste	"	44,00	—	44,00	—	44,00	—	44,00	—	38,00	42,00	44,00
Hafer	"	36,00	—	36,00	—	38,00	—	36,00	—	35,00	36,00	36,00
Haidekorn.	"	40,00	—	42,00	—	40,00	—	40,00	—	40,00	40,00	40,00
Erbsen.	"	—	—	—	—	125,00	—	135,00	—	110,00	125,00	125,00
Bohnen	"	—	—	150,00	—	130,00	—	125,00	—	100,00	—	125,00
Linzen.	"	—	—	—	—	180,00	—	135,00	—	150,00	130,00	—
Kartoffeln	"	20,00	—	22,00	—	22,00	—	22,00	—	22,00	20,00	22,00
Weizenmehl.	per kg	—	—	—	—	1,30	—	—	—	—	—	—
Roggenmehl	"	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mischelmehl	"	0,60	—	0,60	—	0,60	—	0,60	—	0,60	0,60	0,60
Schensfleisch	"	4,50	—	5,60	4,20	5,70	5,00	5,20	4,50	4,00	5,20	5,00
Rind- od. Minderfl.	"	4,40	—	—	4,20	4,50	5,00	5,10	4,20	4,00	5,00	5,00
Schweinefl., frisch	"	4,60	—	6,20	4,20	5,00	—	4,50	4,30	4,00	—	5,00
" geräuchert	"	—	—	—	6,60	6,70	—	7,50	7,50	6,90	—	7,50
Kalb- od. Minderfl.	"	4,60	—	5,80	4,20	4,70	—	5,20	4,50	4,00	5,00	4,80
Lammfleisch	"	—	—	8,00	—	9,00	—	8,00	—	—	—	—
Butter.	"	7,00	—	7,70	—	7,70	6,60	6,60	6,60	6,30	6,50	7,70
Eier	p. Dhd.	4,00	—	—	—	4,00	4,00	3,75	3,75	3,75	4,00	4,00
Stroh	500 kg	60,00	70,00	75,00	70,00	60,00	80,00	80,00	100,00	70,00	55,00	50,00
Heu	"	120,00	120,00	130,00	111,00	115,00	125,00	125,00	120,00	90,00	100,00	100,00
Stroh	"	100,00	—	130,00	—	90,00	125,00	—	—	90,00	90,00	—
Buchenholz	p. Stere	50,00	26,00	35,00	40,00	40,00	25,00	35,00	45,00	20,00	20,00	20,00
Eichenholz	"	30,00	10,00	30,00	20,00	30,00	15,00	20,00	35,00	15,00	15,00	15,00
Weißholz	"	20,00	—	—	—	—	—	15,00	—	—	—	10,00

Mémorial  Memorial
du des
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Annexe au N° 41, 1917.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

Situation de l'Industrie et du Commerce

PENDANT L'ANNÉE 1916.

Considérations générales.

L'année 1916 a été sous l'entière dépendance des dures nécessités de la guerre. Deux phénomènes que nous avons déjà examinés l'année dernière dans leur origine et dans leurs répercussions sur toutes les manifestations économiques de l'époque contemporaine, le renchérissement des conditions de l'existence et la raréfaction croissante des matières premières, ont dominé l'activité industrielle et commerciale. La longue durée de la guerre et l'arrêt des importations ont conduit à l'épuisement progressif des stocks de vivres nécessaires au ravitaillement de la population ainsi que des matières premières nécessaires à l'industrie.

L'effervescence des prix de tout ce qui est nécessaire à la vie a pris, en 1916, des proportions réellement inquiétantes. D'après l'«Economist», les *index numbers*, depuis le commencement de la guerre, se sont développés comme suit:

juillet 1914	2565
janvier 1915	3003
janvier 1916	3840
janvier 1917	4953
mars 1917	5300

Nous convenons volontiers que la méthode des nombres indices est loin d'être absolument sûre et complète; elle ne permet toujours que des appréciations approximatives sur les mouve-

ments des prix d'une époque à l'autre. Toutefois, ces nombres traduisent une anarchie des prix qui laisse derrière elle toutes les extravagances et les pires écarts du marché pendant les deux années précédentes.

Les causes du *renchérissement* sont connues. Elles sont, disions-nous dans notre précédent rapport, d'ordre économique et psychologique. Du renchérissement justifié, qui est le résultat du libre jeu des facteurs économiques, il faut distinguer le renchérissement usuraire, qui est le résultat de l'exploitation, de l'accaparement, et, sans doute aussi, de la panique des consommateurs. Une période aussi troublée que celle que nous traversons doit avoir pour conséquence un désarroi des prix. Cela est dans l'ordre naturel des choses. Mais le renchérissement, motivé dans une large mesure par les circonstances exceptionnelles, est porté au delà de toutes les limites par la rapacité des intermédiaires et l'innocente complicité des consommateurs eux-mêmes.

On conçoit sans difficulté que les prix augmentent pour les denrées coloniales comme pour les produits agricoles. Pour celles-là, l'arrêt des importations suffirait déjà à expliquer la hausse; pour celles-ci, le prix de revient est influencé par la cherté générale. Abstraction faite de toutes les manœuvres frauduleuses, le renchérissement devait se produire; mais, à défaut de ces manœuvres condamnables qui faussent tous les ressorts de la vie économique, il n'aurait certes pas atteint les proportions formidables qui mettent l'alimentation publique en péril.

Il fallait s'attendre, au contraire, à ce que le renchérissement fût, dans une mesure très appréciable, compensé par la diminution de la demande. Les ressources de la plupart des ménages sont, en effet, réduites à un strict minimum. Les dépenses de luxe sont élaguées de nombreux budgets. Jusque dans l'alimentation le superflu est éliminé. La consommation a décréu, même pour les denrées de première nécessité. Les positions respectives de l'offre et de la demande se sont déplacées alors dans le même sens. Elles sont peut-être équivalentes à ce qu'elles étaient avant la guerre, et les prix fantastiques ne sauraient s'expliquer par le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande.

Il est difficile, sinon impossible, de savoir si, en fait, la quantité de vivres est suffisante pour faire face aux besoins de la généralité, moyennant un rationnement bien établi. Ce qui inquiète alors le public, c'est la perspective du rationnement, toujours insuffisant. L'offre se trouve toujours absorbée, souvent devancée par la demande, non point la demande pour la consommation immédiate, mais la demande pour la consommation future. Chez beaucoup de consommateurs la panique s'en mêle. Non seulement ils acceptent, sans les discuter, les prix les plus absurdes, mais ils offrent, pour être certains de se voir servis, des prix supérieurs à ceux que demandent les détenteurs, qui sont de vrais monopoleurs.

La *fixation des prix maxima* n'a pas amélioré la situation au point de vue général pas plus que les restrictions imposées au commerce. C'est sans grand résultat que les administrations de l'État et des communes ont renforcé les moyens de coercition. Les exploitateurs se jouent des règlements et plus encore des principes moraux. La psychologie des acheteurs les aide puissamment. A la fin de l'année 1916, nous rencontrons dans le commerce libre, qui s'est formé en dehors et en contravention du rationnement officiel, des prix dépassant énormément les prix maxima:

Pommes de terre (les % kg)	Lard (le ½ kg)	Beurre (le ½ kg)	Œufs (la pièce)	Farine (le ½ kg)	Viande (le ½ kg)
30—40 fr.	10 fr.	5—6 fr.	0,40—0,50 fr.	1—1,50 fr.	2,50—3 fr.

Répartition défectueuse, rapacité des intermédiaires, panique des consommateurs, difficultés des communications, voilà autant de causes qui ont contribué à faire la hausse insensée des prix. L'accaparement, d'ailleurs, ne s'est pas borné aux subsistances alimentaires; il s'est porté également sur l'habillement, sur tout ce qui se rapporte à la « vie animale » en un mot. Des intermédiaires sans scrupules ont raflé encore les tissus, la bonneterie, la plupart des articles de mercerie ainsi que la chaussure, qui ont disparu du marché. Et dans cet ensemble d'angoisses et de misères provoquées par le renchérissement intolérable, nous assistons à la poussée de ces fortunes insolentes édifiées souvent sur des monceaux de ruines.

Notre *activité industrielle* est restée à la merci des caprices d'un marché en désarroi. Si nous exceptons l'industrie du fer, qui peut se fournir à l'intérieur même, la production a été influencée dans les sens les plus divers par la rareté et le renchérissement inouï des matières premières. Quelques industries, favorisées par les événements, continuent de réaliser des gains exceptionnels, alors que d'autres, victimes de circonstances contraires, végètent péniblement et envisagent l'avenir non sans effroi.

Le *commerce* offre un aspect non moins varié. Certaines branches ont trouvé des accommodements avec une situation économique tourmentée, mais on ne saurait nier que d'autres branches, assez nombreuses même, continuent à se débattre au milieu de difficultés sans cesse renaissantes. Ce qui contribue à rendre la situation du commerce sérieux particulièrement délicate, ce sont les manœuvres criminelles des nombreux commerçants improvisés, intermédiaires sans aveu, profiteurs, accapareurs et affameurs, qui, depuis la guerre, vivent en marge du commerce, à qui ils font un tort incalculable. C'est, en effet, sur le commerce que le public fait retomber l'exploitation qui le guette de toutes parts.

La *production*, en s'adaptant à la situation nouvelle, tend à modifier ses formes et ses procédés. La loi de substitution n'agit pas seulement sur la demande; elle agit aussi sur les matières premières et les procédés de la fabrication. Le *succédané* triomphe. Dans les articles destinés à la consommation celui-ci règne en maître. On produit une marchandise généralement quelconque à la satisfaction d'un besoin toujours impérieux et inéluctable. Les étiquettes, aujourd'hui, sont vides de sens. La production s'aveulit en devenant anonyme. Les marques aristocratiques qui traduisaient les progrès réalisés par des générations de producteurs soucieux de leur réputation ont déserté le marché. Le produit renie ses origines. Ses qualités individuelles disparaissent.

Les si nombreuses difficultés du ravitaillement du personnel ouvrier et l'inflation énorme des prix des vivres ont conduit la grande industrie à se libérer des oppressions du marché, dont le rationnement officiel est la conséquence. Elle a cherché, à cet effet, à développer les procédés de *l'intégration* en s'adjoignant l'exploitation agricole.

Cette forme nouvelle de synthèse de la production mérite de fixer l'attention. En tant que tendance économique, elle constitue un phénomène nécessairement partiel, tout comme l'intégration est demeurée limitée à un certain nombre d'industries. Elle répond, sans aucun doute, aux besoins actuels de l'organisation industrielle. Tout permet de croire qu'elle survivra à la tourmente économique qui l'a engendrée.

Pour pallier, d'une part, les effets d'une compétition abusive, les industriels ont commencé

par former des ententes qui, sous le nom de trusts, cartels ou syndicats, groupent des productions similaires: c'est l'intégration horizontale. Pour résoudre, d'autre part, les difficultés qui proviennent de la division inharmonique des tâches, ils ont rassemblé sous la même direction différentes industries connexes, qui, à raison de leur nature, sont en fait solidaires dans l'élaboration d'un même article: c'est l'intégration verticale. Ce mode d'organisation consiste à réunir dans un tout harmonique les procès successifs de fabrication et de vente du même produit depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la livraison de la marchandise achevée au consommateur; il embrasse toute la lignée des industries successives de production et s'étend, pour ainsi dire, en hauteur et en profondeur. En intégrant vers l'industrie primordiale, l'agriculture, l'organisation industrielle vient de faire un nouveau pas très significatif en avant.

Si ce nouveau procédé d'intégration est nécessairement limité à un certain nombre de sociétés très puissantes, il ne laisse pas que d'offrir de l'intérêt au point de vue de la science économique aussi bien qu'au point de vue pratique. Il en est en quelque sorte le corollaire, l'aboutissement des progrès antérieurs en harmonisant les tendances du régime de production de l'époque contemporaine de façon que, finalement, l'activité industrielle regagne son entière indépendance. Par là-même, l'intérêt du problème, au point de vue scientifique, se trouve considérablement élargi.

Le *marché monétaire*, obéissant par continuation aux influences qui l'ont sollicité au cours des deux dernières années, n'a guère modifié son allure et ses tendances. L'abondance des capitaux disponibles a plutôt augmenté. Le volume des échanges avec le Zollverein et les pays neutres s'est encore amenuisé par suite de multiplicité des défenses d'exportation et d'importation et des difficultés de transit. Une conséquence inévitable de cette situation est la diminution correspondante des paiements à faire à l'étranger.

Les placements en fonds publics ont porté presque exclusivement sur les titres nationaux. Des considérations de stricte et loyale neutralité détournent le public luxembourgeois des souscriptions aux emprunts de guerre, alors que les relations avec les Bourses de France et d'Angleterre sont coupées. Des placements de fonds à l'étranger n'ont eu lieu, par conséquent, que sur une échelle très restreinte pendant que les exportations de produits métallurgiques ont attiré de fortes sommes dans le pays.

Toutes ces circonstances expliquent l'inflation des comptes créditeurs aux banques ainsi qu'à la Caisse d'épargne, où les dépôts ont passé de 80,5 millions à 91 millions de francs. Le taux de l'intérêt a été naturellement très bas et n'a guère dépassé 2% en général.

Les phénomènes circulatoires que nous avons signalés dans notre précédent rapport se sont répétés en 1916. Les billets de la Banque Internationale et les bons de caisse de l'État n'ont pas reparu dans la circulation; ils sont thésaurisés et ne s'obtiennent que contre un fort agio. Les monnaies d'argent sont restées introuvables et la monnaie d'appoint, thésaurisée également d'une manière inexplicable, est toujours insuffisante pour les besoins des petites transactions.

Le *taux d'escompte* de la Reichsbank, qui sert de régulateur aux taux dans le Grand-Duché, s'est maintenu invariablement à 5%.

Le *marché du travail*, sans être absolument satisfaisant, n'a plus donné lieu aux inquiétudes

qu'avaient fait naître les premiers mois de guerre. Après s'être ressaisi dans le courant de l'année 1915, il a perdu tout aspect alarmant. Le bilan des offres et des demandes de travail laisse apparaître une situation qui, certes, ne saurait être considérée comme normale, mais qui n'est point défavorable dans son ensemble.

Les demandes de travail ont porté essentiellement sur les deux branches mines et métallurgie, ainsi que sur le travail à la journée, les ateliers de construction, l'agriculture et l'élevage. Quoique les besoins de la grande industrie aient pu être satisfaits dans une certaine mesure, la pénurie de la main-d'œuvre apprise a perduré; elle a été sensible en particulier dans les mines, où les haveurs étaient fort rares. Vers la fin de l'année, le chômage forcé dans les industries de l'alimentation, du vêtement et du nettoyage a obligé la plupart des ouvriers occupés dans ces branches à chercher un autre emploi.

Les résultats des assurances sociales — maladie et accidents — permettent de suivre les fluctuations qui se sont produites sur le marché du travail pendant la guerre:

	Assurance-maladie (Nombre des assurés)	Assurance-accidents (Nombre des assurés)	Salaires assurés
1913	43.459	55.297	fr. 67.115.622
1914	35.199	43.972	» 52.253.120
1915	32.830	42.018	» 52.594.270
1916		41.200	» 68.494.620

Du côté des auxiliaires du commerce et de l'industrie, employés commerciaux et techniques, nous n'avons guère de modifications appréciables à relever. Des appréhensions, très naturelles au demeurant, s'étaient fait jour à ce sujet. En vue des insuffisances de la demande que l'on escomptait, des démarches avaient été entreprises, au commencement de l'année 1915, pour placer des employés inoccupés en Allemagne. Sur l'initiative du Gouvernement, un service spécial avait été organisé à cet effet par les syndicats professionnels. En général, les appels à cette organisation, en présence des hésitations de nos employés à s'expatrier et aussi du caractère spécial de la demande qui portait essentiellement sur des employés expérimentés, ont été plutôt rares. La situation des employés, dans son ensemble, est restée satisfaisante. Ainsi que le constatent les syndicats professionnels, les offres et les demandes d'emploi ne présentent guère d'écarts qui méritent qu'on s'y arrête plus que de besoin.

L'avenir reste obstinément fermé. A l'heure actuelle, tout pronostic serait vain. L'activité économique est sous la dépendance absolue de la guerre. Les lois naturelles, qui, en temps normal, régissent la production, la circulation et la consommation des richesses, sont inopérantes.

Travaux de la Chambre de commerce.

Parmi les questions que la Chambre de commerce a traitées en 1915, nous signalons particulièrement celles qui suivent:

*Réduction des tarifs pour les cokes et les minettes entre le bassin
de la Ruhr et celui de la Moselle.*

Le Gouvernement prussien s'était engagé d'accorder à la région mosellane des réductions sur les tarifs des chemins de fer, fixées, pour la distance de 350 km. entre le bassin de la Ruhr et

celui de la Moselle, à 8 mk. par 10 tonnes de minette et à 12 mk. par 10 tonnes de coke. L'entrée en vigueur de ces réductions devait coïncider avec l'ouverture du canal du Rhin à Herne.

Ce canal est achevé depuis tantôt deux ans et livré à la navigation. A en juger par des notes parues sur les journaux il est actuellement en exploitation régulière. Les conditions pour l'octroi des réductions promises sont données alors.

Les réductions sont d'autant plus justifiées que l'industrie sidérurgique du bassin minier a eu à souffrir des événements de guerre dans une plus forte mesure que les groupes sidérurgiques situés à l'intérieur du Zollverein, que le groupe rhénan-westphalien en particulier. Dès le début des hostilités, l'industrie luxembourgeoise, qui doit compléter ses approvisionnements en combustible par des arrivages quotidiens, se vit condamnée, soit à restreindre le travail, soit à chômer complètement. Ce n'est que plusieurs mois après, lorsque les expéditions de coques s'effectuaient avec une régularité relative, que les usines ont pu reprendre le travail. Mais, aujourd'hui encore, nos usines métallurgiques sont gênées par les perturbations continuelles dans les arrivages de combustible. Il y a lieu de faire remarquer ensuite que, depuis le commencement de la guerre, elles ne peuvent plus se procurer à bas prix les excellentes chaux françaises et belges, mais qu'elles doivent se fournir à des prix sensiblement plus élevés et à grands frais de transport dans les carrières du sud-ouest de l'Allemagne. Les prix de revient s'en ressentent dans une forte mesure.

En présence des conditions défavorables dans lesquelles la branche principale de notre activité économique, l'industrie du fer et de l'acier, se trouve placée ainsi vis-à-vis de la concurrence, la Chambre de commerce a prié le Gouvernement de s'employer auprès de l'administration allemande en vue d'obtenir les réductions promises.

Tramway électrique de Luxembourg à Esch.

Dans ses divers avis sur la question du tramway électrique de Luxembourg à Esch, la Chambre de commerce avait invité le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que cette ligne fût construite dans le même délai que les chemins de fer intercommunaux dans le bassin minier. Elle avait exposé plus longuement sa manière de voir sur l'opportunité de la ligne projetée dans son avis du 27 mars 1914.

Depuis, l'établissement des chemins de fer intercommunaux dans le bassin minier se poursuit normalement, alors que le silence s'est fait autour du tramway électrique de Luxembourg à Esch. L'oubli dans lequel cet intéressant projet est tombé doit être certainement regretté, car l'utilité et la nécessité d'une communication directe et rapide entre le centre de la ville de Luxembourg et le centre d'Esch, avec embranchement à Hollerich, ne sauraient être mises en doute, ainsi que la Chambre l'a exposé dans son avis du 10 août 1911.

Elle a donc appelé de nouveau l'attention toute particulière du Gouvernement sur cette ligne en le priant de reprendre incessamment les études y relatives.

Nouvelle gare aux marchandises de Luxembourg.

Dans son avis du 10 août 1911 sur la nouvelle gare aux marchandises de Luxembourg, la Chambre de commerce, s'inspirant de l'idée qu'il s'agissait de faire une œuvre d'avenir, répondant pendant une longue période aux besoins du commerce et de l'industrie, avait formulé une série

de desiderata. Elle avait soulevé notamment la question de la création d'un entrepôt; elle s'était occupée encore des voies d'accès et de dégagement.

Comme la Chambre croit savoir que ces desiderata n'ont pas été tous pris en considération, elle a engagé le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que les aspirations très légitimes du commerce et de l'industrie de Luxembourg, qui ont trouvé leur expression dans l'avis susmentionné, soient réalisées dans la mesure du possible.

Dans cet avis, la Chambre avait encore exprimé le désir que l'administration des chemins de fer ne se laissât pas guider par des considérations financières trop mesquines dans l'agencement de la nouvelle gare de Luxembourg. Elle regrette donc vivement que, sur les plans définitifs de la gare centrale, la halle prévue sur les plans primitifs ait été remplacée par des abris quelconques comme on les rencontre dans les petites stations.

Manque de menue monnaie.

En présence de la raréfaction croissante de la menue monnaie, la Chambre a adressé au Gouvernement, à la date du 21 juillet, la requête suivante:

Pour parer à l'insuffisance momentanée de notre circulation de nickel, le Gouvernement a fait procéder, en automne dernier, à une frappe de zinc de 200.000 fr. Du sentiment général, cette augmentation de notre stock de monnaie devait apporter une amélioration passagère à une situation assez gênée. On n'en attendait point des effets durables, définitifs. La Chambre de commerce, dans son avis sur cette question, exprimait la crainte que le nouveau billon n'allât rejoindre promptement le nickel dans ses cachettes et que, peu de temps après la mise en circulation de cette monnaie de circonstance, le pays ne se trouvât aux prises avec les mêmes difficultés.

Les faits sont venus confirmer cette appréhension. A l'heure actuelle, la situation, sous ce rapport, est analogue à celle qui a été constatée en automne. Les petites transactions sont extrêmement gênées par la raréfaction croissante de la menue monnaie. Très souvent, les détaillants éprouvent des embarras réels à rendre la monnaie sur les billets d'un mark. Dans le règlement des petits achats on doit recourir à toutes sortes d'expédients: on se sert de timbres-poste pour compenser les montants à payer ou à rendre ou l'on imagine d'autres procédés de compensation, toujours embarrassants.

Les causes de cette situation sont trop connues pour qu'il soit besoin de les examiner ici. Par suite de la thésaurisation inintelligente et inexplicable à laquelle se livre une partie de la population, la population des campagnes en particulier, des quantités importantes de monnaie sont retirées de la circulation. Tout ce qui est métal disparaît. Le seul remède vraiment efficace serait de faire sortir le billon de ses nombreuses cachettes pour le rendre à la circulation. Malheureusement, les moyens de coercition font défaut. Une nouvelle frappe de zinc ne saurait être recommandée pourtant: les nouveaux sous seraient thésaurisés à leur tour.

Comme il importe toutefois d'apporter un remède au mal dont souffre en premier lieu notre commerce de détail, la Chambre croit pouvoir recommander une émission de petites coupures de papier sur lesquelles la manie de la thésaurisation ne saurait s'exercer. Une coupure venant s'insérer entre le billon et le mark serait certainement appelée à rendre des services dans les circonstances actuelles. La proposition en avait déjà été faite au sein de la Chambre de commerce

lors des délibérations sur la question de la frappe de zinc et jugée assez intéressante pour être signalée au Gouvernement. Cette solution se recommanderait d'autant plus que, chez nous, l'argent a disparu à son tour.

La question se pose s'il serait préférable de créer des coupures de $\frac{1}{2}$ mark ou de 0,50 fr. Si des considérations assez sérieuses parlent en faveur du demi-mark, l'opinion prévaut cependant que la coupure de 0,50 fr. se prêterait beaucoup mieux aux petites transactions, qui s'expriment généralement en sous. La coupure à créer serait alors, nous semble-t-il, le billet de dix sous.

A cette occasion, il a été relevé encore que les caisses publiques font des difficultés à accepter en paiement le papier usé ou endommagé ou le refusent simplement. Ces rigueurs, inutiles croyons-nous, causent également de sérieux embarras au commerce de détail.

La Chambre a donc proposé au Gouvernement :

d'ordonner une émission de bons de caisse en coupures de 0,50 fr. ;

d'inviter les caisses publiques à se montrer moins sévères à l'endroit du papier usé ou endommagé en acceptant au paiement tous les billets qui ne seraient pas absolument méconnaissables, et, d'une manière générale, de prendre toutes les mesures en vue d'assurer une circulation papier irréprochable, propre surtout.

Le Gouvernement se décida pour la frappe de pièces de 25 centimes en zinc. Il en résulta une amélioration passagère de notre circulation, mais petit à petit cette nouvelle monnaie disparut à son tour. Vers la fin de l'année, la situation n'était guère meilleure qu'elle n'avait été auparavant.

Dans sa requête du 31 décembre, la Chambre de commerce a réitéré sa première proposition : elle a engagé de nouveau le Gouvernement à recourir à l'émission de petites coupures de papier pour sortir définitivement d'une situation très gênante pour le commerce de détail et pour les transactions en général.

Elle reconnaît volontiers que les billets de 0,50 fr. ne constitueront certainement pas une circulation idéale : ils se perdent facilement, s'usent et se détériorent rapidement et sont d'un maniement peu commode. Mais si la solution proposée n'est pas à l'abri de la critique, elle est toujours la moins mauvaise. C'est d'ailleurs la seule qui puisse être envisagée.

Répartition du cuir.

Consultée par le Gouvernement sur une requête de l'Union des tanneurs et marchands de cuir concernant la répartition du cuir, la Chambre, sur les propositions d'une commission spéciale, composée de MM. Faber, Reinhard, Mongenast et Buchholtz, a répondu comme suit :

La Chambre estime que les communes qui, aujourd'hui, s'occupent elles-mêmes de la répartition du cuir, méritent un intérêt particulier. Plusieurs de ces communes ont proposé à la vente un homme compétent, c'est-à-dire un cordonnier, en lui adjoignant un employé communal chargé du contrôle des opérations. La Chambre croit savoir que ce procédé a donné des résultats très encourageants. On doit donc admettre que ces communes ont le désir de s'occuper encore à l'avenir elles-mêmes de la répartition du cuir dans l'intérêt bien compris des consommateurs lequel vient en premier lieu.

Néanmoins, la Chambre ne saurait approuver l'exclusion complète du commerce. Dans l'or-

ganisation économique, le commerce possède en quelque sorte un droit acquis à la répartition des marchandises et ce droit mérite d'être pris en considération pour autant que les circonstances le permettent. Nous croyons que, dans la plupart des petites communes, le mode de répartition signalé plus haut doit présenter des difficultés, et il est fort probable que le but poursuivi par l'Office de répartition, de fournir aux consommateurs le cuir aux conditions les plus avantageuses, soit loin d'être atteint. C'est alors au commerce d'intervenir. Si ces communes ne demandaient pas expressément du cuir on n'y attachaient aucune importance, les quantités afférentes devraient être mises à la disposition du commerce. Il va de soi que la vente des cuirs serait soumise à un contrôle très sévère, ainsi que l'Union des tanneurs et marchands de cuir en a fait elle-même la proposition. Les expéditions aux marchands ne se feraient pas par l'intermédiaire des communes, mais les communes et les marchands recevraient le cuir directement de l'Office de répartition. Il faudrait éviter soigneusement ensuite de créer une obligation pour certains groupes de consommateurs de se fournir chez un marchand désigné; les consommateurs, au contraire, resteraient libres de se fournir à leur entière convenance contre présentation de leur bon.

La Chambre croit devoir écarter les deux autres points: fixation de trois catégories de prix correspondant aux diverses qualités de cuir à la place des prix actuellement en vigueur, et traitement spécial des cuirs fabriqués par les petites tanneries travaillant encore à l'ancien système. Elle estime que la question du cuir, déjà suffisamment embrouillée et irritante, s'en trouverait encore compliquée, alors que les mesures administratives devraient tendre à la simplifier autant que possible.

Tissus. — Saisie en Belgique de tissus appartenant à des firmes luxembourgeoises.

A la date du 29 décembre, la Chambre a adressé au Gouvernement une requête urgente concernant la saisie des tissus en Belgique et sa répercussion sur notre approvisionnement en tissus, et ainsi conçue:

La saisie des tissus décrétée par l'administration allemande en Belgique compromet gravement les intérêts de plusieurs firmes luxembourgeoises. L'expropriation des stocks leur appartenant aux prix pratiqués avant la guerre ne laisserait pas que de leur causer un préjudice très considérable. Il y a lieu de faire remarquer ensuite que les tissus de tous genres se font de plus en plus rares dans le Grand-Duché. Dans l'intérêt de l'approvisionnement de notre population il est alors à désirer que les difficultés qui s'opposent à l'exportation des stocks achetés en Belgique par les firmes en question, puissent être aplanies sans tarder.

La Chambre engage donc le Gouvernement à faire des démarches énergiques à Berlin afin d'obtenir la libération des stocks saisis ainsi que le permis d'exportation.

Fixation légale d'un minimum de salaire.

Sur la proposition de loi concernant le minimum de salaire la Chambre a émis l'avis suivant:

La question de la fixation légale d'un minimum de salaire soulève une série de graves problèmes intimement liés à l'organisation industrielle et sociale.

Il a été soutenu que le contrat de salaire, libre en théorie, ne l'était pas en réalité. L'une des parties contractantes, l'ouvrier, n'ayant ni la liberté ni les forces suffisantes pour débattre, d'égal à égal, les conditions du contrat, subirait la loi de l'autre, nécessairement plus forte. L'infériorité

de l'ouvrier dans ce débat devrait être compensée alors par l'intervention de la « volonté sociale ». L'État, qui est le défenseur des faibles, se substituerait à lui pour stipuler en son nom ; il taxerait le prix du travail, fixerait un minimum de salaire.

Aux esprits subjugués par la foi socialiste, la solution de la question est d'une simplicité élémentaire. Elle apparaît tout autre à la lumière des faits économiques et sociaux. La diversité infinie des genres d'activité humaine fait de la réglementation des salaires une tâche très compliquée, inextricable. Ces activités, de plus, ne fonctionnent pas dans des conditions identiques de production : leur prix de revient est modifié suivant les régions, les localités, les exigences de la vie, la force et la capacité individuelles. La diversité des salaires traduit la diversité du travail fourni ainsi que de son prix de revient. Il serait extrêmement difficile alors, sinon impossible, de fixer un salaire minimal uniforme à tous les ouvriers, au milieu des innombrables différences dues aux temps, aux lieux, aux industries, aux conditions de la ville et de la campagne, au coût de la vie, etc. Ce salaire devrait être sans cesse modifié, remanié à l'infini.

Les considérations qui influent sur l'inégalité des salaires entre les différentes professions sont, outre l'agrément ou le désagrément du travail et les qualités personnelles requises, la durée et le coût de l'apprentissage nécessaire, c'est-à-dire de l'amortissement du capital employé par les parents de l'ouvrier à son éducation et à son apprentissage, qu'il reconstituera sous forme d'économies ou d'apprentissage des enfants qui le remplaceront un jour dans la société, d'un côté, et les risques de la profession et l'équivalent de l'usure de ses facultés productives, de l'autre. Très variables suivant les professions, les salaires le sont nécessairement aussi suivant les individus, qui sont rémunérés suivant leurs talents personnels, leurs aptitudes spéciales. La rémunération du travail se fait selon la formule : A chacun selon ses œuvres. Les variations locales sont souvent sous la dépendance de l'offre et de la demande.

En général cependant, partout où les transactions sont libres, le salaire a une tendance à se régler sur la productivité du travail. Ses limites sont données naturellement : le maximum, par la productivité, le minimum, par son prix de revient, c'est-à-dire par le minimum d'existence. Entre ces deux points se meut l'échelle des salaires. Le salaire et le profit sont les deux copartageants d'un même produit. Plus le travail devient productif, plus le salaire a de la marge à la hausse. La part de l'ouvrier dans l'accroissement de la production devient d'autant plus forte que la part du capital a une tendance à légèrement s'amoinrir, au fur et à mesure que la civilisation se perfectionne. Cette constatation laisse entrevoir des perspectives d'amélioration graduelle du sort des travailleurs manuels.

La fixation d'un minimum légal de salaire par l'État, que nous supposons impartial, aurait encore comme contre-partie nécessaire la fixation légale d'une contre-valeur à fournir par l'ouvrier. L'État, en d'autres termes, devrait garantir à l'employeur une quantité correspondante de travail. Sa tâche serait double : à l'ouvrier il garantirait un minimum de salaire, à l'employeur, un minimum de travail. La science économique et moins encore la science sociale ne se sont occupées de cet aspect de la question. Le minimum de salaire aurait encore comme corollaire inévitable la fixation du prix de vente minimum des produits fabriqués. Nous ne pensons pas cependant que la société soit mûre pour une mesure de ce genre ; en tout cas, il n'est pas vraisemblable qu'elle soit jamais adoptée.

La question du salaire est intimement liée à l'ordre social tout entier: un régime juste et stable ne peut être obtenu que par une sage et progressive évolution de l'ordre économique social. L'action directe de l'État dans la fixation des salaires ne serait ni à l'avantage des employeurs, à qui elle imposerait des gênes et de lourdes charges, ni même à l'avantage des ouvriers qu'elle est censée protéger. En cas de crise ou de stagnation des affaires, l'industrie, ne pouvant abaisser les salaires au-dessous du minimum légal, devra fermer son établissement et laisser les ouvriers sans ressources. En outre, une loi qui relèverait les salaires — et cela nous paraît être la portée de la proposition — aurait pour effet d'augmenter le prix de revient de tous les produits du travail et, par conséquent, le prix des subsistances. En fait, les conditions matérielles des ouvriers ne se trouveraient point améliorées.

Dans quelques industries, il n'y aurait, à notre avis, aucun inconvénient à appliquer le minimum de salaire de 0,60 fr. à tous les ouvriers valides, robustes, aux ouvriers à plein rendement en un mot. La grosse métallurgie p. ex. serait dans ce cas. Nous croyons savoir même que ce minimum est dépassé, à l'heure actuelle, dans nos établissements métallurgiques. Mais ces industries forment toujours l'exception. La plupart des autres industries, surtout les petits établissements, s'accommoderaient fort mal de ce régime. Leur prix de revient s'en trouverait très sérieusement affecté et leur existence même serait en danger.

À côté de ces ouvriers à rendement intégral viennent se placer tous les travailleurs à capacité limitée, les « demi-ouvriers », qui sont légion. À ces « inadaptés », qui arrivent aujourd'hui à peu près à vivre, le minimum de salaire ne laisserait plus de place dans l'organisation industrielle. Ils formeraient un déchet inutilisable. Dans cette catégorie rangent tous les ouvriers peu aptes en général, qui sont employés aux menues besognes, et que la liberté actuelle des conventions permet d'occuper à des salaires en rapport avec la productivité de leur travail. L'œuvre de réglementation étant négative en ce sens que l'on ne peut pas forcer d'employer des ouvriers, ces catégories de travailleurs resteraient inoccupées, simplement parce que leurs services restent au-dessous du niveau fixé. Les patrons n'emploieraient que les ouvriers les plus capables, c'est-à-dire justement ceux qui n'ont besoin d'aucune protection. Les ouvriers médiocres, utilisés autrefois à des travaux secondaires, mal rétribués, mais enfin rétribués, seraient éliminés et tomberaient à la charge de l'assistance publique. En résumé, la réglementation qui aurait pour but de protéger les ouvriers auxquels l'insuffisance de leurs capacités rendrait la protection utile, tournerait contre eux et n'aurait d'autre résultat que de rendre leur situation plus difficile qu'auparavant.

Le cas est prévu. Les dispositions de la loi seraient inapplicables, sur certificats délivrés par l'Inspection du travail, aux salariés à capacité limitée (art. 2). Le triage des ouvriers serait fait par l'Inspection du travail, capacimètre officiel. À notre avis cependant, c'est l'employeur seul qui peut juger de la capacité des ouvriers. On peut se demander encore de quels éléments d'appréciation dispose l'Inspection du travail pour se prononcer. Si nous exceptons certaines conditions d'âge ou des infirmités apparentes, elle n'en possède aucun. Elle devra se guider sur l'affirmation de l'ouvrier qu'il pourra ou non fournir un rendement intégral.

La loi, on le voit, placerait tous les ouvriers à capacité limitée dans une mauvaise situation. Elle leur ferait plus de mal que de bien. « Ce salaire minimum, dit Leroy-Beaulieu, pourrait exclure

de tout travail, de toute rémunération et en quelque sorte de la vie, des quantités considérables d'hommes, tous ceux qui, inférieurs, incapables, paresseux, ou simplement peu productifs, ne seraient pas en état de fournir un travail qui correspondît, en valeur, au minimum de salaire. Loi faite pour augmenter les ressources des malheureux, elle en plongerait un bon nombre dans une détresse irrémédiable ».

Un régime qui éliminerait tous les incapables et conduirait les ouvriers à capacité limitée à vivre en marge de la société serait donc un régime détestable que la Chambre répudie franchement. Dans une société bien organisée il doit y avoir de la place pour toutes les énergies. Ouvriers et employeurs doivent pouvoir discuter leur prix, offrir, accepter, refuser le travail, s'entendre au besoin et se soutenir collectivement. Le rôle de l'État est d'assurer la liberté des deux partis, de faciliter l'organisation de l'industrie et de procurer dans certains cas une protection aux faibles.

La réglementation du salaire que le groupe socialiste vient de proposer paraît si difficile qu'aucun État n'a encore osé l'aborder de face. En Australie, dans l'État de Victoria, on a appliqué depuis 1896, à titre d'expérience législative, un système qui s'en rapproche beaucoup. Dans certaines industries, celles notamment qui paraissent les plus infectées du truck-system, des bureaux de salaires (wages-boards) peuvent être nommés, composés de délégués ouvriers et patronaux qui fixeront le taux minimum du salaire dans cette industrie. Cette institution, quoique très discutée, paraît avoir rendu des services en ce qui concerne les ouvriers travaillant à domicile. L'exemple a trouvé des imitateurs dans d'autres États anglo-saxons, mais la réglementation est restée limitée au travail à domicile, spécialement aux ouvrières en chambre.

Partout ailleurs le prix du salaire est le résultat du libre jeu de l'offre et de la demande. Cette loi domine notre époque. Le libre jeu des forces économiques détermine partout, dans l'industrie, la rémunération du travail. Son prix est fixé par la balance des intérêts de l'acheteur et du vendeur de travail. La règle ne souffre d'exception que pour les travaux exécutés pour l'État ou les municipalités.

Ainsi les ouvriers belges ont obtenu la fixation d'un minimum de salaire dans les travaux exécutés pour le compte des municipalités et de l'État. En France, les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'État, des départements et des communes sont réglées par décret. Les cahiers des charges devront contenir des clauses par lesquelles l'entrepreneur s'engagera, entre autres, « à payer aux ouvriers un salaire normal, pour chaque profession, et dans chaque profession pour chaque catégorie d'ouvriers, un taux couramment appliqué dans la ville ou dans la région dans laquelle le travail est exécuté ». Il n'y a aucune analogie entre cette stipulation et la proposition qui nous occupe. La stipulation française revient à dire que les entrepreneurs devront payer à leurs ouvriers un salaire sans lequel ils ne pourraient en trouver. Seulement ce décret oblige l'administration à faire des tarifs; ces tarifs pourront être révisés, et une révision correspondante des prix du marché pourra être réclamée par l'entrepreneur.

Telles sont les applications que le principe du minimum de salaire a trouvées dans la société moderne. Elles sont loin de la proposition de notre groupe socialiste. Assumerait-on alors le risque d'établir sur un territoire exigü comme le Grand-Duché, ouvert à tous les vents et subissant toutes les influences des pays voisins, un champ d'expériences pour doctrines socialistes! La Chambre

ne veut pas le croire. Un petit État payerait fort cher une expérience de ce genre. Cette loi de minimum devra être une loi universelle et internationale; ainsi l'exige la concurrence. Au point de vue de la concurrence internationale, toute mesure qui, en renchérissant le coût du travail, accroît le prix de revient des produits, est pour ce pays une cause d'infériorité. Laissons donc ce soin à d'autres.

Il est permis de se demander ensuite quelle est l'opportunité d'une réforme de cette envergure à une époque où les conditions de la production et du travail sont complètement anormales. Serait-il réellement vrai enfin que les ouvriers perdraient à voir se perpétuer la liberté des conventions de salaires?

L'offre du travail, ont affirmé certains économistes, sera toujours supérieure à la demande. C'est sur cette formule que Lassalle a établi la métaphore sonore, « la loi d'airain des salaires ». Dans la société que nous retrouverons après la guerre, l'offre sera-t-elle supérieure à la demande? Qu'on nous permette d'en douter. Les millions de travailleurs immolés sur les champs de bataille auront laissé des vides et déplacé les conditions du marché. La demande, au contraire, sera supérieure, et pour longtemps, à l'offre. Le plus faible dans le débat d'où résulte le contrat de salaire ne sera pas l'ouvrier alors.

Tout en rendant hommage aux généreux sentiments que traduit la proposition concernant la fixation d'un minimum de salaire, la Chambre de commerce se refuse d'admettre qu'une question de cette portée soit réglée par une loi de circonstance, sous l'empire d'une nécessité passagère.

Saisies-arrêts resp. cessions des petits salaires et traitements.

Au sujet de la proposition de loi modifiant les lois du 19 juillet 1895, sur les saisies-arrêts resp. cessions des petits salaires et traitements, la Chambre a émis l'avis suivant:

Le prix des denrées et des produits manufacturés, c'est-à-dire leur valeur exprimée en argent, a augmenté considérablement, et s'il est difficile de déterminer, même approximativement, le taux du renchérissement général, on ne saurait se cacher que les conditions de l'existence sont profondément modifiées depuis la guerre. Les classes de la population chez lesquelles, en temps ordinaire, la marge entre le salaire et le coût de la vie est très restreinte, ont le plus à souffrir du déséquilibre entre ces deux facteurs. Il est nécessaire alors qu'il soit tenu compte, partout où les circonstances le permettent, des conditions nouvelles de l'existence. La mesure proposée répond donc, sans nul doute, à une nécessité de l'heure présente.

Cependant, au sentiment de la Chambre, il s'agit d'un remède à un mal passager, d'une mesure imposée par les nécessités du moment, laquelle doit durer tant que durera la situation anormale qui l'a provoquée et disparaître avec elle. Ce caractère provisoire devrait être inscrit expressément dans la loi. L'arrêté du « Bundesrat » auquel se réfère l'exposé des motifs, porte ce caractère provisoire. (Voir dans les Drucksachen des Reichstags. *Wirtschaftliche Maßnahmen aus Anlaß des Krieges*: « . . . Dabei handelt es sich um eine vorläufige, für die Dauer des Krieges gedachte Maßregel. Die endgültige Regelung muß einer den 1500 Mark-Vertrag umfassenden Reform vorbehalten bleiben . . . »).

Le règlement définitif de la question dans le sens proposé ne serait ni dans l'intérêt des commerçants, ni même dans l'intérêt bien compris des acheteurs. Aux commerçants la loi enlèverait

virtuellement tout moyen de se faire payer leurs fournitures par une partie des débiteurs bénéficiant des dispositions trop généreuses; les acheteurs, de leur côté, se sachant à l'abri des poursuites judiciaires, mettraient peu d'empressement à satisfaire à leurs obligations. Ainsi la nouvelle loi, dans des conditions normales, ne manquerait pas d'exercer un effet démoralisateur sur les transactions commerciales.

Sursis de paiement.

Au sujet de la proposition de loi portant abrogation de l'art. 599 du Code de commerce la Chambre n'a présenté aucune observation. Cette abrogation semble répondre à une nécessité du moment. Il demeure bien entendu que les facilités à accorder en matière de sursis de paiement constituent une mesure temporaire dont la durée est limitée par les circonstances exceptionnelles que nous traversons, c'est-à-dire que l'art. 599 sera remis en vigueur avec le retour d'une situation économique normale.

Minières.

La statistique de production pour l'année 1916, établie par l'Administration des Mines, renseigne les résultats ci-après:

	Bassin d'Esch.	Bassin de Rum.-Dudel.	Bassin de Differdange.	Totaux.
Nombre des exploitants	8	27	22	57
Nombre des sièges d'exploitation	14	45	34	93
Nombre des ouvriers occupés	1379	1821	1468	4668
Salaires payés..... fr.	3.440.849	4.756.377	3.860.370	12.057.595
Production..... t.	1.520.765	2.695.239	2.536.203	6.752.207
Teneur moyenne en fer	% 25,81	28,36	28,15	27,44 (moyenne)
Teneur en fer de la production totale.. t.	452.602	763.879	782.136	1.998.617
Valeur à la mine	fr. 5.572.086	9.017.031	8.435.037	23.024.145
Teneur en phosphore	% 0,63	0,58	0,67	0,63 (moyenne)

La production moyenne par ouvrier ressort à $\frac{6.752.207}{4668} = 1.446^{488}$ tonnes d'une valeur de $\frac{23.024.145}{4668} = 4.932,33$ fr.

La comparaison avec les chiffres de la production de l'année précédente donne les résultats suivants:

	1915.	1916.
Nombre des sièges d'exploitation	85	93
Nombre des ouvriers employés	4408	4668
Production totale	t. 6.139.434	t. 6.752.207
Valeur de la production	fr. 19.485.064	fr. 23.024.145
Prix moyen par tonne	» 3,17	» 3,41

Vers la fin de l'année 1915, le commerce des minerais témoignait d'une atonie complète. Les

marchés traînaient en longueur et les acheteurs observaient une grande réserve tout en se montrant fort exigeants pour les qualités à livrer.

Cette atonie se prolongeait à travers les premiers mois de l'année 1916 pendant lesquels l'extraction mensuelle ne dépassait pas 450.000 tonnes. Au sortir de l'hiver, la courbe se relevait assez rapidement. La production du mois de mars renseigne de nouveau 530.000 tonnes, celle du mois d'avril, 510.000 tonnes. Le marché commençait à être vivement sollicité, à cette époque par les demandes plus actives de la métallurgie indigène et des usines du Bas-Rhin et de la Westphalie, et c'est à peine si l'extraction pouvait suffire aux besoins généralement pressés qui se manifestaient de toutes parts. En même temps, les consommateurs qui, à partir du mois de février, n'avaient plus acheté au-dessous de 30 % de teneur en fer, se montraient plus accommodants pour les qualités à livrer. Les déblais même trouvaient de nouveau preneurs à des prix rémunérateurs.

L'amélioration se continuait dans le courant de l'été. Le sommet de la courbe fut atteint au mois d'août. A cette époque, le marché commençait à s'alourdir visiblement. La demande se montrait moins pressée, les expéditions se ralentissaient. La courbe allait s'abaissant graduellement jusqu'à la fin de l'année. Le mois de décembre à lui seul marque un recul de 200.000 tonnes sur le mois d'août.

Le ralentissement s'est encore accentué davantage pendant les premiers mois de l'année en cours. L'extraction du mois de janvier est en diminution de 12.000 tonnes, celle du mois de février, de 104.000 tonnes, et celle du mois de mars, de 100.000 tonnes sur les chiffres correspondants de l'année précédente.

Il paraît établi que la concurrence plus active des minerais extraits dans le bassin de Briey a diminué fortement l'intérêt des usines du Bas-Rhin et de la Westphalie pour notre bassin minier. Les demandes de minettes luxembourgeoises se sont resserrées en proportion directe des facilités qu'offre l'approvisionnement en minerais de Briey.

Les prix ont été très fermes avec tendance très marquée à la hausse. La mine siliceuse du bassin de Lamadelaine se vendait en moyenne de 4,25 à 4,80 fr. le fort prix vers le mois de juillet; on vendait même à 5,60 fr. le minerai de 37 % garanti. La mine calcareuse allait de 3,75 à 5 fr. la rouge, et de 4 à 4,50 fr., la jaune bien triée, la grise tout venant cotait 3,75 à 4,25 fr.

A relever également que tous les facteurs sans distinction qui concourent à la formation du prix de revient, salaire, explosifs, bois de mine etc., ont prononcé encore leur mouvement en avant. Pour les salaires, la hausse n'a guère été inférieure à 18 % pour les mineurs et les rouleurs et à 5 à 10 % pour les journaliers. La fourniture des explosifs se faisait d'une façon hésitante et par intervalles, avec des prix majorés en conséquence. Le bois de mine accuse des prix extraordinaires, le marché étant influencé par la pénurie des charrois autant que par la rareté des coupes.

Le marché du travail, de son côté, a montré des insuffisances au point de vue de la main-d'œuvre apprise surtout. Le manque d'ouvriers aptes au travail en galerie, très sensible déjà en 1915, perdure toujours.

Les exportations en Belgique ont conservé leur allure si modeste. Quelques expéditions sans importance réelle ont été faites par les usines Cockerill, La Providence et Thy-le-Château. Le total des expéditions a varié entre 20.000 et 25.000 tonnes par mois.

La statistique douanière renseigne, pour les dix dernières années, le mouvement suivant des

exportations de minettes et de scories Thomas à destination des pays qui ne font pas partie du Zollverein :

	Minettes	Scories Thomas moulues
1907	t. 2.806.294	» 7.581
1908	» 2.213.886	» 16.691
1909	» 1.784.522	» 6.410
1910	» 2.001.758	» 10.880
1911	» 1.751.819	» 14.944
1912	» 1.768.964	» 27.848
1913	» 1.887.245	» 73.877
1914	» 494.368	» 23.467
1915	» 176.493	» 5.637
1916	» 378.872	» 4.965

La courbe du rendement par ouvrier s'établit comme suit pour les cinq dernières années :

	Production moyenne	Valeur
1912	t. 1.221. ⁹⁸⁰	fr. 3.662,12
1913	» 1.262. ³²⁸	» 3.782,64
1914	» 1.140. ³⁹¹	» 3.604,30
1915	» 1.392. ⁷⁹³	» 4.420,40
1916	» 1.446. ⁴⁸⁵	» 4.932,33

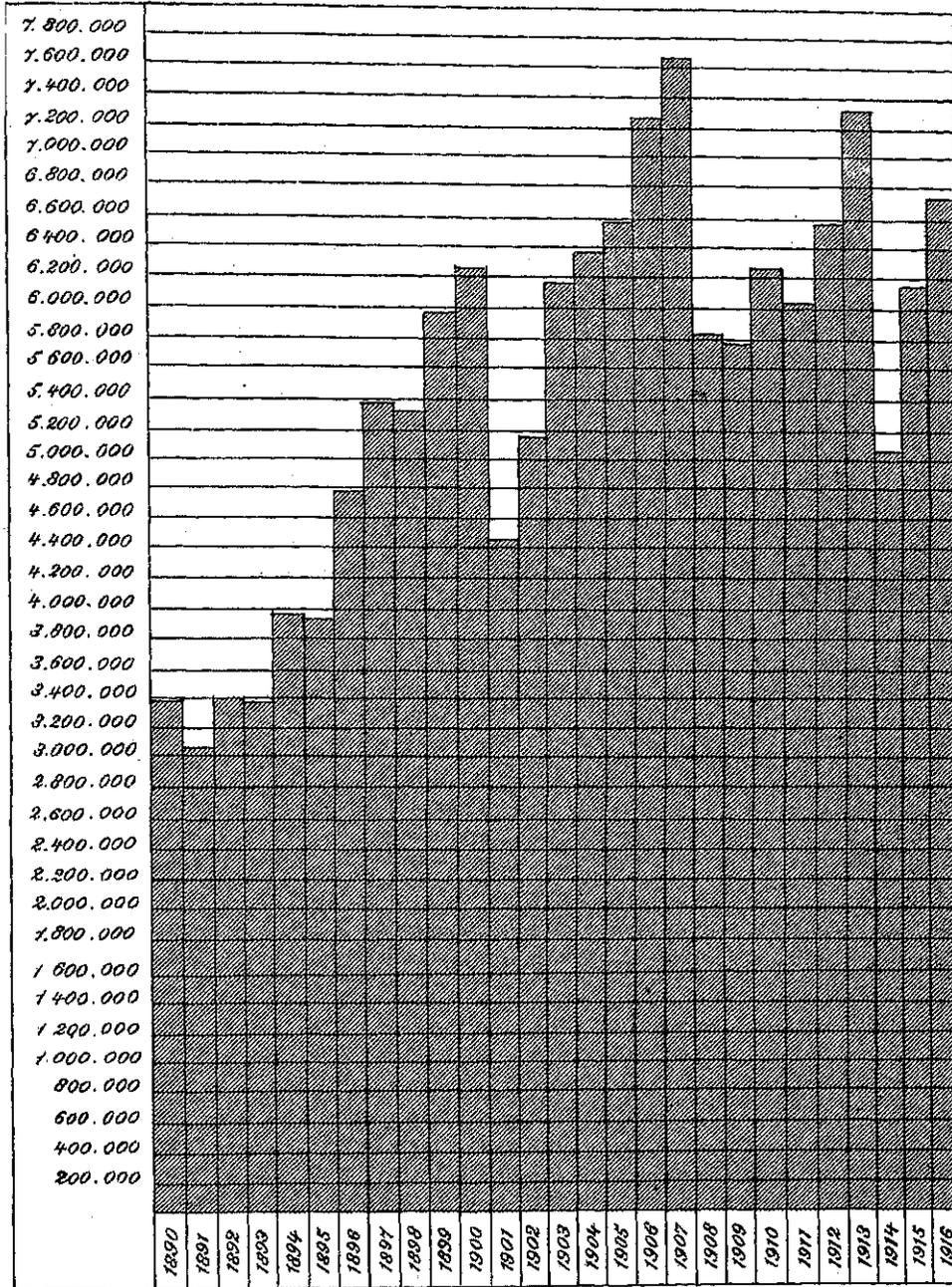
Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production des minières depuis 1907 :

	Production	Valeur totale	Prix de la tonne
1907	t. 7.492.870	fr. 21.997.404	fr. 2,93
1908	» 5.800.868	» 16.696.005	» 2,88
1909	» 5.793.875	» 15.850.966	» 2,73
1910	» 6.263.385	» 17.747.017	» 2,83
1911	» 6.059.797	» 18.647.326	» 3,07
1912	» 6.533.930	» 19.427.508	» 2,97
1913	» 7.333.372	» 21.965.818	» 2,99
1914	» 5.007.457	» 15.826.514	» 3,16
1915	» 6.139.434	» 19.485.064	» 3,17
1916	» 6.752.207	» 23.024.145	» 3,41

Le tableau graphique ci-contre donne la production des minières du Grand-Duché depuis 1890.

Production des minières.

Tonnes



Rappel de la production des minières depuis 1868.

Années	Tonnes	Années	Tonnes	Années	Tonnes
1868	722.039	1884	2.447.634	1900	6.171.229
1869	924.382	1885	2.648.449	1901	4.455.179
1870	911.695	1886	2.361.372	1902	5.130.069
1871	990.499	1887	2.649.710	1903	6.010.012
1872	1.174.334	1888	3.261.925	1904	6.347.781
1873	1.331.743	1889	3.102.753	1905	6.595.860
1874	1.442.668	1890	3.359.413	1906	7.229.385
1875	1.090.845	1891	3.102.050	1907	7.492.870
1876	1.196.729	1892	3.370.352	1908	5.800.868
1877	1.262.825	1893	3.351.938	1909	5.793.875
1878	1.407.617	1894	3.958.280	1910	6.263.385
1879	1.613.392	1895	3.913.076	1911	6.059.797
1880	2.173.463	1896	4.758.741	1912	6.533.930
1881	2.161.881	1897	5.349.009	1913	7.333.372
1882	2.539.295	1898	5.348.951	1914	5.007.457
1883	2.551.090	1899	6.014.394	1915	6.139.434
				1916	6.752.207

Métallurgie.

Vers la fin de l'année 1915, nous avons constaté une situation satisfaisante dans la plupart des compartiments de l'industrie métallurgique et des prix de vente en concordance avec le relèvement du coût de la production.

Le marché des fontes conservait, en 1916, sa bonne allure en l'accentuant. Le volume d'ordres s'enflait à mesure que l'année avançait. Les demandes en fonte hématite, acier et spiegel, très fortes déjà pendant les premiers mois, étaient difficiles à satisfaire à partir du printemps. Les demandes de fonte de moulage, grossies des propositions d'achat venant de l'étranger, prenaient une ampleur croissante. Dans les fontes luxembourgeoises les délais de livraison s'allongeaient et, au commencement de l'été, le volume des ordres en carnet dépassait la capacité de production des hauts-fourneaux. En présence du renchérissement des matières premières et des salaires, les prix des fontes ont été majorés; les prix du ferro-manganèse et du ferro-silice ont été majorés dans la même proportion. La fonte de moulage n° 3, que nous avons laissée à la fin de l'année dernière à 74,50 mk., a été portée à 76,50 mk. à partir du 1^{er} juillet. La fonte d'affinage a progressé de 71,50 mk. à 75 mk.

Dans les fers marchands, la situation du marché, devenue hésitante à la suite des divergences qui s'étaient produites au sein de la « Stabeisenkonvention » dans le courant de l'année 1915, se raffermi dès le début de l'année suivante; elle s'améliorait progressivement à partir du deuxième trimestre avec des prix en hausse. La « Stabeisenkonvention » fut renouvelée le 9 juin 1915, époque à laquelle le Gouvernement allemand fixait les prix maxima à 190 à 195 mk.

En général, les trains des laminoirs étaient bien occupés vers la fin de l'année. La demande en fil machine, toujours très active, n'a pu être intégralement satisfaite. En tôles fortes, de même, la demande s'accrut au fur et à mesure que l'année avançait et les besoins considérables n'ont pu être couverts en entier. Les usines luxembourgeoises, en particulier, ont été alimentées par de fortes commandes de produits métallurgiques pour les pays neutres.

Les prix du fer renseignent le mouvement suivant pour les principales catégories (marks):

	Fers marchands (base Oberhausen)	Poutrelles (base Thionville)	Tôles fortes (wagon Essen)	Fil machine (rendu)
1 ^{er} trim.	140—160	130—140	155—165	140—150
2 ^e trim.	180—190	140—160	170—195	175—185
3 ^e trim.	190—195	160	195	185—190
4 ^e trim.	190—195	160	195	190—195

Le « Stahlwerksverband » donne, entre autres, les appréciations suivantes de la situation des produits syndiqués à la fin de l'année 1916:

« En demi-produits, les demandes de la consommation intérieure, qui étaient très fortes par continuation, allaient toujours croissant de sorte que le syndicat devait faire tous ses efforts pour satisfaire au moins les besoins les plus pressants. Un relèvement des prix n'a pas été décrété pour le 1^{er} trimestre 1917. Dans l'intérêt de la satisfaction des grands besoins de l'intérieur il n'a pas été conclu de marchés à l'exportation.

En matériel de voie, les commandes des quantités nécessaires dans les premiers temps ont été remises par les chemins de fer prussiens et les autres chemins de fer allemands. En rails à gorge, les spécifications de l'intérieur ne renseignent que des quantités peu importantes; les petits profils, par contre, étaient l'objet d'une forte demande. Les affaires à l'exportation, aussi bien dans les profils lourds que dans les profils légers, ont été presque complètement négligées en vue de la satisfaction des besoins intérieurs.

En fers profilés, de petites quantités seulement pouvaient être mises à la disposition du commerce. Finalement, les ventes ont été suspendues jusqu'à la fin de l'année. Il a été impossible de rendre les ventes libres d'une façon générale pendant le trimestre suivant, les ordres en carnet occupant les usines au delà de cette époque. Par égard pour les besoins considérables de l'intérieur, il n'a pas été donné suite, sauf quelques exceptions, aux demandes pressantes à l'exportation.»

La décision du « Stahlwerksverband » qui laisse inchangés les prix des demi-produits et des poutrelles, est diversement interprétée. Les producteurs s'attendaient à un relèvement des cours. A l'appui de leurs revendications ils ont fait valoir que, au cours du dernier trimestre, les frais de production se sont considérablement accrus et que certaines usines ne peuvent livrer, non seulement les demi-produits, mais bien d'autres produits laminés encore, aux prix actuels qu'avec perte.

Il faut convenir d'ailleurs que, depuis le commencement de la guerre, la politique du syndicat a été extrêmement modérée, car l'augmentation totale depuis le 2^e trimestre 1914 jusqu'à ce jour ne s'élève qu'à 40 mk. en moyenne.

Les mesures prises par le Gouvernement allemand en vue du raffermissement du change n'ont pas été sans exercer une influence très considérable sur l'organisation du commerce d'ex-

portation. Les syndicats d'exportateurs ont pris une importance exceptionnelle. Au point de vue du commerce d'exportation, l'année 1916 peut être considérée comme l'année par excellence des syndicats.

Le « Roheisenverband », qui ne devait expirer qu'à la fin de l'année 1917, a été renouvelé sans difficulté pour une nouvelle période de trois ans. A la fin de l'année, le renouvellement du « Stahlwerksverband », par contre, était encore en suspens, des difficultés s'étant élevées au sujet des produits B.

Dans son ensemble, la production sidérurgique du Grand-Duché n'offre guère de variations sensibles par rapport à l'année précédente. La production des hauts-fourneaux s'établit comme suit pour les deux dernières années :

	1915		1916
Fonte de moulage	t. 171.106		t. 179.750
Fonte Thomas	» 1.418.247		» 1.400.270
Fonte d'affinage.....	» 246		» 410
	t. 1.590.773		t. 1.580.530

La production de l'acier Thomas (lingots), qui était de 967.821 tonnes en 1915, est en légère diminution: elle peut être évaluée à 935.816 tonnes.

La statistique de production des Fonderies a donné les résultats suivants:

	Année 1915	Année 1916
Nombre des fonderies en activité.....	9	9
Nombre des ouvriers occupés	478	532
Montant des salaires payés	fr. 669.086	fr. 875.848
Consommation de matières premières:		
fontes.....	t. 8.926	t. 14.073
mitrailles.....	» 9.454	» 8.585
Production:		
poterie	t. 366	t. 385
machines	» 3.199	» } 5.459
acier coulé	» 941	» }
fonte pour bâtiments.....	» 608	» 139
fontes spéciales diverses	» 11.535	» 17.160
	t. 16.649	t. 24.571
Valeur de la production	fr. 2.886.230	fr. 6.037.716

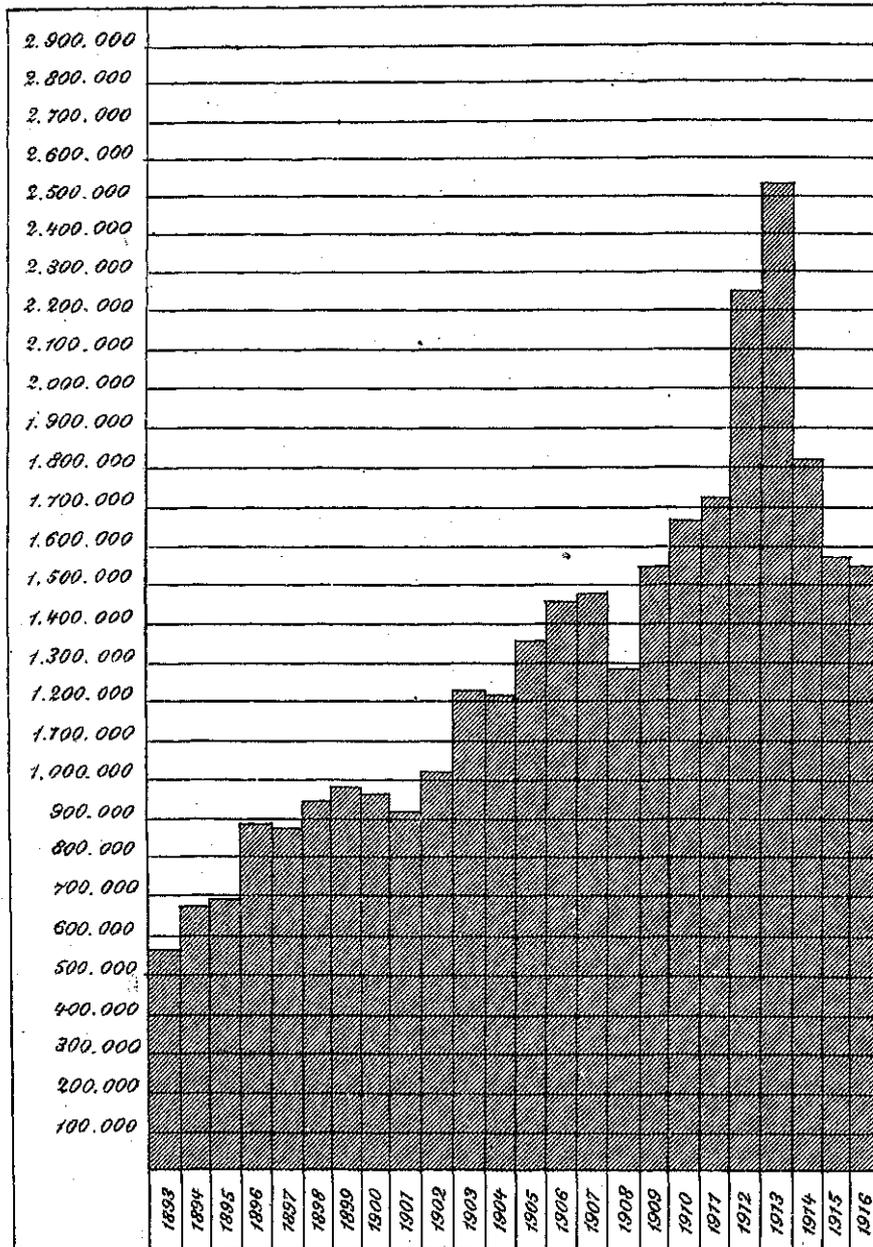
Le tableau ci-après donne le mouvement et la valeur de la production des fonderies pour les dix dernières années:

	Production	Valeur totale	Prix moyen de la tonne
1907	t. 18.054	fr. 2.829.084	fr. 156,70
1908	» 16.382	» 2.738.811	» 167,18
1909	» 15.442	» 2.506.826	» 162,34
1910	» 17.218	» 2.711.987	» 157,58
1911	» 16.002	» 2.360.070	» 147,48
1912	» 20.199	» 3.046.304	» 145,82
1913	» 26.513	» 4.959.960	» 187,45
1914	» 22.954	» 4.258.102	» 185,51
1915	» 16.649	» 2.886.230	» 173,36
1916	» 24.571	» 6.037.716	» 245,72

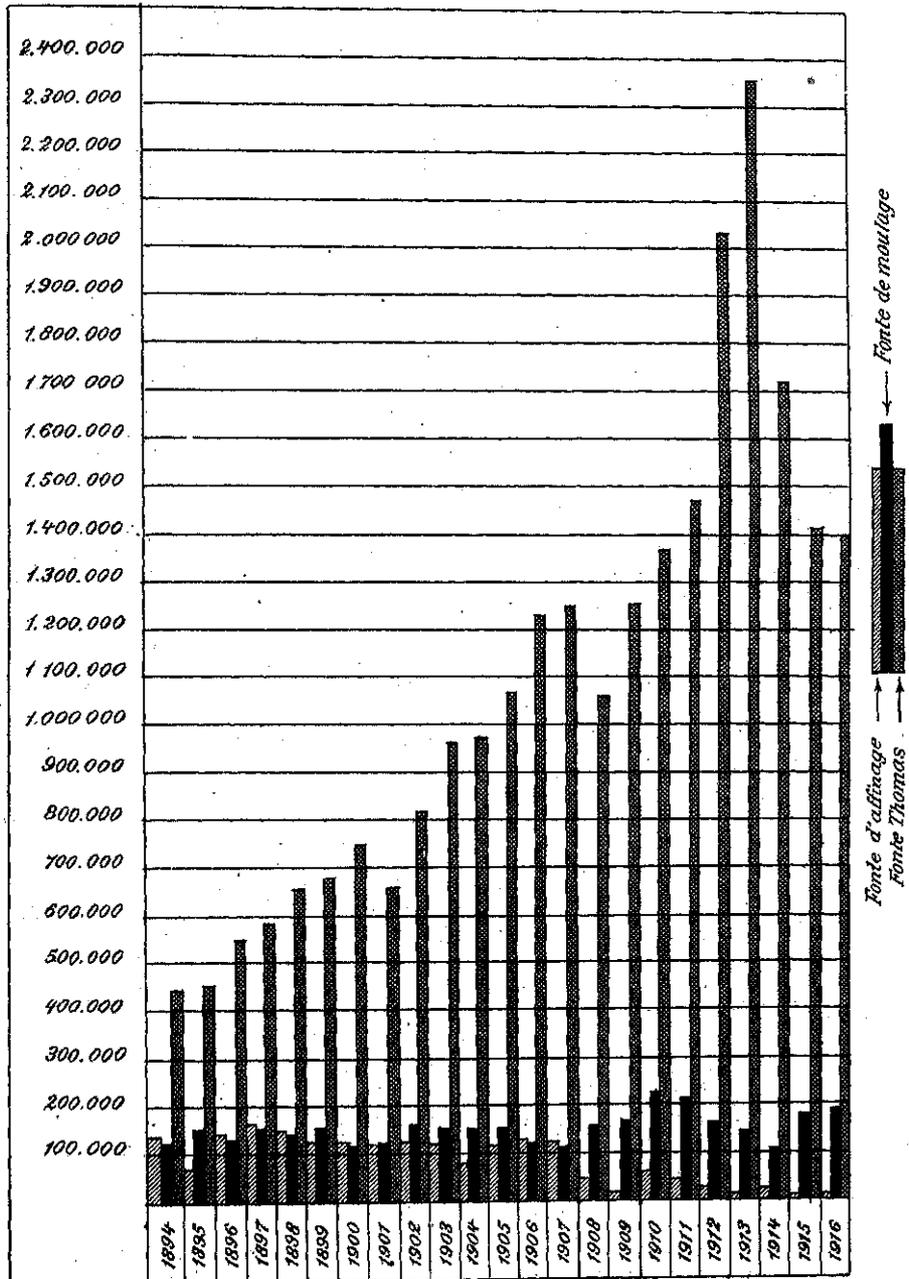
Rappel de la production sidérurgique depuis 1873.

Années	Nombre des hauts fourneaux	Production des hauts fourneaux Tonnes	Production des aciéries Tonnes	Production des fonderies Tonnes
1873	18	256.349	1.413
1874	19	246.600	1.310
1875	21	270.377	1.341
1876	21	230.500	1.370
1877	20	215.388	1.269
1878	19	248.377	1.394
1879	17	261.236	1.205
1880	18	260.666	1.701
1881	18	293.615	1.579
1882	18	276.587	1.726
1883	18	334.638	1.827
1884	18	365.997	1.670
1885	21	419.610	1.440
1886	21	300.644	20.554	2.585
1887	21	492.038	57.345	3.644
1888	21	523.776	69.739	4.615
1889	21	561.733	97.900	4.642
1890	21	599.912	97.462	5.909
1891	21	544.994	110.920	7.062
1892	22	586.515	103.310	6.281
1893	23	558.289	129.123	7.764
1894	23	679.816	131.220	8.328
1895	23	694.812	134.812	8.747
1896	25	898.898	136.955	9.307
1897	27	870.373	143.692	9.874
1898	28	954.867	170.153	9.358
1899	28	982.929	166.206	11.154
1900	28	970.885	184.714	11.293
1901	23	916.403	257.055	9.981
1902	27	1.080.305	314.930	9.658
1903	27	1.217.830	371.979	11.119
1904	28	1.198.002	366.302	13.437
1905	32	1.368.252	397.942	13.628
1906	33	1.460.105	435.285	16.877
1907	33	1.485.272	444.268	18.054
1908	31	1.299.918	460.576	16.382
1909	34	1.552.590	535.202	15.442
1910	34	1.682.519	598.310	17.217
1911	38	3.728.973	716.194	16.002
1912	43	2.252.229	947.184	20.893
1913	45	2.547.861	1.182.227	26.513
1914	47	1.827.270	1.136.495	22.954
1915	47	1.590.773	980.384	16.649
1916	47	1.580.530	935.816	24.571

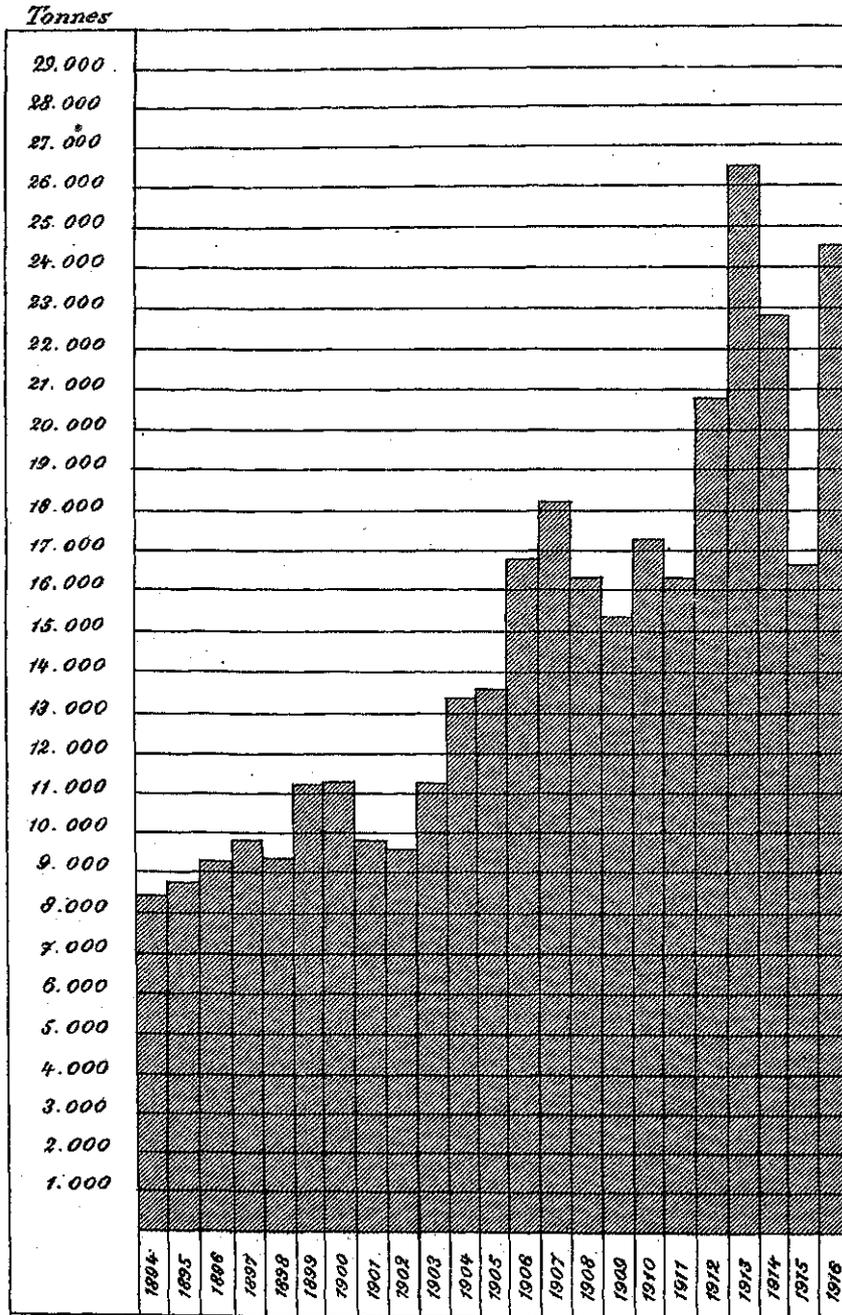
I. — Production de la Fonte.



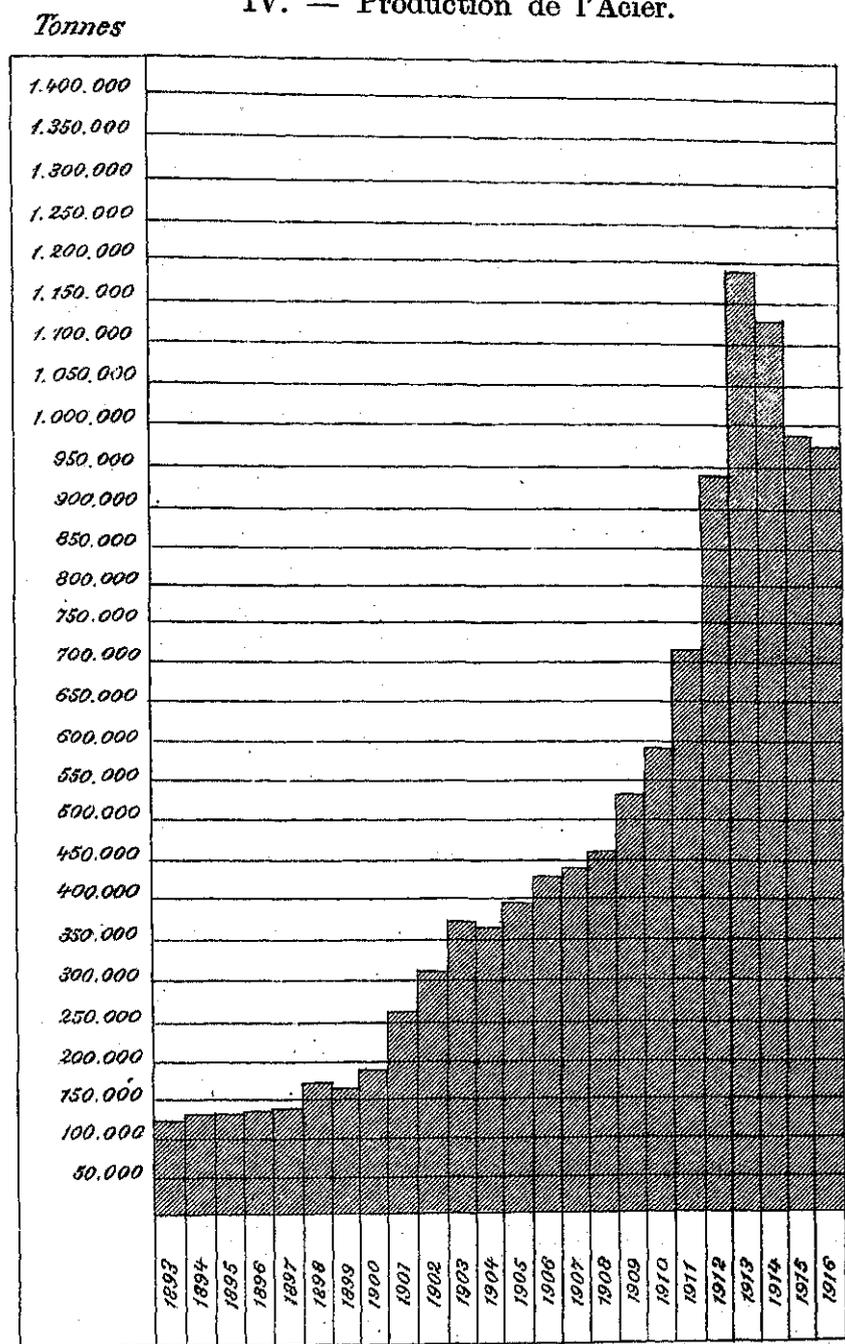
II. — Répartition de la Production ci-contre.



III. — Production des Fonderies.



IV. — Production de l'Acier.



Ateliers de construction.

Si, en temps normal déjà, la diversité de la production ne permet guère de donner un aperçu d'ensemble de la situation dans les ateliers de construction, les circonstances que nous traversons rendent cette tâche particulièrement difficile.

Ce qui est certain, c'est que la demande a été très active en 1916 tant en articles ordinaires qu'en articles spéciaux que l'orientation actuelle de l'industrie allemande rend nécessaires. Le personnel, réduit dans certains établissements, a été pleinement occupé avec des salaires en hausse.

Le manque de fontes qui s'est fait sentir vers la fin de l'année, et qui perdure encore, a exercé une influence défavorable sur la marche de la production: l'Allemagne ne fournit que des matières premières qui servent directement ou indirectement à des fournitures militaires; à l'intérieur, par contre, les ateliers ne parviennent pas à couvrir tous leurs besoins.

A l'heure actuelle, des irrégularités dans la marche des usines sont à l'ordre du jour. Les difficultés des approvisionnements en charbons, huiles, etc. vont croissant. Rien ne laisse entrevoir une amélioration de cette situation dans un avenir rapproché.

L'année écoulée a apporté aux ateliers des ordres abondants et rémunérateurs. Le travail s'est poursuivi au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, mais toujours supportables.

Pour l'année en cours les ateliers sont largement pourvus d'ordres, mais, les matières premières et la main-d'œuvre faisant défaut, on ne pourra compter sur une production régulière. Les bons effets de la demande exubérante sont neutralisés ainsi par les difficultés de la production.

Meubles en fer.

La marche des affaires en 1916 a été influencée défavorablement par la guerre. Ce n'est qu'au prix de grands efforts, de sacrifices, de démarches répétées auprès des autorités et de voyages à l'étranger que la firme Berl & C^{ie} a pu maintenir son exploitation et assurer du travail à son personnel. Des renvois d'ouvriers n'ont pas eu lieu. L'établissement a accordé à son personnel des suppléments qui ont relevé sensiblement les salaires par rapport à l'année précédente; de plus, il a mis à sa disposition une forte somme pour l'achat de pommes de terre, mais il lui a été impossible de procurer au personnel d'autres vivres en quantités considérables.

L'Allemagne forme, depuis le commencement de la guerre, le débouché presque exclusif de cette industrie; les exportations vers les autres pays sont impossibles. La fabrication a cherché à s'adapter à cette situation nouvelle, aggravée par la diminution de la demande et les difficultés de se procurer les matières premières, en livrant, en quantités restreintes, des lits en fer pour la clientèle privée, et, par les soins d'intermédiaires, de fortes quantités de cet article pour les établissements industriels, lazarets, etc.

Vers la fin de l'année, les mesures administratives rendaient l'acquisition des matières premières difficile au point qu'il fut à peine possible d'obtenir les quantités nécessaires à l'exécution des ordres en carnet. La pénurie des matières premières s'est encore accentuée depuis; aujourd'hui, elles sont introuvables. Le marché des matières premières et le courant d'ordres ouvrent, à l'heure actuelle, des perspectives peu encourageantes.

La fabrication des lits en cuivre ainsi que des meubles de jardin a été arrêtée par suite de l'absence de la demande et du manque des matières premières. Celle des lits en fer a permis d'occuper toutes les divisions afférentes, la serrurerie, la forgerie, la fonderie, le grillage et la peinture.

Clouterie.

La production totale de la Société métallurgique de Bissen était de 1200 tonnes de clouteries diverses en 1916, soit une augmentation de 125 tonnes par rapport à l'année précédente.

Les matières premières n'ont cessé d'augmenter de prix tout en diminuant de qualité. La plupart ont été remplacées par des produits similaires, très chers et très mauvais. La fabrication en général devient de plus en plus difficile et incertaine par suite des difficultés toujours croissantes de se procurer les matières premières nécessaires.

Les prix élevés de fabrication ont été compensés par le relèvement des prix de vente. La main-d'œuvre augmente constamment. Le nombre d'ouvriers, hommes et femmes, occupés régulièrement en 1916, était de 70.

Industrie du bâtiment.

Si le bâtiment a montré plus d'animation qu'en 1915, il a conservé toutefois une allure relativement calme dans son ensemble. L'insécurité générale qui résulte de l'état de guerre paralyse le goût des entreprises. La situation actuelle ne laisse guère de place aux longs espoirs et aux vastes pensées. On resserre son activité autour d'un avenir rapproché. L'augmentation énorme des matériaux de construction et des salaires n'est d'ailleurs pas faite pour encourager la spéculation.

On peut évaluer de 20 à 25 le nombre des nouvelles constructions de quelque importance édifiées à Luxembourg et à Bonnevoie. A travers le bassin minier, le bâtiment s'est incontestablement relevé du marasme de l'année précédente, mais il est encore loin d'avoir regagné l'ampleur très réelle qu'il avait prise avant la guerre.

Envisagées dans leur ensemble, les nouvelles constructions font preuve d'une exécution plus soignée au point de vue hygiénique et architectural. L'emploi du ciment armé, en se généralisant de plus en plus, permet de réaliser des progrès insoupçonnés tant au point de vue de l'élégance qu'à celui de l'agencement et surtout du confort intérieur.

L'année 1917 ouvre des perspectives plus encourageantes. Tout laisse croire que le bâtiment continuera à s'améliorer lentement, progressivement. Il est à remarquer cependant que les matériaux de construction s'acheminent vers des niveaux inconnus jusqu'ici et finiront par devenir inabordables. Ainsi le prix du sapin a triplé depuis la guerre: de 50 fr. il s'est avancé à 150 fr. le mètre cube.

Alors que le prix de revient des immeubles a augmenté de 30 à 40% depuis le commencement de la guerre, les loyers sont demeurés stationnaires, ce que la circonstance qu'il n'y a aucun manque de logements explique jusqu'à un certain point. Il s'ensuit que le rapport des immeubles est relativement bas comparé au revenu des autres placements de capitaux. Ce rapport ne doit pas dépasser 4 à 4½%. Les prix de vente réalisés pour les immeubles, par suite du renchérissement considérable

de leur prix de revient, sont supérieurs en général de 10 à 15% à ceux qui avaient été obtenus avant la guerre.

Les salaires poursuivent leur mouvement à la hausse justifié d'ailleurs par le relèvement du coût de la vie, lequel a encore dépassé considérablement le niveau de l'année précédente et menace de s'élever toujours davantage. A l'heure actuelle, le bâtiment occupe presque exclusivement de la main-d'œuvre indigène; la main-d'œuvre italienne, prépondérante avant la guerre, est très restreinte.

Les industries et métiers tributaires du bâtiment ont témoigné de peu d'entrain. La menuiserie, la serrurerie et la ferronnerie sont médiocrement occupées. Les prix exorbitants du bois et du fer ainsi que les salaires élevés expliquent la réserve de la clientèle.

Carrières.

La production des différents groupes de carrières du Grand-Duché pour l'exercice 1916 est résumée dans les tableaux statistiques ci-après, dressés par l'Administration des Mines:

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m ³	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger

A. Carrières de calcaire à polypier.

Communes de Differdange, Pétange.

2	—	—	pierres de taille .	24	40,00	24	—
			parements.....	39 m ²	5,00	39	
			moellons	50	2,50	50	
			pierres à chaux..	250	2,50	250	

B. Déblais de mine.

Communes de Differdange, Pétange, Kayl, Rumelange, Dudelange.

2	—	—	moellons	1.724	1,25—3,50	1.724	—
---	---	---	----------------	-------	-----------	-------	---

C. Terre glaise.

1^o pour briques mécaniques. — Commune de Diekirch.

1	—	10	briques	260 ‰	40,00	260 ‰	—
---	---	----	---------------	-------	-------	-------	---

Communes de Mersch, Beltembourg.

2	—	60	briques	3.970 ‰	32,00—44,00	2.495 ‰	1.475 ‰
---	---	----	---------------	---------	-------------	---------	---------

2^o pour poteries. — Commune de Berdorf.

1	—	2	terre glaise	80	1,25	80	—
---	---	---	--------------------	----	------	----	---

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m ³	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
D. Carrières de grès liasique.							
<i>1^o Communes de Heffingen, Larochette.</i>							
5	—	29	parements.....	777	4,00	777	—
			pierres de taille .	472	65,00	462	10
			moellons.....	852	2,00	852	—
			pavés.....	56	37,50—70,00	56	—
			pierraille.....	398	1,60—5,00	398	—
<i>2^o Communes de Bech, Echternach, Consdorf.</i>							
14	—	19	dalles.....	22 m ²	3,00	22 m ²	—
			pierres de taille .	5	12,50—30,00	5	—
			moellons.....	264	2,00—2,50	264	—
			pavés.....	23 ‰	50,00—110,00	23 ‰	—
			pierraille.....	617	1,25—2,50	617	—
			sable ou gravier .	697	2,00—3,00	697	—
<i>3^o Communes de Beaufort, Berdorf, Reisdorf, Waldbillig, Medernach,</i>							
11	—	24	dalles.....	15 m ²	1,00	15 m ²	—
			pierres de taille .	464	45,00	464	—
			moellons.....	1.781	1,25—5,00	1.781	—
			pavés.....	17	55,00	17	—
			pierraille.....	737	2,00—4,00	737	—
			sable ou gravier .	138	1,50—3,00	138	—
<i>4^o Communes de Beckerich, Saeul.</i>							
10	—	16	moellons.....	450	2,00—2,50	450	—
			pavés.....	4 ‰	50,00	4 ‰	—
			pierraille.....	73	3,00	73	—
			sable ou gravier .	22	1,25	22	—
<i>5^o Commune de Mondorf-les-Bains.</i>							
4	—	13	moellons.....	1.645	1,50	1.645	—
			pavés.....	159	50,00—80,00	159	—
			pierraille.....	1.270	2,00—3,00	1.270	—
			sable.....	1.515	1,50	1.515	—
<i>6^o Communes de Betzdorf, Flaxweiler, Niederanven.</i>							
5	—	36	pierres de taille .	5	40,00	5	—
			moellons.....	4.432	1,25—2,00	4.432	—
			pavés.....	706	55,00—160,00	664	42
			pierraille.....	3.091	1,50—5,00	3.091	—
			sable.....	237	1,25—2,00	237	—

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m ³	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
<i>7° Communes de Steinfort, Kœrich, Strassen.</i>							
16	—	61	pierres de taille .	6	30,00	6	—
			moellons	3.966	1,50—3,00	3.966	—
			pavés	368	25,00—60,00	328	40
			pierraille	1.715	0,75—2,00	1.715	—
			sable	6.320	1,00—2,00	6.320	—
<i>8° Communes de Contern, Eich, Hollerich, Hesperange, Rollingergrund, Kopstal.</i>							
31	—	54	pierres de taille .	37	30,00—40,00	37	—
			moellons	7.310	1,25—2,00	7.310	—
			pavés	678	60,00—160,00	293	385
			pierraille	3.636	1,00—2,00	2.636	1.000
			sable	992	0,75—2,00	992	—
			pierres à chaux..	660	3,00—5,00	660	—
<i>9° Communes de Fischbach, Lorentzweiler, Truntange, Steinsel, Walferdange, Junglinster.</i>							
12	—	14	moellons	1.028	1,25—2,00	1.028	—
			pavés	16	40,00—50,00	16	—
			pierraille	533	1,50—2,00	553	—
			sable	995	0,40—3,50	995	—
E. Carrières de grès coquillier supérieur.							
<i>Communes d'Ell, Feulen, Mertzig, Schieren, Useldange, Vichten.</i>							
26	—	30	pierres de taille .	93	80,00	93	—
			moellons	699	1,75—2,50	699	—
			pierraille	1.130	2,00—2,50	1.130	—
			sable ou gravier .	433	2,00—4,00	433	—
F. Carrières de grès bigarré.							
<i>Commune de Rosport.</i>							
1	—	2	pierres de taille .	20½	45,00	—	20½
G. Carrières de grès de Born.							
<i>Communes de Mompach, Rosport.</i>							
7	—	18	pierres de taille .	275	45,00—85,00	96	179
			moellons	714	1,00—5,50	714	—
H. Carrières de calcaire kenprique.							
<i>Communes de Bissen, Bawange-s.-Attert.</i>							
4	—	5	pierres à bâtir...	14	2,25—2,75	14	—
			pierraille	250	5,00	250	—
			sable ou gravier .	100	4,50	100	—

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m ²	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
I. Carrières de grès coquillier.							
<i>Communes de Bettendorf, Ermsdorf.</i>							
11	—	129	dalles	71 m ²	3,50—10,00	71m ²	—
			pierres de taille .	694	100,00—135,00	694	—
			moellons	1.712	1,25—1,75	1.712	—
			pierraille	526½	100,00—150,00	526½	—
			pavés	1.365	1,50—10,00	1.365	—
K. Carrières de schiste et de quartzite.							
<i>1° Communes d'Asselborn, Bœvange, Clervaux, Consthum, Hachiville, Heinerscheid, Hosingen, Munshausen, Trosvierges, Weiswampach.</i>							
40	—	72	pierres à bâtir...	2.610	1,75—4,00	2.610	—
			pierraille	3.106	1,50—6,00	3.106	—
			sable ou gravier .	200	1,375	200	—
<i>2° Communes de Boulaide, Esch-s.-Sûre, Eschweiler, Gœsdorf, Harlange, Heiderscheid, Kautenbach, Mecher, Neunhausen, Oberwampach, Wiltz, Winseler.</i>							
49	8	88	pierres à bâtir...	948	2,00—3,00	948	—
			pierraille	11.773	2,50—8,00	11.773	—
			sable ou gravier .	3.205	1,75—2,00	3.205	—
<i>3° Communes de Bettborn, Bigonville, Folschette, Perlé, Rédange, Wahl.</i>							
13	—	20	pierres à bâtir...	394	1,25—2,50	394	—
			pierraille	1.610	2,00—7,50	1.610	—
<i>4° Communes de Bastendorf, Bourscheid, Erpeldange, Hoscheid.</i>							
12	—	23	pierres à bâtir...	250	3,00	250	—
			pierraille	3.099	4,50—6,00	3.099	—
<i>5° Communes de Fohren, Putscheld, Vianden.</i>							
13	—	22	pierres à bâtir...	472	1,25—5,00	472	—
			pierraille	470	3,50—11,50	470	—
L. Carrières de pierres à chaux.							
<i>1° Commune d'Echternach.</i>							
5	—	8	dalles	40	3,00	40	—
			pierres à bâtir...	150	2,25	150	—
			pierraille	175	1,75	175	—
			pierres à chaux..	275	1,50—2,00	265	10
			tuf	240	3,00—5,00	225	15

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m ³	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
<i>2^o Communes de Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Rédange.</i>							
7	—	12	pierres à chaux..	1.187	2,00—2,20	1.187	—
M. Carrières de pierres à chaux et de dolomie.							
<i>1^o Communes de Grevenmacher, Mertert, Remerschen, Burmerange, Remich.</i>							
10	7	14	dolomie	15.771	5,00	12.376	3.395
			moellons	2.195	1,50—3,00	2.195	—
			pierraille	780	2,50—6,00	780	—
			chaux	630	3,00	610	20
N. Carrières de chaux hydraulique.							
<i>Commune de Hollerich.</i>							
—	—	—	pierres à chaux..	660	3,00—5,00	660	—
O. Plâtrières.							
<i>Communes de Bous, Wellenstein, Steinsel, Walferdange.</i>							
4	13	—	plâtre brut	3.665	7,50—32,50	3.073	592
P. Sablières.							
<i>1^o Commune de Mertert.</i>							
3	—	4	sable ou gravier .	485	2,50—4,00	485	—
<i>2^o Communes de Diekirch, Bettendorf, Erpeldange, Rosport.</i>							
5	—	5	sable ou gravier .	463	2,50—5,50	463	—
<i>3^o Communes de Bettborn, Folschette, Grosbous, Rédange, Wahl.</i>							
11	—	17	sable ou gravier .	1.015	1,50—7,50	1.015	—

L'exploitation des carrières languit incontestablement dans les diverses régions productrices. Les exportations de nos produits sont presque nulles. La pénurie de la main-d'œuvre experte et le manque d'initiative dû à l'insécurité politique et économique pèsent sur cette industrie. Les demandes du bâtiment sont très restreintes. Les entrepreneurs restent dans l'expectative et les capitaux n'osent pas s'aventurer; le temps, en un mot, n'est pas favorable à la construction en général. Le recul constaté dans la confection des pierres de taille nous fournit la preuve que même dans le plat pays le bâtiment ne va pas. Pour les pierres à bâtir p. ex. la diminution est de 40.000 m³ par rapport à l'année précédente.

La seule industrie du pavé montre de la vigueur. Elle est d'ailleurs d'un avenir certain. Le pavé blanc de grès liasique aussi bien que le « Gilsdorf » sont très recherchés. L'extraction marque une progression continue. La région de Gilsdorf-Bettendorf a produit, entre autres, un million de pavés de plus que l'année dernière. Dans d'autres carrières, le manque d'épinceurs et de roqueteurs a amené forcément une diminution très regrettable de l'extraction. Les prix sont à la hausse. Notons

encore que les travaux d'assainissement des traversées des localités populeuses entraînent une consommation de plus en plus forte de nos pavés résistants et d'un aspect agréable.

La Société de Montfort nous donne l'appréciation suivante de la situation:

Carrières de Larochette. — Les difficultés et la hausse croissante de la main-d'œuvre ont entravé d'une manière fort regrettable les travaux de la ligne de Larochette à Junglinster, à laquelle nos carrières doivent être raccordées. Les mêmes circonstances ont amené le ralentissement de l'exploitation et la majoration sensible des prix de revient, sans qu'il ait été possible de trouver une compensation équivalente dans des prix de vente plus rémunérateurs. Les conditions actuelles des transports deviennent de plus en plus onéreuses et rendent presque impossible l'utilisation rationnelle des sous-produits de ces carrières, quoique les moellons de parement et autres soient très recherchés dans le Grand-Duché.

Des ordres pour pierres de taille nous sont parvenus de Belgique pour des constructions approuvées par le Gouvernement d'occupation dans l'intérêt public, mais les instances faites ensuite pour obtenir le transport à destination n'ont abouti qu'à des fins de non-recevoir. Ceci nous amène à appeler l'attention sur une situation analogue dans les expéditions de pierres dites « petit granit » de Belgique. La clientèle luxembourgeoise nous a transmis pendant tout le courant de l'année des commandes en cette pierre pour monuments funéraires, bordures, etc. D'abord les expéditions ont pu se faire à certaines époques avec des retards successifs; finalement, elles ont été complètement enrayées; des quantités importantes de pierres préparées ont dû rester en carrière et les clients sont restés privés de la matière première indispensable pour occuper leurs ouvriers et servir leur clientèle. Toutes les démarches faites tant en Belgique que dans le Grand-Duché ainsi que les réclamations collectives des marbriers-sculpteurs, appuyées par le Gouvernement luxembourgeois, sont restées sans effet: les transports demeurent suspendus.

Carrières de Widdeberg. — Les affaires sont restées limitées aux besoins de l'intérieur, les exportations étant entravées. Pour les mêmes raisons qu'ailleurs le prix de revient a subi une augmentation progressive. Nous étudions les moyens de faciliter les transports de la carrière afin de suppléer à l'insuffisance des moyens de voiturage actuels, trop lents et trop coûteux.

Ardoisières.

La statistique de production, établie par l'Administration des Mines, renseigne les chiffres suivants pour les deux dernières années:

Années	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
		sous terre	au jour	Spécification	Quantités	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
1915	3	160	230	ardoises ¹⁾ . . .	12.339	80 00	5.969	6.369
				évièrs ²⁾	193	10 00	101	92
				dalles ²⁾	1.166	10 00	93	1.073
1916	3	80	165	ardoises	7.803	85 00	1.357	6.446
				évièrs	195	10 00	178	17
				dalles	1.299	10 00	104	1.195

¹⁾ mille. — ²⁾ pièces. — ³⁾ mètres carrés.

La production de l'industrie ardoisière, dans son ensemble, est en recul très considérable sur l'année précédente. La production des ardoises a diminué de moitié environ: de 12.339 mille elle est descendue à 7.803 mille. Les prix des ardoises, par contre, progressent d'une façon continue.

Ce recul est la conséquence naturelle du manque d'ouvriers. Les ardoisières luxembourgeoises, adossées contre la frontière, occupent en temps ordinaire un grand nombre d'ouvriers belges, très difficiles à recruter depuis la guerre. D'autre part, la main-d'œuvre indigène, qui offre des ressources assez restreintes, préfère souvent les besognes agricoles ou domestiques au travail de carrière.

Les procédés d'extraction, depuis l'introduction de l'électricité et de l'air comprimé dans l'exploitation, se sont considérablement améliorés. Au travail de l'ouvrier au pic s'est substitué le travail plus sûr et plus avantageux des haveuses à air comprimé qui occasionne une moindre perte de matière en même temps qu'il offre plus de sécurité pour l'ouvrier. D'ailleurs, le système de l'abatage en remontage est abandonné et remplacé par le système d'abatage au ravalage.

La fabrication des dalles est en progrès sensible. Le schiste brut, qui, avant la guerre, était tiré de la région de Vielsalm, pour être travaillé et façonné ici, est remplacé par le schiste extrait à Haut-Martelange même. Depuis quelques années on a monté à Haut-Martelange une scierie de dalles bien outillée et fournissant un produit très apprécié pour l'outillage électrique, spécialement les tableaux de distribution, remplaçant avantageusement par leur bas prix les dalles de marbre.

La production des ardoisières luxembourgeoises renseigne les chiffres suivants pour les dix dernières années:

	Ardoises (en mille)	Éviers (pièces)	Dalles (m ²)
1907.....	25.293	1.554	7.712
1908.....	23.976	672	10.580
1909.....	21.108	803	11.900
1910.....	23.499	905	12.200
1911.....	23.285	1.150	6.350
1912.....	20.619	915	5.960
1913.....	28.072	807	6.054
1914.....	14.010	355	3.520
1915.....	12.339	193	1.166
1916.....	7.803	195	1.299

Le tableau suivant renseigne les importations d'ardoises dans le Grand-Duché pendant la même période:

	Ardoises belges	Ardoises françaises
1907.....	t. 3.318	t. 619
1908.....	» 4.109	» 446
1909.....	» 4.719	» 518
1910.....	» 6.278	» 303
1911.....	» 5.859	» 364
1912.....	» 7.297	» 377
1913.....	» 5.871	» 456
1914.....	» 2.793	» 274
1915.....	» 1.208	» —
1916.....	» 1.375	» 100

Faïencerie.

La faïencerie de Septfontaines renseigne une production en augmentation sur celle de l'année précédente: elle a atteint 1.125.000 kg. Les ventes se sont faites couramment et dans d'assez bonnes conditions, de sorte que les stocks ne sont pas trop importants. Les prix de production et de vente ont été en hausse. Les principaux débouchés ont été naturellement l'Allemagne et l'Autriche. De fortes commandes sont venues de Hollande et de ses colonies. Une faible partie a été livrée en Belgique.

La fabrication a été gênée par les entrées insuffisantes ou très irrégulières de matières premières, dont la qualité laissait à désirer au demeurant. Les prix des matières premières, spécialement des produits chimiques, ont été beaucoup plus élevés pour des raisons suffisamment connues.

Cette industrie a occupé régulièrement 214 ouvriers. Les prix de la main-d'œuvre ont sensiblement augmenté. Le recrutement des ouvriers est difficile.

Mosaïques et dallages céramiques.

La production de l'usine de Wasserbillig est restée au niveau de celle de l'année précédente. Si les prix de revient ont continué leur mouvement en avant, les prix de vente n'ont pu suivre cette hausse. Comme les ventes sont restées inférieures à la production, les stocks en magasin ont subi une nouvelle augmentation. Le renchérissement des matières premières n'a pas subi d'arrêt. Un certain nombre de ces matières, absolument indispensables à la fabrication, font complètement défaut.

Au point de vue des débouchés, la situation de l'industrie céramique est restée sans changement. Elle continue de rencontrer de sérieuses difficultés sur le marché allemand à cause de la provenance luxembourgeoise de ses produits, c'est-à-dire de leur provenance d'un pays étranger, les administrations de l'État et des communes accordant en règle générale la préférence aux produits indigènes.

L'usine de Wasserbillig a occupé en moyenne de 160 à 170 ouvriers. Alors que les salaires sont en augmentation, la qualité et les aptitudes des ouvriers vont diminuant. Les difficultés du recrutement se sont multipliées.

Industrie des ciments.

L'aspect de l'industrie des ciments ne s'est guère modifiée en 1916. Le renchérissement des matières premières et du charbon ainsi que la forte augmentation des salaires ont poussé les prix de production à la hausse. De plus, les difficultés du ravitaillement n'ont pas été sans exercer une influence sur le rendement des ouvriers.

L'usine d'Esch renseigne une production pareille à celle de l'année précédente. Elle a occupé environ 90 ouvriers. La fabrication a été gênée par la pénurie d'ouvriers qui s'est manifestée dès le commencement du printemps.

L'usine de Dommeldange n'a pas repris la fabrication du ciment en 1916. Elle a broyé 13.500

tonnes de scories pour engrais contre 6500 tonnes en 1915. Cette usine a produit encore 3.250.000 briques de laitier, qui sont l'objet d'une forte demande, contre 2.500.000 en 1915.

Comme les grands établissements industriels ont exécuté beaucoup de travaux en béton, la production de ciment de l'usine de Rumelange a pu être portée à environ 50 % de son chiffre normal. La fabrication de briques a été complètement arrêtée faute d'ouvriers.

Malgré les hausses continuelles des salaires et de toutes les matières ainsi que des grandes difficultés de transport et d'approvisionnement, ces deux usines ont pu être maintenues en activité pendant toute l'année. Le nombre des ouvriers occupés a atteint en moyenne 45 à Dommeldange et 32 à Rumelange.

Briqueterie mécanique.

L'exercice 1916 a été plus mauvais encore pour cette industrie que l'exercice précédent. Quelques fabriques, néanmoins, ont continué à travailler en Lorraine et dans la région de Neunkirchen. Dans le Grand-Duché, les briqueteries syndiquées de Bettembourg et de Mersch seules ont travaillé.

L'augmentation des salaires et des matières premières s'est fait sentir encore plus vivement qu'en 1915. Une légère augmentation des prix de vente des briques s'est dessinée vers la fin de l'exercice qui s'est rapidement et fortement accentuée au début de l'exercice en cours. Mais les difficultés de fabrication sont si considérables qu'il n'est pas encore certain si cette augmentation est suffisante pour compenser l'augmentation du prix de revient.

La demande, à vrai dire, est très forte, mais l'acheteur s'était si bien habitué à obtenir la brique à vil prix qu'il a beaucoup de peine à s'accommoder des conditions nouvelles du marché.

Il a été expédié:

	en 1915	en 1916
par les briqueteries de Bettembourg	3.046.000	4.244.000 briques
par la briqueterie de Mersch	585.000	1.030.000 »
soit ensemble	3.491.000	5.274.000 briques.

Tannerie.

Les tanneries luxembourgeoises ont travaillé en 1916 30.400 cuirs indigènes, chiffre qui représente une forte diminution par rapport à l'année précédente. La fabrication n'a pu suivre la demande, toujours active et pressée. Par suite de la défense d'exportation, les cuirs ont été consommés en majeure partie dans le pays même.

Au commencement de l'année 1916, les prix des cuirs en poils ont été fort élevés. En mai, lors de la saisie des peaux par l'État, ce prix a été fixé à 4 fr. pour être ramené ensuite à 3 fr. au mois de septembre.

Comme les matières tannantes exotiques faisaient complètement défaut, l'écorce de chêne, mélangée à l'extrait tiré du bois de chêne, a servi exclusivement comme matière tannante. Les prix, après s'être acheminés énergiquement vers la hausse, se sont calmés vers la fin de l'année

sous l'influence du ralentissement de la marche des tanneries, d'un côté, et de la surproduction des écorces, de l'autre.

Les tanneries, réduites aux abatages du pays par suite du manque complet des cuirs exotiques, ont été forcés de ralentir la fabrication. Cette industrie a occupé régulièrement 400 à 500 ouvriers.

Ganterie.

Si la situation de la ganterie en 1915 doit être considérée comme une des plus déplorables que nous ayons eu à enregistrer jusqu'alors, celle de 1916 constitue un désastre.

Comme en 1915, l'Angleterre continue à prohiber l'introduction de nos produits sur son territoire et à empêcher également les exportations vers les États-Unis, de sorte que nos principaux débouchés qui, pour ainsi dire, alimentent à eux seuls notre industrie, nous sont complètement fermés. Une autre difficulté a surgi depuis. Quelques nouveaux débouchés, sans grande importance il est vrai, nous ont été fermés par suite de l'interdiction du transit à travers l'Allemagne. Ainsi le travail limité qui nous restait est devenu impossible. Les pourparlers en vue d'obtenir la liberté du transit n'ont pas donné de résultat jusqu'à ce jour.

La saisie des peaux décrétée par les autorités allemandes ne laisse plus guère de marge à la ganterie à se fournir en peaux brutes. D'ailleurs les matières mégissantes font complètement défaut. Il est à prévoir même qu'après la fin de la guerre le moment viendra où, la matière première étant introuvable, la fabrication des gants finira par cesser complètement. C'est là une conséquence logique de la situation actuelle. Quand la peau brute aura disparu du marché, la ganterie ne trouvera plus à s'occuper et l'on se demande avec anxiété ce que va devenir cette industrie jadis si florissante. En toute hypothèse et quelle que soit la tournure que prendront les événements, il se passera bien des années avant que la ganterie puisse revoir une situation normale et que les fabricants arrivent à se procurer les stocks de peaux nécessaires à assurer une marche régulière de la fabrication.

Il y a plus. En supposant même que les peaux arrivent de nouveau en quantités suffisantes, l'avenir nous réserve un autre obstacle qui prolongera la crise tout en l'aggravant. Nous aurons à compter alors avec la pénurie de la main-d'œuvre apprise, c'est-à-dire de gantiers à la hauteur de leur tâche, bien stylés et connaissant toutes les subtilités du métier. Les mêmes difficultés se présenteront pour la mégisserie, la teinterie, etc., pour les divers compartiments de la ganterie en un mot.

Écorces à tan.

Au début de la saison, les prix des écorces de la nouvelle récolte, vivement sollicités par la demande, avaient atteint 11,25 à 11,50 fr. la botte de 26 kg. Ces prix se soutenaient pendant quelque temps. A partir du mois d'août, la demande s'atténuait; elle devenait absolument insignifiante pendant les mois d'automne, les besoins des tanneries étant couverts en grande partie. Les prix se mirent à la baisse pour arriver à 8,25 à 8,50 fr. vers la fin de l'année. En présence du manque de cuirs en poils, la demande laissait à désirer par continuation, et comme la récolte de

1916 a fourni un rendement considérable, les prix de vente se sont fixés à 7,75 à 8,25 fr. la botte. A ce prix, la plus grande partie des écorces a été vendue depuis.

Industrie textile.

La situation dans l'industrie textile, que le manque de matières premières commençait à rendre assez précaire vers la fin de l'année 1915 déjà, s'est considérablement aggravée depuis. La draperie renseigne une diminution de 13 % par rapport à l'année précédente. La bonneterie a dû cesser le travail dans le courant de l'année, faute de coton; le tissage de velours est arrêté depuis le mois de mars. La fabrication de toiles qui avait été alimentée par quelques petites quantités de lin et de chauvre achetées dans le pays, a été abandonnée en présence des prix exorbitants demandés par les cultivateurs.

Les difficultés de se procurer les matières brutes ainsi que les matières accessoires nécessaires à la fabrication ont augmenté de jour à jour. Les exigences des détenteurs dépassent tout ce qui s'est vu jusqu'à présent.

La confection des vêtements de travail a été presque nulle. A Larochette, un cinquième des ouvriers occupés en 1915 a pu être maintenu jusqu'en octobre. Dès le commencement du printemps il a été impossible de se procurer les tissus nécessaires et, après avoir épuisé ses stocks insignifiants, cette branche a été forcée à chômer complètement.

Brasserie.

L'année 1916 a été très défavorable à la brasserie luxembourgeoise. Les craintes que nous avons exprimées dans notre dernier rapport et que nous avons fondées sur les difficultés créées par la guerre, se sont non seulement réalisées, mais nos prévisions ont été dépassées par les événements.

L'allure défavorable des affaires et les mauvais résultats financiers de la brasserie pendant l'année écoulée sont à attribuer: 1° à la forte diminution de la production, conséquence de l'arrêt du chancelier de l'Empire allemand réduisant les contingents d'orge respectivement de malt des brasseries allemandes — et nécessairement aussi ceux des brasseries luxembourgeoises — à environ un tiers de la quantité de malt employée en temps ordinaire; 2° à la cherté excessive des matières premières ainsi que de tous les articles de brasserie, et 3° à l'augmentation des frais généraux qui, par rapport au chiffre de production ou au volume des ventes, ont atteint un coefficient de beaucoup trop élevé.

La comparaison des chiffres de production des trois derniers exercices laisse apparaître le recul considérable de la brasserie au cours de la guerre:

	Exercice 1914	Exercice 1915	Exercice 1916
Malt employé.....	kg. 5.517.375	kg. 3.829.122	kg. 2.020.970
Production de bière.....	hl. 307.795	hl. 210.602	hl. 127.390
Droits d'accise acquittés.....	fr. 478.202	fr. 304.912	fr. 137.586

La campagne 1917 s'ouvre sous de plus fâcheux auspices encore que les campagnes précédentes.

Les matières premières deviennent de jour en jour plus rares et plus chères et les frais généraux plus élevés. Le contingent de malt a subi une nouvelle diminution: d'un tiers il a été réduit à un quart de la quantité moyenne employée en 1912 et 1913, circonstance qui rend cette industrie de plus en plus difficile, sinon impossible.

Distillerie.

Les distilleries agricoles, qui traitent des matières farineuses, n'ont pas travaillé en 1915-16.

Le nombre des établissements travaillant des fruits, pépins, lies de vin et marcs de raisin a été de 1095. Ces établissements ont travaillé:

	en 1914/15.	en 1915/16.
fruits à noyaux	hl. 30.472	hl. 580
fruits à pépins.....	» 7.618	» 24.658
marcs de fruits à pépins	» 14.890	» 27.617
lies de vin	» 518	» 1.458
marcs de raisin	» 6.180	» 33.754

Les droits d'accise payés à l'État se sont élevés à 94.988,74 mk., ceux d'exploitation à 67,89 mk., contre respectivement 624.377 mk. et 3.062 mk. pour la campagne 1914-15.

Industrie des tabacs.

Le volume de la production ne s'est pas sensiblement modifié par rapport à l'année précédente. Si pour les tabacs à fumer et les cigares nous pouvons constater une légère diminution, la production des cigarettes est restée au même niveau. Les ventes ont conservé une bonne allure. Des stocks ne sont pas à signaler. La production a été écoulee à l'intérieur du pays même ou placée par quantités assez importantes en Alsace-Lorraine et en Allemagne.

La hausse toujours croissante des matières premières, jointe aux difficultés des approvisionnements, a nécessité deux augmentations successives des prix de vente en 1916 pour mettre ceux-ci en concordance avec les prix de revient. Les tabacs en feuilles indigènes de la récolte de 1915, c'est-à-dire ceux du Palatinat, travaillés en grande partie en 1916, ont atteint des niveaux inconnus jusqu'alors: 200 à 230 mk. les 50 kg. contre 25 à 30 mk. en temps normal. Les tabacs exotiques ont augmenté de 400 à 500% au cours de la guerre. Ces hausses inusitées sont dues, pour les tabacs indigènes, à la demande considérable des fabriques allemandes en vue des grandes fournitures à l'armée, et, pour les tabacs exotiques, à l'accroissement de la consommation dans les différents pays ainsi qu'à la diminution des importations et au renchérissement des frets et de l'assurance maritime. Si, en général, l'approvisionnement en tabacs bruts n'a pas présenté de sérieuses difficultés en 1916, il n'en a pas été de même pour les articles accessoires, papiers d'emballage, charbons, huiles, bois pour caisses, etc.

Le nombre des ouvriers employés dans l'industrie des tabacs n'a guère varié. Le personnel a été régulièrement occupé. Par suite du renchérissement des vivres, le prix de la main-d'œuvre a augmenté sérieusement. Des secours ont été accordés aux ouvriers en automne pour leur faciliter les approvisionnements d'hiver.

L'arrêté g.-d. du 27 juin 1916, qui modifie l'impôt sur le tabac conformément à la loi allemande du 12 juin 1916, a grevé l'industrie des tabacs de nouvelles charges très lourdes. L'impôt sur les tabacs bruts indigènes a été porté de 45 mk. à 70 mk. les % kg., les droits d'entrée sur les tabacs étrangers ont été portés de 85 mk. à 130 mk. en plus des droits *ad valorem* qui ont été élevés de 40 mk. à 65 mk. Cette dernière augmentation n'est pas encore entrée en vigueur: elle est remise à une époque ultérieure quand les prix des tabacs exotiques et le cours du change auront repris un aspect plus normal. Les droits de banderole sur les cigarettes et les tabacs fins ont été relevés également.

L'industrie des tabacs du Grand-Duché s'est de tout temps approvisionnée en Allemagne, c'est-à-dire dans le Palatinat, pour la plus grande partie de ses besoins. Elle y est forcée en quelque sorte depuis 1879 à cause de la différence entre les droits de douane protecteurs sur les tabacs étrangers et l'impôt de consommation sur les tabacs indigènes. Les approvisionnements en tabacs étrangers s'opèrent soit à Anvers, Brême, Hambourg ou en Hollande, soit directement dans les pays de production.

Pour ramener, d'une part, les cours échevelés à des niveaux plus raisonnables en supprimant la concurrence des nombreux acheteurs sur le marché hollandais, unique source d'approvisionnement pendant la guerre, et raffermir, d'autre part, le change du mark en réduisant les importations au strict nécessaire, l'Allemagne institua en 1916 la « Tabakhandelsgesellschaft von 1916 », à Brême, pour les tabacs exotiques, à Mannheim, pour les tabacs indigènes, et à Dresde, pour les tabacs à cigarettes, en vue de centraliser le commerce des tabacs. La société fut chargée de régler les approvisionnements de l'industrie sur la base d'un rationnement des fabriques. Presque toute la récolte de 1916 a été saisie ainsi par l'État; elle doit être livrée à certains négociants en tabacs à ce désignés, mais seule la « Tabakhandelsgesellschaft » peut autoriser les fabricants à faire l'acquisition des quantités rationnées et limitées aux besoins de quatre mois.

On comprend facilement l'émotion de notre industrie lorsque, à la fin de l'année 1916, les fabricants, qui s'étaient adressés à la centrale de Brême en vue d'obtenir l'autorisation d'acheter certains petits lots, se heurtèrent à un refus, la société n'étant pas autorisée à fournir les fabriques du Grand-Duché. Se voyant coupés de leurs sources d'approvisionnement, tant en Allemagne qu'en Hollande, les fabricants réclamèrent l'intervention du Gouvernement luxembourgeois en vue de pouvoir se fournir en tabacs bruts d'une manière ou de l'autre et d'éviter un chômage forcé.

Imprimerie.

Sans être absolument normale, la situation de l'imprimerie a conservé en 1916 une stabilité relative au point de vue de l'occupation des divers établissements. Le travail, peu pressé en général, était assez régulier néanmoins.

Les difficultés au sujet de nos approvisionnements en Allemagne que nous avons fait prévoir dans notre dernier rapport, n'ont pas manqué de se produire. Le renchérissement progressif du papier et de toutes les matières premières accessoires, l'insuffisance et les lenteurs des approvisionnements, les formalités dont s'entouraient les permis d'exportation et les retards considérables

des livraisons ont influencé dans une forte mesure le travail dans nos imprimeries. La hausse de tous les éléments constitutifs du prix de revient industriel, matières premières et main-d'œuvre, a eu pour corollaire une hausse correspondante des prix facturés. Les imprimés ont été majorés de 30% et il est à prévoir que cette majoration sera portée à 50% pour le deuxième semestre de l'année en cours.

Les salaires ont été adaptés dans la mesure du possible aux conditions nouvelles de l'existence. Pour l'année 1916, patrons et ouvriers s'étaient mis d'accord sur une indemnité de renchérissement obligatoire et uniforme de 75 fr., laquelle a été dépassée dans la plupart des cas. Il a été reconnu, dans la suite, que la moyenne des salaires, qui oscille entre 6 et 7 fr., n'était plus suffisante eu égard au coût exorbitant de la vie. Vers la fin de l'année 1916, l'indemnité de renchérissement a été portée alors à 15 fr. par mois pour les ouvriers mariés, avec, en plus, 2,50 fr. pour chaque enfant au-dessous de 14 ans, et à 10 fr. pour les célibataires. Cette indemnité a été portée au double à partir du 1^{er} mai 1917.

Le labeur de ville, stimulé par les commandes de l'industrie, a vu encore diminuer son volume, le commerce ayant réduit ses commandes à un strict minimum. De plus, la lettre de faire part de décès est en décroissance; le public commence à lui préférer l'avis mortuaire dans les journaux, qui occasionne moins de frais et de travail.

Le journal travaille dans des conditions assez précaires. Malgré l'augmentation progressive du prix de revient, les prix des abonnements sont restés inchangés. Cette augmentation n'a pu être que partiellement compensée alors par le relèvement du tarif des annonces. A signaler encore que le papier d'impression est facturé aux éditeurs luxembourgeois environ 25% plus cher qu'à la concurrence allemande, ce qui ajoute aux difficultés dont souffre le journal. Dans une requête au Gouvernement, l'association des patrons-imprimeurs a appelé l'attention sur cette inégalité de traitement.

Le livre n'est pas encore sorti de son délaissement. Le travail, comme les années précédentes, est resté limité à la réimpression des manuels classiques indispensables et à quelques brochures d'auteurs.

L'apprentissage continue de fonctionner à la satisfaction des patrons et ouvriers. Ses résultats sont très encourageants. Le gâchis économique n'a eu aucune répercussion fâcheuse sur cette intéressante application de la solidarité sociale.

L'avenir de l'imprimerie s'annonce sous des auspices peu favorables. Notre approvisionnement en papier, en bonnes qualités surtout, devient de plus en plus aléatoire. Alors que les anciens stocks s'épuisent, l'emploi considérable qui est fait des fils de papier dans l'industrie textile, entrave très sérieusement la fabrication. Les autres papiers, également, se font de plus en plus rares.

Le marché national n'offre plus, aujourd'hui, de ressources au point de vue de nos approvisionnements. La papeterie de Manternach est arrêtée depuis la guerre et se borne à écouler ses stocks.

Horticulture.

La situation de l'horticulture, très critique depuis le commencement de la guerre, ne s'est pas améliorée en 1916 et les affaires ont été complètement nulles comme les années précédentes.

L'interdiction d'expédier en Belgique a été maintenue et l'exportation en Amérique a été également interdite. Cependant, les frais généraux et les salaires des ouvriers, nécessités par la conservation des cultures en prévision de temps meilleurs, ont imposé à l'industrie horticole les mêmes charges que pendant les deux années précédentes. Les maraîchers seuls ont pu bien placer leurs produits.

Conserves de légumes.

Une mauvaise récolte due aux excès de pluie a sérieusement contrarié l'industrie des conserves qui n'a pu se développer normalement faite de fruits à travailler. Par suite, la production de l'établissement de Beaufort est encore en diminution par rapport à l'année précédente: elle ne renseigne que 50.000 litres de pois, haricots et fèves de marais. La production entière a été écoulée à l'intérieur du pays même. Les prix de vente ont été plus élevés, conséquence de l'augmentation très sensible de toutes les matières premières.

Cette industrie a occupé, suivant les besoins de la fabrication, jusqu'à une centaine d'ouvriers. Les prix de la main-d'œuvre ont augmenté en général de 25%. L'unique ressource pour le recrutement du personnel a été la main-d'œuvre locale, l'embauchage des ouvrières flamandes, qui, en temps ordinaire, fournissent un assez fort contingent de la main-d'œuvre pour la cueillette, étant impossible depuis l'occupation militaire des Flandres.

Meunerie.

Le rendement des deux dernières récoltes peut être évalué comme suit:

	Récolte 1915	Récolte 1916
	Quintaux métriques	
Froment	144.715	117.915
Seigle	126.120	110.662
Méteil	181.063	132.237
	451.898	360.814

Il ressort de ces chiffres que la récolte de 1916 a été très sensiblement inférieure à celle de l'année précédente; elle est même loin d'atteindre le rendement d'une récolte moyenne.

Les pluies continuelles qui se prolongeaient de la mi-août jusqu'à la fin du mois de septembre retardaient les moissons qui s'effectuaient dans des conditions plutôt difficiles. Les seigles surtout avaient souffert. Néanmoins, un mélange égal de froment et de seigle tiré à 75—80% de farine donnait un pain convenable grâce au pourcentage élevé de gluten que contenaient les céréales.

Comme la guerre perdurait toujours, l'État confisqua, en dehors des blés, également le sarrasin, l'orge, l'avoine, les pois, les lentilles et les fèves des champs.

Au mois d'août, nos provisions de la récolte de 1915 tiraient sur leur fin. L'Allemagne nous vint en aide avec 400 wagons de froment provenant de ses achats en Roumanie. Notre approvisionnement paraissait assuré ainsi. En temps normal, les blés sont en majeure partie battus à la batteuse à vapeur sur les champs même, et le supplément de blé roumain nous permettait d'attendre les gros apports de la culture qui se font pendant les mois de novembre et de décembre. Malheureusement, le mauvais temps rendait les battages sur les champs pour ainsi dire impossibles. Comme, d'ailleurs, les autres récoltes étaient très en retard en général, les cultivateurs s'occupaient de préférence de leur rentrée ainsi que des semailles d'automne. Les semailles se continuaient

jusqu'au mois de novembre et beaucoup de terres destinées à la culture des blés n'ont pu être ensemencées, la saison étant trop avancée.

En présence du renchérissement progressif de la houille et de la main-d'œuvre, beaucoup de cultivateurs se virent forcés de renoncer au battage à la machine à vapeur qui dessert les villages après les moissons, de sorte que les livraisons faisaient à un moment donné complètement défaut. L'arrêté du 9 novembre obligea les détenteurs de blés à battre la moitié jusqu'au 10 décembre, le 3^e quart jusqu'au 1^{er} février, et le restant jusqu'au 1^{er} mars pour être cédés aux commissionnaires régionaux.

Les prix de la récolte de 1916 avaient été fixés comme suit:

	Froment	Métell	Seigle
pour livraison jusqu'au 1 ^{er} septembre . . .	fr. 44,00	fr. 40,00—43,00	fr. 39,00
pour livraison jusqu'au 15 octobre	» 43,00.	» 39,00—42,00	» 38,00
pour livraison jusqu'au 1 ^{er} décembre . . .	» 42,50	» 38,50—41,50	» 37,50
pour livraison après le 1 ^{er} décembre	» 42,00	» 38,00—41,00	» 37,00

Pour la farine de la récolte de 1916, le prix avait été porté à 50 fr. les % kg. pour les communes; celles-ci livrent à 51 à 52 fr. à la boulangerie qui doit vendre le pain à 25 centimes la livre.

Au mois de février dernier, l'Allemagne nous vint de nouveau en aide avec un envoi de farine. Le Gouvernement avait demandé des blés au lieu de farine, afin de pouvoir occuper la meunerie et de bénéficier des issues (sons et retraits) et des déchets de nettoyage. Cette proposition ne fut pas acceptée. La meunerie allemande extrait des germes de blé une huile comestible dont le rendement est de 8 à 12%, soit 8 à 12 kg. d'huile par % kg. de germes, qu'elle aurait perdue de même en nous envoyant du blé. Vers la même époque, un arrêté ordonna la mise à la disposition de l'État de tous les blés restants de la récolte de 1916, soit environ 200.000 kg., pour le 15 mars suivant.

Eu égard à l'oxiguité de nos provisions en blés et farines disponibles, l'État se vit forcé d'abaisser la ration de pain de 300 gr. à 250 gr. et d'octroyer à la meunerie de commerce aussi bien qu'à la meunerie à façon de fabriquer une farine entière, c'est-à-dire une farine où se trouvent mélangés tous les sons et retraits finement moulus. De cette farine sont exclus seulement les déchets de nettoyage impropres au mélange avec la farine et qui servent à la nourriture des bestiaux. En admettant 4% d'évaporation en mouture et 2% de déchets de nettoyage, on obtient un rendement de 94% de farine, soit 17 à 18% de plus sur le rendement exigé auparavant. Cette condition était imposée par l'Allemagne qui avait pris l'engagement d'assurer le ravitaillement de la population sur la base d'une ration quotidienne de 250 gr.

Le prix de mouture pour la meunerie de commerce a été fixé à 2,75 fr. par % kg., plus une minime location pour les sacs vides qui sont la propriété du meunier. Ce prix ne compense pas suffisamment l'augmentation considérable des frais généraux par suite du renchérissement excessif des articles de meunerie, tels que soies à bluter, huiles, ficelles, courroies, etc. Il est toujours inférieur de beaucoup à celui qui est payé à la meunerie allemande, laquelle est encore occupée d'une façon permanente alors que les moulins luxembourgeois sont contraints de chômer la moitié du temps.

Les pluies continuelles avaient extraordinairement favorisé, en 1916, la croissance des mauvaises herbes. Deux espèces de papilionacés, l'ervum hirsutum et la vicia cracca, envahissaient

les moissons et en diminuaient le rendement. Les graines de ces deux légumineuses mûrissent avec les blés. Leur valeur nutritive est égale à celle des pois et des lentilles. L'analyse de la farine tirée des graines donne 12 ‰ de matières grasses, 284 ‰ de protéine, 391,1 ‰ d'amidon, 34,6 ‰ de cendres et 274,3 ‰ d'eau.

Les quantités considérables disponibles et non confisquées devaient naturellement éveiller l'attention du commerce. Une demande très active s'empara de ces graines, libres encore. Le prix de 12,50 fr. les ‰ kg. pratiqué au commencement, s'éleva rapidement jusqu'à 150 fr.; il atteignit même 200 fr., soit le quintuple du prix maximum fixé pour le meilleur froment. Traité en mouture absolument comme les blés, ces graines donnent 65 ‰ d'une belle farine jaune soufre très appréciée. Les graines de la vesce ordinaire, utilisées également pour la consommation, atteignirent jusqu'à 375 fr. les ‰ kg.

Le recrutement des ouvriers meuniers était assez difficile. Le mouvement général des salaires s'est communiqué à la meunerie.

Viticulture et commerce des vins.

*Weinbau und Weinhandel während 1916**). — Gemäß der in unserem letzten Bericht ausgesprochenen Erwartung haben die Weinpreise im Berichtsjahr eine weitere und zwar recht fühlbare Steigerung erfahren. Von 1000 Fr. im Juni 1916 ist der Fuderpreis ruckweise bis auf 2500 Fr. emporgeschneilt. Leider konnte nur mehr eine beschränkte Anzahl Winzer aus dieser Hochkonjunktur Nutzen ziehen, da nach den vom Präsidenten der Großh. Weinbaukommission angeordneten Erhebungen die Bestände von 25.404 Fuder am 1. Mai 1916 bis auf 3760 und am 1. August 1916 bis auf 2006 Fuder zusammengeschrumpft waren. Augenblicklich (Mitte Januar 1917) lagern noch etwa 1200 Fuder in Winzerkellern.

Wenn daher schon in gewöhnlichen Jahren die Winzer den ganzen Sommer hindurch auf die Pflege des Weinstocks die größte Sorgfalt verwenden, so haben sie im verflossenen Jahr mit gesteigerter Spannung und Unruhe die Entwicklung der Rebe verfolgt. Leider sollten die schönen Hoffnungen, zu denen der mit außerordentlicher Gleichmäßigkeit erfolgte Austrieb und der durch keine Spätfröste beeinträchtigte ungemein reiche Gescheinansatz berechtigten, im grausamer Weise zerstört werden. Im Juni brach das Verhängnis über den bis dahin von aller Unbill verschont gebliebenen Rebstock herein. Unter der Einwirkung der in diesem Monat erfolgten schroffen Temperaturstürze trat der rote Brenner in fast allen Gemarkungen mit solcher Heftigkeit auf, daß er stellenweise die Weinstöcke gänzlich ihres Blätterschmuckes entblößte. Infolge der Ungunst der Witterung verzettelte die Blüte, der Heuwurm nistete sich in den Gescheinen ein und vernichtete einen erheblichen Teil des Behanges. Die mit kurzen Unterbrechungen andauernde Regenperiode ermöglichte fast nirgends eine rechtzeitige Bekämpfung der Pilzkrankheiten, so daß dieselben ungestört wuchern konnten. Besonders das Oidium hat vielen Weinbergen übel mitgespielt. Der durch diese verderblichen Einflüsse ohnehin schon recht geschmälerte Behang erlitt durch die im Oktober eintretenden Frühfröste eine weitere empfindliche Einbuße. Wie aus der nachfolgenden Aufstellung ersichtlich ist, war das Ernteergebnis denn auch ein überaus klägliches.

*) Rapport présenté par la Commission de viticulture.

Ertrag der Mostertite des Jahres 1916.

Gemeinde.	Sektion.	Fuderzahl nach	
		Ortschaft.	Gemeinde.
Bous.	Bous	38	
	Erpeldingen	27	
	Rolling-Assel	19	84
Bürmeringen	Bürmeringen	16	
	Elvingen	10	
	Emeringen	6	32
Echternach. Flaxweiler.	Echternach	9.500	9.500
	Beyren	1.500	
	Gostingen	7	
	Flaxweiler	2	
	Niederdonven	36	
Grevenmacher. Lenningen.	Oberdonven	8.500	55
	Grevenmacher	210	210
	Canach	17	
Manternach.	Lenningen	28	45
	Lellig	5.120	
	Manternach	10.160	
Mertert.	Münschecker	7.320	22.600
	Mertert	82	
	Wasserbillig	57.653	139.653
Mompach.	Born	7.060	
	Mörsdorf	9.720	16.780
Mondorf.	Ellingen	5.500	
	Mondorf	28	33.500
Remerschen	Remerschen	306	
	Schengen	206	
	Wintringen	154	666
Remich. Rosport.	Remich	46	46
	Girst	21.920	
Stadtbredimus.	Hinkel	»	
	Rosport	20.620	42.540
	Greiveldingen	25	
	Stadtbredimus	50	75
Waldbredimus.	Trintingen	25	
	Waldbredimus	18	43
Wellenstein.	Bech-Kleinmacher	250	
	Schwebsingen	140	
	Wellenstein	250	640
Wormeldingen.	Ahn	41.500	
	Ehnen	58.500	
	Machtum	76.760	
	Wormeldingen	92.720	269.480
Vianden.	Vianden	—	—
			2430.053

Für die meisten Winzer ist der unter allen Erwartungen gebliebene Ernteausfall besonders schmerzlich, weil sie die 1915er Kreszenz, wie bereits oben hervorgehoben worden ist, zu Schleuderpreisen abgesetzt und nur die Bevorzugten unter ihnen an den schwunghaften Preisen des Spätsommers und Herbstes Anteil hatten.

Die Qualität der Ernte war ebenfalls eine recht mangelhafte. Abgesehen von dem niedrigen Mostgewicht (Durchschnitt 57,5° Oechsle) und dem hohen Säuregehalt (16,8 %) hat ein großer Teil des Wachstums unter den Oktoberfrösten gelitten und weist den, von den 1912ern, die in ähnlichen Verhältnissen geerbstet worden waren, in Erinnerung gebliebenen typischen Frostgeschmack auf. Nichtsdestoweniger erzielte der Neue bereits im Herbst Preise, wie sie sicherlich einzig in der Geschichte unseres Weinbaus zu verzeichnen sind. Unter 1600 Fr. dürften nur sehr wenige Fuder die Winzerkeller verlassen haben. Ende Dezember wurden bereits 1875 Fr. bezahlt. Zur Stunde, d. h. Mitte Januar, ist der Preis auf 2000 Fr. gestiegen. Verbesserte Weine, die wegen des vollständigen Mangels an Zucker ziemlich vereinzelt und daher auch sehr gesucht sind, fanden noch zu weit höheren Preisen Absatz. (Ende Dezember 2000—2250 Fr.)

Große Beängstigung verursacht unter der Winzerbevölkerung die Ungewißheit in Bezug auf die Lieferung von Kupfervitriol und Schwefel. Trotz den unausgesetzten Bemühungen der Weinbaukommission und den ununterbrochenen Verhandlungen unserer Regierung mit Deutschland ist die Lieferung dieser Stoffe noch nicht sichergestellt. Sollte die Bekämpfung der Pilzkrankheiten infolge des Ausbleibens von Kupfervitriol und Schwefel nicht vorgenommen werden können, so würde nicht nur die kommende Ernte einer vollständigen Vernichtung anheimfallen, sondern die Tragruten für das nächstfolgende Jahr würden ebenfalls sehr empfindlich geschädigt. Der hierdurch unserm Weinbau entstehende Verlust würde, in Anbetracht der günstigen Lage des Weinmarktes, sich auf viele Millionen belaufen. (Die doch durchaus geringe 1916er Weinernte hat schon einen Wert von schätzungsweise 4 Millionen erreicht) und daher für die Winzerbevölkerung einen furchtbaren Schlag bedeuten. Hoffen wir daher, daß es unserer Regierung noch rechtzeitig gelingen wird, die Lieferung dieser unentbehrlichen Bekämpfungsmittel zu veranlassen.

Vins de Champagne.

E. Mercier & Cie, succursale de Luxembourg.

Depuis le mois de mars 1915, les expéditions de la succursale sont suspendues par ordre de la maison d'Épernay. Le personnel ouvrier a été réduit à une vingtaine de personnes.

L'exploitation des oseraies de Kopstal, qui ont donné une récolte satisfaisante en 1916, a été maintenue. Le blanchissage des osiers s'est fait sur la même échelle que les années précédentes.

Industrie électrique.

Usine et tramways électriques de la ville de Luxembourg.

La consommation d'énergie pour éclairage et force motrice a augmenté, en général, dans de bonnes proportions. La recette se monte à 257.773 fr. contre 226.975 fr. en 1915. Par suite du

manque de pétrole, les demandes de raccordement continuaient d'affluer, et une grande partie des nouvelles installations fut exécutée par les monteurs de l'Usine municipale qui disposait d'une réserve suffisante de matériel.

Tant pour la ligne de tramway d'Eich que pour celles de la Ville, on constate un accroissement continu du public voyageant et des recettes, de façon que les chiffres obtenus avant la guerre se trouvent fortement dépassés. Le matériel roulant, qu'il est impossible de remplacer ni d'augmenter dans les circonstances actuelles, est devenu insuffisant, surtout après que les abonnements à prix de faveur, à partir du 1^{er} novembre 1916, furent rendus accessibles à une plus large catégorie de personnes. Le renchérissement des abonnements à validité limitée, qui entra en vigueur à la même date, ne réussit guère à réduire le nombre des voyageurs de cette catégorie. Sur les lignes de la ville, les abonnés n'ont contribué aux recettes que dans la mesure de 18,5%, tandis qu'ils ont exécuté plus de voyages que le public qui prend régulièrement des billets.

Les recettes totales des lignes de la ville se montent à 257.054 fr. contre 204.713 fr. en 1915; celles de la ligne d'Eich sont de 93.238 fr. contre 79.112 fr. en 1915.

Commerce de détail.

La situation du commerce de détail, diverse et changeante suivant les branches, mais satisfaisante dans son ensemble pendant les deux premières années de guerre, a pris, en 1916, un aspect de plus en plus défavorable. Le volume d'affaires diminuait à mesure que les stocks de marchandises encore disponibles s'épuisaient.

Dans la branche des vivres, nous remarquons une situation franchement mauvaise. L'État s'est substitué au commerce libre. Au commencement de l'année 1916, le commerce de gros était encore chargé de la répartition des denrées entre les détaillants qui devaient en faire la répartition définitive entre les consommateurs. Quelques irrégularités étant survenues, le Gouvernement déféra ce soin aux communes, évinçant ainsi le commerce de gros de la répartition des vivres. La situation n'a pas été sensiblement meilleure pour les autres branches de gros. Par suite des défenses d'exportation qui frappent la plupart des marchandises, le commerce de gros a perdu toute liberté d'allures. Comme les réassortiments lui sont interdits, il est presque complètement paralysé.

Le commerce de détail n'a guère été mieux partagé. Depuis que le commerce des vivres a passé aux communes, les épiceries sont désertes. Si la guerre continue, les épiciers courront à la ruine. Comme ils souffrent du renchérissement général comme les autres consommateurs, leurs ressources s'épuisent, et avec le rétablissement de la paix ils manqueront des fonds indispensables pour continuer les affaires. Somme toute, la situation des épiciers est déplorable: elle menace de tourner au désastre.

Il est notoire que les communes n'ont pas réussi à effectuer la répartition des marchandises à la satisfaction générale des consommateurs. Aujourd'hui, on demande le retour à l'ancien système de répartition par les soins des détaillants.

Le commerce des draps et confections a considérablement baissé, faute de marchandises. Ces articles se font de plus en plus rares, leur importation étant presque nulle. Les magasins bien

fournis ont pu écouler leurs stocks à des prix très élevés et réaliser de gros bénéfices. A l'heure actuelle, les marchandises font défaut et les affaires sont insignifiantes.

En résumé, le commerce de détail se débat dans des conditions peu enviables. Les défenses d'exportation qui frappent la plupart des marchandises en Allemagne, notre unique source d'approvisionnement, nous mettent dans une situation fort précaire. Il est désirable que nos pouvoirs fassent d'énergiques efforts auprès du Gouvernement allemand pour que nos réassortiments puissent se faire sans difficultés, conformément aux stipulations du pacte douanier.

Faillites et Concordats.

Le nombre des faillites et concordats s'établit comme suit pour les quatre dernières années:

	1913	1914	1915	1916
<i>A. Arrondissement de Luxembourg.</i>				
Faillites déclarées	27	32	11	5
Concordats sollicités	14	9	13	6
Concordats homologués	7	2	8	4
<i>B. Arrondissement de Diekirch.</i>				
Faillites déclarées	3	2	1	1
Concordats sollicités	1	1	—	—
Concordats homologués	1	—	—	—

Bourses du travail.

Les bourses du travail de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. renseignent les opérations suivantes pour l'année 1916:

	Bourse de Luxembourg				Bourse d'Esch-sur-Alzette			
	HOMMES		FEMMES		HOMMES		FEMMES	
	Demandes	Offres	Demandes	Offres	Demandes	Offres	Demandes	Offres
Janvier.....	198	351	134	235	319	283	124	259
Février.....	169	256	113	177	240	271	94	161
Mars.....	189	266	189	249	679	251	102	143
Avril.....	183	217	163	205	268	206	97	142
Mai.....	247	240	204	255	362	215	110	172
Juin.....	168	198	159	187	368	171	106	153
Juillet.....	156	226	148	181	293	204	91	138
Août.....	126	249	136	195	429	273	110	165
Septembre.....	130	184	173	215	432	208	97	133
Octobre.....	111	199	131	184	309	202	118	153
Novembre.....	109	189	114	173	262	224	100	160
Décembre.....	74	229	166	199	262	221	108	109
Totaux 1916	1860	2804	1830	2455	4223	2729	1257	1883
» 1915	1812	4124	1833	2885	4860	4115	1114	2151

Parmi les offres de travail renseignées par la bourse de Luxembourg, 2640 émanent de Luxembourgeois, 55 d'Allemands, 52 de Belges, 51 de Français, 4 d'Italiens et 2 d'autres nationaux; parmi les offres renseignées par la bourse d'Esch, 2255 émanent de Luxembourgeois, 136 d'Allemands, 98 de Belges, 144 de Français, 48 d'Italiens, 7 de Suisses et 41 d'autres nationaux.

Le service des logements, à la bourse de Luxembourg, renseigne une offre de 17 appartements et 18 chambres meublées, à laquelle correspond une demande de 24 appartements et 10 lits. A la bourse d'Esch, ce service renseigne les opérations suivantes: l'offre a porté sur 267 appartements meublés, 182 appartements non meublés et 122 lits, et la demande, sur 251 appartements meublés, 468 appartements non meublés et 30 lits.

Assurance-maladie.

Bilan des caisses ouvrières de secours en cas de maladie pour l'exercice 1915.

RECETTES.

	Caisses régionales	Caisses de fabriques
1. Encaisse au début de l'exercice (à l'exclusion du fonds de réserve)	fr. 61.505,48	fr. 53.576,37
2. Intérêts de capitaux et autres produits.....	» 14.944,16	» 51.123,91
3. Droits d'entrée des membres effectifs	» 24.645,14	» 23.653,85
4. Droits d'entrée des membres honoraires	» 37,00	» 49,37
5. Cotisations (parts des patrons et ouvriers réunies) ..	» 510.878,16	» 1.091.715,34
6. Cotisations des membres volontaires.....	» 9.973,20	» 3.224,60
7. Avances (art. 46 de la loi)	» —	» 2.804,19
8. Subventions des patrons (art. 47 de la loi)	» —	» 1.116 25
9. Remboursements pour prestations de secours	» 2.877,84	» 500,45
10. Remboursements de la part de l'assurance-accidents...	» 1.041,75	» 969,00
11. Réalisation de fonds publics, retraits de dépôts à la Caisse d'épargne et d'autres placements autorisés par le Gouvernement, prélèvements sur le fonds de réserve	4.907,16	» 42.379,66
12. Emprunts, avances du comptable, etc.	» 6.796,82	» 4.220,13
13. Recettes diverses	» 3.768 20	» 26.555,64
Totaux	fr. 641.374,91	fr. 1.301.888,76

DÉPENSES.

	Caisses régionales	Caisses de fabriques
1. Traitement médical	fr. 124.391,92	fr. 271.148,76
2. Médicaments et autres curatifs	» 105.971,85	» 218.985 06
3. Prestations aux membres et à leurs familles	» 187.961,75	» 449.909,96
4. Prestations, art. 16 et 19 de l'assurance-accidents	» 3.601,83	» 14.562,33
5. Prestations aux femmes en couches	» 1.427,37	» 8.186,90

6. Prestations en cas de décès.....	fr.	9.304,75	fr.	17.796,65
7. Frais d'entretien aux hôpitaux	»	35.570,69	»	89.761,69
8. Prestations aux convalescents après cessation des secours	»	—	»	814,25
9. Remboursements pour secours aux malades.....	»	485,15	»	1.078,90
10. Remboursements à l'assurance-accidents.....	»	1.572,57	»	1.939,37
11. Remboursements d'avances	»	51,46	»	6.701,93
12. Remboursements de cotisations et de droits d'entrée ...	»	2.406,55	»	2.000,72
13. Placements, dépôts à la Caisse d'épargne et dotations du fonds de réserve	»	22.587,38	»	85.867,16
14. Remboursement d'emprunts.....	»	3.358,26	»	1.661,22
15. Frais d'administration	»	56.820,55	»	22.287,61
16. Dépenses diverses	»	6.645,94	»	3.732,66
Totaux	fr.	562.158,02	fr.	1.196.435,20

Résultats comparés des années 1903-1915.

	Caisses régionales		Caisses de fabriques	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1903	fr. 373.069,95	fr. 342.664,06	fr. 948.942,16	fr. 862.073,00
1904	» 452.225,58	» 409.474,69	» 1.149.448,20	» 1.092.643,40
1905	» 469.301,21	» 427.810,67	» 1.081.685,71	» 1.013.019,35
1906	» 523.885,20	» 491.919,52	» 1.224.477,98	» 1.136.770,95
1907	» 616.250,76	» 570.998,04	» 1.352.256,38	» 1.275.704,95
1908	» 663.201,78	» 600.155,56	» 1.189.527,18	» 1.143.707,29
1909	» 666.927,30	» 594.420,76	» 1.132.451,95	» 1.067.434,79
1910	» 857.103,32	» 759.240,77	» 1.195.399,40	» 1.145.939,73
1911	» 968.464,55	» 842.879,38	» 1.355.018,65	» 1.284.204,32
1912	» 972.827,61	» 915.603,75	» 1.514.499,75	» 1.459.779,93
1913	» 908.213,85	» 824.461,04	» 1.644.344,79	» 1.566.030,09
1914	» 711.539,31	» 649.879,35	» 1.387.461,01	» 1.329.865,41
1915	» 641.374,91	» 562.158,02	» 1.301.888,76	» 1.196.435,20

Assurance-accidents.

Bilan de l'exercice 1916.

RECETTES.

1. Report de l'exercice antérieur	fr.	27.538,85
2. Avances des membres	»	1.444.245,18
3. Intérêts dus par la Banque Internationale au 31 décembre 1916	»	20.791,92
4. Intérêts du fonds de réserve au 31 décembre 1916	»	15.495,88
5. Intérêts du capital repr. des rentes en cours	»	235.993,05
6. Intérêts du fonds de pension des employés au 31 décembre 1916.....	»	575,39

7. Recettes suivant art. 18 de la loi.....	fr.	4.771,51
8. Part du Gouvernement aux frais d'administration	»	24.314,33
9. Remboursement du Gouvernement (art. 33 de la loi)	»	—
10. Amendes d'ordre.....	»	—
11. Versements d'arriérés.....	»	—
12. Recettes imprévues	»	1.876,95
13. Versements pour solde des membres	»	848.186,63
	fr.	2.623.789,69

DÉPENSES.

1. Indemnités pour accidents	fr.	1.478.655,46
2. Frais de traitement.....	»	111.854,74
3. Capital représentatif des rentes en cours	»	856.041,21
4. Fonds de réserve	»	98.936,48
5. Frais d'administration	»	78.301,80
	fr.	2.623.789,69

L'assurance contre les accidents agricoles et forestiers présente le bilan suivant pour l'exercice 1916:

RECETTES.

1. Intérêts dus par la Banque Internationale au 31 décembre 1916	fr.	2.292,32
2. Intérêts du fonds de réserve au 31 décembre 1916	»	235,31
3. Intérêts du fonds d'amortissement du capital au 31 décembre 1916 ...	»	2.122,62
4. Recettes de l'art. 18 de la loi	»	72,00
5. Part du Gouvernement aux frais d'administration	»	12.192,84
6. Recettes imprévues	»	22,58
7. Versements pour solde des membres	»	239.624,67
	fr.	256.562,34

DÉPENSES.

1. Indemnités pour accidents	fr.	89.368,83
2. Frais de traitement.....	»	68.137,67
3. Capital représentatif des rentes en cours	»	57.003,31
4. Fonds de réserve	»	9.502,81
5. Frais d'administration	»	32.549,70
	fr.	256.562,34

Assurance-vieillesse et invalidité.

Bilan de l'exercice 1916.

RECETTES.

1. Report de l'exercice antérieur	fr.	310.065,01
2. Cotisations des membres	»	910.619,29
3. Intérêts dus par la Banque Int. au 31 décembre 1916	»	32.801,54
4. Intérêts du fonds de pension des employés au 31 décembre 1916	»	179,44
5. Part du Gouvernement aux frais d'administration	»	39.768,93
6. Remboursements du Gouvernement (art. 130)	»	98.238,28
7. Intérêts du fonds de réserve au 31 décembre 1916	»	117.438,84
8. Recettes de l'art. 8 de la loi	»	1.469,13
9. Recettes de l'art. 14 de la loi	»	5.255,37
10. Recettes de l'art. 40 de la loi	»	5.714,60
12. Recettes de l'art. 2 de la loi du 2 juin 1914	»	125.000,00
13. Versements d'arriérés des années antérieures	»	7.644,50
14. Amendes d'ordre	»	83,80
15. Recettes imprévues	»	834,88
16. Bénéfice sur 5 obligations tirées au sort	»	—
	fr.	1.655.113,61

DÉPENSES.

1. Indemnités (rentes-vieillesse et invalidité)	fr.	145.780,38
2. Frais de traitement	»	186.783,22
3. Frais d'administration	»	88.204,65
4. Fonds de réserve	»	1.234.345,36
	fr.	1.655.113,61

Caisse d'épargne et Crédit foncier.

A. CAISSE D'ÉPARGNE.

D'après le compte rendu de cet établissement pour 1915, l'avoir des déposants, y compris les dépôts faits par les communes, s'élève au 31 décembre 1915, en principal et intérêts, à 80.462.659 fr. Le chiffre correspondant était de 67.191.424 fr. en 1914, de 66.273.476 en 1913 et de 64.628.393 fr. en 1912.

Le chiffre des versements a été de 20.929.618 fr., celui des remboursements de 9.741.585 fr. soit un excédent de remboursements de 11.188.033 fr. Le nombre des versements a été de 47.066, soit une moyenne par versement de 455 fr. contre 270 fr. en 1914. Le nombre des remboursements a été de 33.383, soit une moyenne par remboursement de 292 fr. contre 344 fr. en 1914. Le montant des versements de l'exercice 1915 dépasse d'environ 6 millions de francs le chiffre correspon-

dant de l'année 1914, quoique le nombre des opérations de versement ait diminué de plus de 4000 par rapport au chiffre de 1914. Par contre, le montant des remboursements de 1915 a baissé d'environ 5 millions de francs; le nombre des opérations de remboursement a diminué d'environ 10.000. Il en résulte que durant la guerre les économies réalisées ont augmenté considérablement et que ces économies proviennent non pas de la grande masse des épargnants, mais d'un nombre restreint de personnes ayant eu des rentrées de fonds exceptionnelles.

Les livrets en circulation au 31 décembre 1915 atteignent 81.625, soit une augmentation de 4163 sur l'année 1914. L'avoir moyen par livret est de 986 fr. contre 867 fr. en 1914. Il a été délivré 7515 livrets nouveaux, contre 5853 en 1914. Il a été bonifié aux déposants 2.112.163 fr. d'intérêts, en augmentation de 202.084 fr. sur l'année 1914.

L'actif total de la Caisse d'épargne s'élève, suivant bilan, à 82.198.380 fr., contre 78.476.501 fr., à fin 1914. Les intérêts et loyers touchés représentent un chiffre de 3.212.544 fr., contre 2.787.534 fr. en 1914.

Le compte des frais généraux se solde par 166.608 fr.; il dépasse de 5611 fr. le chiffre correspondant de l'exercice précédent. Les bénéfices bruts réalisés s'élèvent à 537.588 fr., soit 0,67% de l'avoir des déposants; les bénéfices nets s'élèvent à 312.835 fr., soit 0,39% du même avoir. Le fonds de réserve a passé de 4.693.922 fr. à 5.006.758 fr.

Le total des avances faites aux *Caisses publiques de crédit agricole et professionnel* à fin 1915 s'élève à 968.143,54 fr., les remboursements à 814.963,45 fr. Le total des prêts consentis aux emprunteurs par les Caisses de crédit s'élève à 1.052.488,72 fr., celui des remboursements à 899.612,28 fr.

Durant l'exercice 1915, *l'épargne scolaire* a été pratiquée dans 86 écoles, contre 93 en 1914; le montant des dépôts s'élevait à 27.407 fr., contre 24.784 fr. en 1914.

Bilan au 31 décembre 1915.

	fr.	ct.
ACTIF.		
1. Disponible en caisse et en banque.....	15.151.141,69	
2. Bureaux auxiliaires	523.537,83	
3. Recette générale	484.257,58	
4. Portefeuille	56.170.721,19	
5. Crédit foncier de l'État. Avances	940.200,52	
6. Habitations à bon marché. Avances.....	3.026.127,44	
7. Caisses publiques de Crédit agricole et professionnel. Avances	153.180,09	
8. L'État grand-ducal en compte courant.....	2.932.978,97	
9. Comptes courants de diverses communes	819.304,12	
10. Prêts sur gage.....	1.625,00	
11. Coupons échus et non encore encaissés.....	297.281,17	
Compte transitoire:		
12. Intérêts à recevoir	399.757,71	
13. Avances diverses pour le compte de l'État	94.352,02	
14. Immeubles de service:		

a) Hôtel de la rue Aldringer	fr. 105.540,58	}	
b) Hôtel du Plateau Bourbon	1.092.714,28		
A déduire: amortissement de 1914 et 1915....	50.000,00 1.042.714,28		
c) Terrain à bâtir	19.470,00		
15. Mobilier.....			27.190,00
			82.198.380,19

PASSIF.

1. Avoir des déposants		80.462.659,10	
2. L'État grand-ducal, son avoir en francs effectifs		324.291,60	
3. Comptes courants de communes, établissements publics, etc.		1.088.707,08	
4. Épargne scolaire, solde en suspens.....		136,81	
5. Compte d'amortissement de l'Hôtel de la rue Aldringer.....		7.184,63	
6. Fonds de réserve: solde au 31 décembre 1914	4.693.922,94		
Excédent favorable de 1915	312.835,91		
		5.006.758,85	
Compte transitoire, différences de cours réservées	4.691.357,88	315.400,97	
			82.198.380,19

La situation au 1^{er} janvier 1917 se présentait comme suit:

Avoir des déposants	fr. 91.218.558,96		
Nombre des versements durant l'année 1916		56.876,00	
Montant des versements durant l'année 1916.....	fr. 29.614.284,94		
Nombre des remboursements durant l'année 1916		44.198,00	
Montant des remboursements durant l'année 1916.....	fr. 21.234.542,73		
Nombre des livrets en cours		89.691,00	
Intérêts bonifiés aux déposants en 1916:			
a) Intérêts payés sur livrets soldés.....	fr. 42.692,53		
b) Intérêts capitalisés au 31 déc. 1916	» 2.376.094,47	fr. 2.418.787,00	
Avances faites aux Caisses de Crédit agricole et professionnel	fr. 141.992,17		
Avances faites au service des habitations à bon marché (non compris les intérêts dus au 31 décembre 1916)		fr. 2.861.479,67	

B. CRÉDIT FONCIER.

Le nombre des demandes présentées jusqu'au 31 décembre 1915 s'élève à 5447, portant sur une somme de 79.461.556 fr. Le Conseil d'administration a prononcé pendant cette période des admissions pour 54.687.265 fr., dont 22.566.165 fr. font l'objet de prêts communaux. Le nombre des prêts réalisés au 31 décembre 1915 s'élève à 372, qui représentent un capital de 54.100.065 fr., dont à déduire:

- a) fr. 7.612.137,95 recouverts par l'effet de l'amortissement,
- b) » 7.561.083,87 par suite de remboursements anticipés,

soit fr. 15.173.221,82. Le solde des capitaux restant dû au 31 décembre 1915 est donc de 38.926.843,18. fr.

Le nombre des prêts faits sur propriétés rurales a passé de 1229 à 1301 et les sommes prêtées de 9.094.100 fr. à 9.496.800 fr.; la moyenne par prêt ressort à 7300 fr. Les prêts sur propriétés urbaines s'élèvent fin 1915 à 1594 et portent sur un capital de 18.575.250 fr.; la moyenne par prêt est de 11.653 fr. Les prêts communaux s'élèvent au 31 décembre 1915 à 734 et représentent un capital de 25.221.865 fr., soit une moyenne de 34.362 fr. par prêt. Le montant des intérêts et annuités dus pour l'année 1915 est de 2.604.010,62 fr., en augmentation de 111.143,87 sur l'année 1914.

Quoique pendant l'exercice 1915 le nombre des retardataires de 1914 et 1915 ait été ramené de 492 à 473, le montant des arriérés a passé de 331.712,75 fr. à 394.255,63 fr. Au 1^{er} décembre 1916, ce nombre s'est réduit à 173 et le total des sommes rendues pour 1914 et 1915 n'était plus que de 106.845,94 fr. La plupart des retardataires contre lesquels des mesures d'exécution avaient dû être prises, ont pu éviter les poursuites judiciaires en soldant tout ou partie des arriérés. Dans un seul cas, la vente judiciaire s'imposait. Le produit de la vente a suffi pour désintéresser entièrement le Crédit foncier.

La valeur nominale des obligations foncières en circulation au 1^{er} janvier 1916 était de 36.630.300 fr. Le bénéfice d'agio réalisé jusqu'au 31 décembre 1915 sur la vente des obligations s'élevait, au total, à 238.822,47 fr. Jusqu'au 31 décembre 1915 il a été délivré 6778 certificats nominatifs pour une valeur nominale de 30.340.400 fr.; à la même date il restait encore en circulation 4156 certificats pour une valeur nominale de 16.543.300 fr.

Les frais d'administration du Crédit foncier sont émargés par 109.899,19 fr., contre 114.120 fr. pour l'année précédente. Les bénéfices bruts réalisés s'élèvent à 160.589,35 fr., comprenant les intérêts sur prêts, intérêts sur obligations vendues, etc.

Après déduction des frais d'administration, il reste, pour 1915, un bénéfice net de 50.690,16 fr. qui a été porté au compte de la réserve ordinaire. Le montant total du fonds de réserve s'élève, au 31 décembre 1915, à 589.403,10 fr., y compris la réserve du chef de l'agio sur obligations vendues.

Bilan au 31 décembre 1915.

	ACTIF.	fr.	ct.
1. Prêts.....	54.100.065,00		
A déduire:		38.926.843,18	
amortissement opéré de 1901 à 1915	7.612.137,95		
remboursements ant. effect.	7.561.083,87		
	15.173.221,82		
2. Compte Mobilier		15.917,94	
3. Obligations foncières 3 ½ % déposées contre certificats nominatifs		16.854.100,00	
4. Compte pour ordre: fonds consignés pour frais d'instruction		2.150,61	
5. Compte transitoire (emprunteurs):			
a) intérêts dans les demi-annuités échues, non payées au 31			
déc. 1915, y compris les intérêts de retard	193.135,62		
b) fraction du semestre d'intérêts courus au 31 déc. 1915			
sur prêts.....	495.439,75		
		688.575,37	
		56.487.587,10	

PASSIF.

1. Fonds de dotation.....		fr. 500.000,00
2. Sommes non encore touchées:		
a) sur prêts faits à des particuliers	108.900,00	
b) sur prêts faits à des communes	434.900,00	543.800,00
3. Obligations foncières 3½% en circulation		36.630.300,00
4. Compte créancier: Caisse d'épargne		940.200,52
5. Obligations foncières 3½% déposées contre certificats nominatifs		16.854.100,00
6. Coupons d'obligations non encore touchés		84.617,75
7. Disagio sur prêts communaux		22.500,00
8. Compte pour ordre: fonds consignés pour frais d'instruction		2.150,61
9. Compte transitoire (obligataires): fraction du coupon couru au 31 déc. 1915 sur obligations foncières en circulation		320.515,12
10. Fonds de réserve:		
I. agio sur obligations vendues de 1902 à 1915 incl.	238.822,47	
II. a) réserve ordinaire	299.890,47	
b) excédent favorable de l'exercice 1915 ...	50.690,16	350.580,63
		56.487.587,10

La situation au 1^{er} janvier 1917 se présentait comme suit:

Nombre des prêts réalisés		3866
Montant des prêts réalisés:		
a) Prêts aux particuliers, associations syndicales et établissements publics	fr. 30.054.350	
b) Prêts aux communes et aux syndicats intercommunaux ..	» 25.510.265	55.564.615,00
Import sur prêts non encore touché	fr.	207.950,00
Amortissements opérés	»	8.769.658,08
Remboursements anticipés.....	»	9.490.490,09
Montant en capital des prêts encore en cours	»	37.304.466,83
Valeur nominale des obligations en circulation	»	35.830.300,00
Valeur nominale des obligations déposées contre certificats nominatifs.....	»	16.482.000,00

C. HABITATIONS A BON MARCHÉ.

Ce service a enregistré du mois de novembre 1916 au 31 décembre 1914, le dépôt de respectivement 94, 464, 311, 270, 157, 199, 164, 210 et 169 demandes. Pendant la période de l'exercice 1914 antérieure à la guerre, la situation était très satisfaisante: du 1^{er} janvier au 31 juillet 1914, le service avait reçu 149 demandes et fait 80 prêts; en général, la courbe des affaires était en progression constante. Pendant la période postérieure à l'ouverture des hostilités, la situation a changé complètement: du 2 août au 31 décembre 1914, le service n'a reçu que 20 demandes et n'a pu faire que 18 prêts. La paralysie a perduré pendant l'exercice 1915 et s'est considérablement aggravée dans le courant de 1916. Au nombre de 141 demandes déposées du 2 août 1914 au 31 décembre

1915 figurent utilement en tout 16 demandes de prêts en vue de la construction ou de l'amélioration de maisons économiques.

L'import total des 1213 prêts hypothécaires réalisés depuis le 1^{er} janvier 1907 jusqu'au 31 décembre 1915 s'élève à 4.325.035 fr. La moyenne du prêt est donc de 3566 fr. Elle varie suivant la profession de l'emprunteur: elle est de 3074 fr. pour les ouvriers et journaliers, de 3498 fr. pour les artisans, de 3011 fr. pour les cultivateurs, de 4518 fr. pour les fonctionnaires et employés. Le solde en capital restant dû par les emprunteurs au 31 décembre 1915 s'élève à 3.041.151,28 fr.

Bilan au 31 décembre 1915.

ACTIF.		fr.	ct.
1. Prêts.....		4.325.035,00	
A déduire:			
a) amortissements	930.494,83	}	1.283.883,72
b) remboursements anticipés	326.961,71		
c) prêts annulés	25.070,56		
d) pertes subies	1.356,62		
		3.041.151,28	
2. Compte transitoire: intérêts courus au 31 déc. 1915 sur prêts		41.376,41	
3. Frais avancés.....		145,95	
4. Dépôts sur livrets:			
a) fonds des consignations.....	1.180,19	}	199.110,62
b) fonds des habitations à bon marché	13.972,43		
c) fonds de réserve.....	183.958,00		
		3.281.784,26	
PASSIF.			
1. Sommes non encore touchées sur prêts		54.590,00	
2. Compte créancier de la Caisse d'épargne.....		3.026.127,44	
3. Frais d'actes dus par le fonds des habitations à bon marché		47,60	
4. Fonds des consignations: somme restant disponible au 31 déc. 1915		13.345,44	
5. Fonds des habitations à bon marché: somme restant disponible au 31 déc. 1915 .		1.180,19	
6. Fonds de réserve:			
a) retenues faites aux emprunteurs, quotes-parts du fonds des habitations à bon marché, et intérêts du livret	183.958,00	}	186.493,59
b) réserve des bénéfices réalisés sur prêts	2.535,59		
		3.281.784,26	
La situation au 1 ^{er} janvier 1917 se présentait comme suit:			
Nombre des prêts réalisés:			
sans assurance	288	}	1282
avec assurance	994		

Montant des prêts réalisés	fr.	4.555.930,00
Import sur prêts non encore touché	»	28.485,00
Amortissements opérés	»	1.164.028,20
Remboursements anticipés.....	»	441.442,65
Montant en capital des prêts encore en cours.....	»	2.950.459,15
Capital assuré	»	2.730.650,00
Primes versées à la Compagnie d'assurances.....	»	278.402,81

Banque Internationale à Luxembourg.

Le rapport de la Direction expose que, malgré les circonstances politiques défavorables, l'établissement a donné, en 1916, des résultats satisfaisants. L'exercice écoulé était favorable à l'industrie du fer, à l'agriculture et, en partie aussi, au commerce et au métier. Le chiffre d'affaires a passé de 1.380.930.846 fr. à 1.709.358.264 fr.

L'abondance de l'argent, qui perdure toujours, avait pour conséquence une offre considérable de capitaux. Les dépôts confiés à la Banque sont nécessairement en forte augmentation, tandis que les comptes courants débiteurs ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. La succursale de Metz a contribué dans une mesure satisfaisante à ce résultat et la commandite de Berlin a repris ses répartitions de dividendes.

A la demande des associés commandités, la commandite de Trèves a été dissoute, d'un commun accord, à partir du 1^{er} janvier 1917. La liquidation de la commandite de Trèves et de l'ancienne succursale de Sarrebruck se poursuit normalement. La Banque Internationale de Bruxelles, dans laquelle l'établissement possédait un intérêt assez considérable, a été reprise par la Banque de Bruxelles dans des conditions avantageuses pour les actionnaires.

La situation de la Banque Internationale est restée par continuation très liquide. Le commerce des fonds publics et les affaires en participation ne montraient guère d'animation. Les évaluations de tous les éléments de l'actif, eu égard à l'insécurité de la situation, ont été très prudentes.

Le bénéfice net qui, après de larges amortissements, s'élève, le report antérieur compris, à 2.144.464,20 fr., contre 1.657.845,82 fr. en 1915, a permis la répartition d'un dividende de 7%, contre 5½% pour l'année précédente.

Le mouvement général des transactions à la maison centrale, la succursale de Metz et les agences, s'est élevé:

en 1916	à	fr. 1.709.358.263,58
en 1915	à »	1.380.930.846,37
soit une augmentation de fr.		328.427,21

Le compte de Caisse renseigne le mouvement suivant:

encaisse au 31 décembre 1915.....	fr.	4.631.241,14
entrées en 1916	»	138.771.317,35
soit ensemble		fr. 143.402.558,49
sorties en 1916	»	140.547.394,22
encaisse au 31 décembre 1916.....	fr.	2.855.164,27

Le compte du portefeuille Effets à recevoir renseigne le mouvement suivant:

solde au 31 décembre 1915.....	fr.	39.070.322,81
entrées en 1916	»	237.827.442,26
soit ensemble		fr. 276.897.765,07
sorties en 1916	»	219.007.977,42
solde au 31 décembre 1916.....		fr. 57.889.787,65

Le bénéfice du portefeuille Effets à recevoir s'élève à 1.777.943,44 fr., contre 912.776,21 en 1915.

Bilan général au 31 décembre 1916.

ACTIF

a) Actif réalisable :

Caisse.....	fr.	2.855.164,27
Coupons et monnaies étrangères	»	16.561,41
Portefeuille : Effets à recevoir	»	57.889.787,65
Portefeuille : Titres	»	5.957.417,40
Participations syndicataires	»	2.018.940,81
Reports et avances sur nantissements.....	»	9.813.317,25
Participations commanditaires	»	7.637.500,00
Caisse hypothécaire	»	211.193,75
Comptes courants débiteurs	»	32.992.206,24
Avals	»	5.836.443,74
Compte à nouveau	»	130.203,49
Compte Immeubles.....	»	1.902.141,74
b) Actif immobilisé :		
Immeubles	»	1.267.500,00
		fr. 128.528.377,75

PASSIF

a) Passif envers elle-même :

Capital social	fr.	25.000.000,00
Fonds de réserve	»	7.650.000,00
Réserve de la Caisse hypothécaire	»	20.776,50
Compte ducroire	»	1.000.000,00
Compte à nouveau	»	182.625,12
b) Passif exigible :		
Dépôts à vue.....	»	5.388.824,47
Billets de banque en circulation	fr.	7.250.000,00
dont actuellement bloqués.....	»	1.000.000,00
		6.250.000,00

Comptes courants créditeurs	fr.	73.003.332,52
Avals	»	5.836.443,74
Effets à payer	»	1.993.208,70
Dividendes non réclamés 1910-1915	»	58.702,50
Bénéfice net pour 1916	»	2.144.464,20
	fr.	128.528.377,85

Mercuriales.

Le tableau ci-après indique le mouvement des prix pour les denrées alimentaires, les fourrages et les combustibles pendant les années 1910 à 1916, sur base des mercuriales de la ville de Luxembourg.

	Quantités	Prix fin 1910	Prix, fin 1911	Prix fin 1912	Prix fin 1913	Prix fin 1914	Prix fin 1915	Prix fin 1916
Froment	les % kg.	27,00	26,00	26,00	19,50	42,50	36,00	42,00
Méteil	»	22,00	22,00	24,00	17,00	28,00	33,00	39,00
Seigle	»	18,00	20,00	23,50	14,50	30,50	30,00	36,00
Orge	»	17,00	21,00	26,50	14,50	47,50	44,00	44,00
Avoine	»	21,00	23,00	29,00	14,00	30,50	40,00	36,00
Sarrasin	»	28,00	21,50	22,50	13,50	—	36,00	36,00
Pois	»	37,50	34,50	35,00	31,00	97,50	114,00	130,00
Fèves	»	36,00	39,00	24,00	95,00	115,00	115,00	130,00
Lentilles	»	30,00	37,00	37,00	31,00	97,50	125,00	180,00
Pommes de terre	»	11,00	11,25	6,75	8,50	15,00	10,50	22,60
Farine de froment	le kg.	0,60	0,60	0,70	0,70	0,85	1,30	1,30
Farine de seigle	»	0,40	0,40	0,45	0,45	0,45	—	—
Farine de méteil	»	0,50	0,50	0,55	0,55	0,56	0,55	0,60
Viande de bœuf, 1 ^{re} qual. . .	»	2,40	2,50	3,00	3,00	2,60	2,80	4,20
Viande de bœuf, 2 ^e qualité.	»	2,35	1,95	2,45	2,48	2,27	2,30	4,00
Porc frais	»	2,30	2,20	2,80	2,90	2,40	3,88	4,00
Porc fumé	»	3,20	2,95	3,10	3,20	2,90	6,50	6,60
Viande de veau	»	2,70	2,55	3,05	3,00	2,40	3,00	4,00
Viande de mouton	»	2,00	2,00	2,35	2,65	2,50	3,00	10,00
Beurre	»	3,20	3,40	3,35	3,27	3,63	4,05	6,00
Oeufs	la douz.	2,30	2,40	2,45	2,35	2,50	3,82	—
Pailles	les 500 kg.	32,00	35,00	26,00	25,00	23,00	65,00	50,00
Foins	»	50,00	57,00	35,00	28,00	26,00	92,50	75,00
Trèfle	»	50,00	52,00	45,00	30,00	28,00	75,00	70,00
Bois de hêtre	le stère.	16,00	15,00	15,00	14,50	16,00	16,50	18,00
Bois de chêne	»	14,00	13,00	13,00	13,00	13,00	14,00	16,00

Taxes communales d'octroi à Luxembourg.

Chapitre de perception	Produit de 1913	Produit de 1914	Produit de 1915	Produit de 1916
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Liquides	43.857,52	39.851,07	38.775,58	36.105,82
Comestibles	122.648,43	121.171,07	106.148,89	71.014,41
Fourrages	11.891,89	12.770,94	8.255,84	6.522,59
Combustibles	73.918,08	80.289,03	73.171,39	73.581,65
Matériaux de construction.....	29.034,16	18.604,76	20.926,59	16.466,59½
Bière fabriquée dans l'intérieur	17.612,70	17.994,45	11.898,21	5.407,76
Total ...	298.962,78	290.681,32	259.176,50	209.098,82½
Produits des foires aux bestiaux	3.169,05	2.124,30	1.921,95	1.230,25
— des droits d'abatage.....	45.494,29	47.580,99	44.217,08	31.287,97
— des ponts à bascules.....	4.558,50	4.831,50	4.417,01	4.389,75
— du débit d'eau (Porte-Neuve)	14,00	5,80	31,20	2,50
— des droits de place sur les marchés hebdomadaires	3.342,75	3.150,05	2.630,90	2.268,00
Total des recettes de l'octroi	355.541,37	348.373,96	312.394,65	248.277,29½

STATISTIQUE DOUANIÈRE. — ZOLLSTATISTIK.

EINFUHR VON WAREN,

welche zum Verbrauch im Großherzogtum Luxemburg beziehungsweise dessen Handel bestimmt sind, während des Kalenderjahres 1916.

Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.
1. Erzeugnisse der Land- u. Forstwirtschaft u. andere tierische u. pflanzliche Naturerzeugnisse; Nahrungs- und Genußmittel.			Unbearbeitete Tabak lätter	Kuba.	1.419
			id.	Türkei.	352
			id.	Italien.	4.711
			Farbpflanzen.....	Niederland.	10
			Küchengewächse, frisch....	id.	624.227
			Getrocknete Blätter und Kräuter zum Genuß	Öster.-Ung.	4
Roggen.....	—	—	id.	Niederland.	1.535
Reis, unpoliert	Belgien.	215	Getrocknete Küchenge-		
id.	Schweiz.	3	wächse.....	Niederland.	125.783
Speisebohnen	id.	4	id.	Schweiz.	2
id.	Belgien.	150	id.	Belgien.	1
id.	Niederland.	2	id.	id.	13.451
Erbsen.....	id.	2	Lebende Pflanzen		
id.	Belgien.	38	id.	Schweden.	5
Lein- und Hanfsaat	Belgien.	212	id.	Schweiz.	5
Kleesaat.....	id.	1.504	id.	Niederland.	87
id.	Öster.-Ung.	10.374	Blumenzwiebeln	Belgien.	23
Grassaar.....	Belgien.	4.770	id.	Niederland.	342
id.	Niederland.	294	FrISCHE Blumen.....	Schweiz.	125
Andere Gemüsesamen	Belgien.	2	id.	Italien.	60
id.	Niederland.	12	id.	Niederland.	447
id.	Öster.-Ung.	1	id.	Belgien.	58
Anis, Kümmel usw.	Spanien.	51	FrISCHE Tafeltrauben	id.	396
FrISCHE Kartoffeln	Belgien.	8.669	id.	Niederland.	110
id.	Niederland.	6.335.220	Andere Trauben	Italien.	57
id.	Schweiz.	3	FrISCHE Äpfel	Niederland.	22
Getrocknete Zichorien	Belgien.	3	id.	Schweiz.	9
Grün- und Rauhfutter	id.	5.000	id.	Belgien.	313
Unbearbeitete Tabakblätter	id.	445	FrISCHE Birnen.....	Schweiz.	2
id.	Frankreich.	65.536	FrISCHE Pfirsiche	Belgien.	122
id.	Mexiko.	1.256	FrISCHE Mirabellen	Belgien.	41
id.	Niederland.	8.710	FrISCHE Kirschen.....	id.	43
id.	Niederl. Ind.	124.774	Sonstiges frisches Obst.....	id.	79
id.	V. St. v. Am.	132.473	id.	Schweiz.	3
id.	Brasilien.	16.776	Getrocknetes Obst	id.	2
id.	Philippinen.	1.118	id.	V. St. v. Am.	3.779
id.	Algerien.	7.666	FrISCHE Südfrüchte	Spanien.	39.345
id.	Indien.	2.631	id.	Italien.	24.368
id.	Öster.-Ung.	19.304	Getrocknete Feigen.	Griechenl.	567
id.	Griechenl.	574	Getrocknete Datteln	Niederland.	4
id.	Paraguay.	1.639	Getrocknete Mandeln.....	Italien.	299
id.	Dominik. R.	14.171	Genießbare Kastanien	Schweiz.	1
id.	Südafrika.	2.417	Roher Kaffee.....	Belgien.	344
id.	China...	900	id.	Nied. Ind.	35.291

Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.
Rober Kaffee	Brasilien.	226.425	Zubereitetes Rindfleisch ..	Niederland.	5
id.	Niederland.	27.123	Schweinefleisch, frisch	Belgien.	10
id.	Venezuela.	7.611	Schweinespeck	Niederland.	2
id.	Indien.	758	id.	Belgien.	85
id.	Kolumbien.	2.485	Totes Federvieh, auch zer-		
id.	Frankreich.	43	legt	id.	4
Gebrannter Kaffee	Belgien.	414	Federwild, auch zerlegt	id.	1
id.	Niederland.	14	Fleischextrakt usw.	Schweiz.	1
id.	Schweiz.	1	id.	Belgien.	10
id.	Frankreich.	12	id.	Dänemark.	665
id.	Brasilien.	4	Würste	Belgien.	214
Getrocknete Zichorien.	Belgien.	135	id.	Niederland.	4
Tee	id.	14	Frische Fische	Niederland.	740
id.	Niederland.	12	Gesalzene Heringe	id.	5
id.	Schweiz.	14	Zubereitete Fische	id.	36.625
id.	China.	92	id.	Norwegen.	16.700
Gewürze, anderweit nicht			id.	Dänemark.	1.119
genannt	Niederland.	1	Frische Austern	Niederland.	9.867
id.	Belgien.	1.797	id.	Belgien.	8
Sonstige pflanzliche Erzeug-			Mies- und andere Muscheln .	Niederland.	506
nisse zum Gewerbege-	id.	1.000	Hummern, Graneln	Belgien.	249
brauch			id.	Niederland.	15
Anderweit nicht genannte			Lebende Bienen ohne Honig.	Belgien.	Stock 1
Erzeugnisse zum Heilge-	Öster.-Ung.	241	Anderweit nicht besonders		
brauch	Kamerun.	3.818	genannte Tiere	id.	15
Pflanzenwachs			Schmalz aller Art	id.	4
Bau- und Nutzholz in der			id.	Dänemark.	141.139
Querrichtung mit der Axt			id.	Niederland.	24.305
usw. bearbeitet	Belgien.	69.100	Talg von Rindern	id.	1
id.	Frankreich.	8.000	id.	Belgien.	755
Desgl. in der Längsachse mit			Butter, frisch oder gesalzen	id.	3
der Axt usw. bearbeitet.	Kuba.	7.365	id.	Schweiz.	133
Desgl. in der Längsachse mit			id.	Niederland.	10.032
der Säge bearbeitet	Belgien.	437	Käse	id.	5.387
id.	Öster.-Ung.	522.300	id.	Schweiz.	12.375
Nutzholz von Buchsbaum			Eier, roh	Belgien.	295
usw.	Belgien.	10	Honig in Waben	id.	91
id.	Nied. Ind.	1.616	Rohe, auch gewaschene		
Korbweiden, geschält usw.	Belgien.	552	Wolle	Frankreich.	10
Brennholz	id.	5.500	Bettfedern	Öster.-Ung.	5
Holzkohlen	id.	370.282	id.	Frankreich.	2
Holzmehl, Holzwohle usw. .	Niederland.	40	Kalbfelle	Schweden.	5.044
Torfstreu, Moos usw.	id.	494.227	id.	Schweiz.	201
Arbeitspferde, leichte Heng-			id.	Belgien.	951
ste, Wallachen	Belgien.	Stück 9	Rindshäute	Schweiz.	5.930
Arbeitspferde, schwere Stu-			id.	Schweden.	13.944
ten	id.	id. 1	Roßhäute	Belgien.	6.900
Arbeitspferde, schwere			Andere Felle und Häute	Norwegen.	300
Hengste, Wallachen	id.	id. 2	Därme von Vieh	Belgien.	2.699
Rindvieh	Schweiz.	id. 35	Meerschwämme usw.	Öster.-Ung.	10
Ziegen	id.	id. 420	id.	Belgien.	13
Frisches Rindfleisch (Frei-			Mehl aus Getreide	id.	865
menge)	Belgien.	17	id.	Schweiz.	1

Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.
Mehl aus Getreide	Rumänien.	10.370	Schokoladewaren.....	Belgien.	1.867
Reis, poliert	Belgien.	136	id.	Schweiz.	4.724
Graupen, Gries usw.	id.	45	Oleomargarin	Niederland.	25.000
id.	Schweiz.	2	Milch, eingedickt.....	Dänemark.	1
Sonstige Müllereierzeugnisse	id.	9	Senf	Belgien.	25
Fette Öle in Fässern.....	Belgien.	4	id.	Schweiz.	22
id.	Niederland.	2	Weder äther- noch wein-		
Reisstärke usw.	id.	23.806	geisthaltige Essenzen	Belgien.	2.222
id.	Belgien.	896	Säfte von Pflanzen usw.....	id.	90
Sago, Tapioka usw.	id.	10	id.	Niederland.	9.982
id.	Niederland.	49.950	Nahrungs- und Genußmittel,		
Rohr-, Rübenzucker usw. .	Belgien.	111	anderweit nicht genannt	Belgien.	718
id.	Frankreich.	15	Nahrungs- und Genußmittel		
Branntwein in Fässern	Niederland.	2.913	in luftdicht verschlossenen		
id.	Belgien.	80	Behältern.....	Belgien.	5.618
id.	Schweiz.	2	id.	Schweiz.	117
Stiller Wein in Fässern.....	id.	2	id.	Niederland.	1.098
id.	Frankreich.	50.000	Kautabak	Belgien.	6
id.	Spanien.	40.460	id.	Niederland.	2.674
id.	Italien.	340	id.	V. St. v. Am.	180
id.	Portugal.	1.985	id.	Schweiz.	1.052
id.	Türkei.	5.474	id.	Brasilien.	83
Schaumwein in Flaschen ...	Belgien.	323	id.	Gr.-Brit.	313
Stiller Wein in Flaschen.....	id.	109	Schnupftabak	Frankreich.	5
Wein mit Heilmittelzusätzen	Italien.	1.273	id.	Belgien.	1
id.	Schweiz.	965	Zigarren	id.	2.164
Bier in Fässern	Öster.-Ung.	Lit. 16713	id.	Schweiz.	254
Bier in Flaschen	Dänemark.	35	id.	Niederland.	131
Hefe aller Art	Belgien.	34	id.	Kuba.	4
Mineralwasser	Schweiz.	225	Zigaretten	Belgien.	2
id.	Öster.-Ung.	15.000	id.	Frankreich.	81
Kleie.....	Belgien.	92	id.	Niederland.	1
Gewöhnliches Backwerk ...	id.	18			
id.	Schweiz.	45	2. Mineralische und fossile		
Feines Backwerk.....	id.	80	Rohstoffe; Mineralöle.		
id.	Niederland.	7	Gartenerde, Kies, Sand.....	Belgien.	1.688.610
id.	Belgien.	386	Porzellanerde, Ton	id.	8.183
Teigwaren	id.	45	Farbenerde, Kreide	Öster.-Ung.	2
id.	Frankreich.	1	Bimsstein, Schmiergel.....	Belgien.	55
id.	Schweiz.	16	Kieselgur, Quarz.....	id.	22.000
Zuckerwerk und nicht ge-			Natürlicher Kalk	id.	177533920
backene Waren mit Zuk-			Tuff, Traß	id.	57
kerzusatz, überzuckert,			Zement.....	id.	1.595.890
glasiert usw.....	Schweiz.	150	Talk, Glimmer.....	id.	29
id.	Frankreich.	15	Rohe Dach- u. Tafelschiefer.	id.	1.374.627
id.	Öster.-Ung.	32	id.	Frankreich.	100.280
id.	Belgien.	90	Rohe Steine (Alabaster und		
Kakao usw. (Kakaomasse) .	id.	765	Marmor).....	Belgien.	111.348
id.	Niederland.	1	Rohblöcke aus andern Stei-		
id.	Schweiz.	3.375	nen.....	id.	813.348
id.	Frankreich.	4	Stücksteine usw.	id.	24.000
Schokoladewaren.....	id.	2	Eisenerz		
id.	Niederland.	6			

Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.
Manganerze	Belgien.	1.300.750	Tinte, Tintenpulver	Öster.-Ung.	1
Schlacken von Erzen, auch gemahlen	id.	20.000	Blei-, Farben- u. Kohlenstoffe	Schweiz.	2
id.	Frankreich.	1.998.160	Ölfirmisse	Belgien.	25
Steinkohlen	Belgien.	45988.990	Weinsteinfirmisse	id.	26
Koks.....	id.	27165.040	Backfirmisse.....	id.	3.471
Preßkohlen	id.	912.000	Holzgeist, gereinigt	Belgien.	2
Mineralschmieröle	Rumänien.	8.190	Wohriechende Fette	id.	46
Benzin	Schweden.	24.533	Wohriechende äther- oder weingeisthaltige Riechmittel	id.	4
Naphtalin	Öster.-Ung.	8	id.	Öster.-Ung.	5
3. Zubereitetes Wachs, feste Fettsäure, Lichte, Wachswaren, Seifen und andere unter Verwendung von Fetten, Ölen oder Wachs hergestellte Waren.			Puder usw.	id.	168
Bienen-, Pflanzenwachs usw.	Belgien.	757	id.	Belgien.	84
Lichte aller Art aus Wachs .	id.	4	Düngmittel	id.	10.000
id.	Niederland.	1	id.	Frankreich.	37
id.	Öster.-Ung.	4.858	Gefüllte Patronen	Belgien.	3.000
Schmierseife usw.	Schweden.	56.540	Zündhölzer usw.	id.	75
id.	Dänemark.	18.898	Pechfackeln	id.	21.253
Gemeine feste Seife.....	Belgien.	1.059	Leim aller Art	Schweiz.	10
id.	Frankreich.	84	Süßholzsaft usw.	Belgien.	3.388
Feine Seife	id.	560	Balsam	Schweiz.	1
id.	Schweiz.	3	Zubereitete Arzneiwaren .	id.	228
id.	Niederland.	10	id.	Öster.-Ung.	67
id.	Belgien.	153	id.	V. St. v. Arn.	8
Paraffinsalbe usw.	id.	2	id.	Belgien.	19
Schuhwiche.....	id.	9	Geheimmittel	id.	1
Tonerdseife	Öster.-Ung.	4	id.	Schweiz.	3
4. Chemische u. pharmazeutische Erzeugnisse, Farben und Farbwaren.			5. Tierische u. pflanzliche Spinnstoffe u. Waren daraus; Menschenhaare, zugerichtete Schmuckfedern, Fächer und Hüte.		
Oxalsäure	Belgien.	1	Gefärbte Rohseide	Schweiz.	52
Weinsteinsäure	id.	11	Seidenzwirn aller Art	id.	48
Salz usw.	id.	1.034	Dichte Möbelstoffe, ganz od. teilweise aus Seide	Belgien.	201
Pottasche aller Art	id.	39	Dichte Gewebe, ganz oder teilweise aus Seidenplüsch	id.	21
Kalziumkarbid.....	Schweiz.	10.184	Andere dichte Gewebe, ganz oder teilweise aus Seide..	id.	84
Chlorkalzium usw.	Schweden.	120.283	id.	Schweiz.	4
id.	Norwegen.	9.000	Beuteltuch aus Seide	id.	11
Berlinerblau	Belgien.	43	Seidene Gaze usw.	Belgien.	6
Bleilot, Bleiweiß	id.	589	Seidene Stickereien	id.	3
Zinkoxyd	id.	5.569	id.	Öster.-Ung.	2
Kreide und andere Erdfarben.	id.	51.209	id.	Schweiz.	15
Ruß, Buchdruckerschwärze.	id.	16	Seidene Posamentierwaren.	Niederland.	2
Chromfarben	id.	410	id.	Belgien.	6
Eisenmennig usw.	id.	1.201	Rohe Wolle und andere Tierhaare	Belgien.	630
Zubereitete Farben.....	id.	3.214			

Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.
Streichgarn, gebleicht	Belgien.	153	Dichte leinene Gewebe aus Flachs, gefärbt	Schweiz.	4
Wollengarn aller Art für den Einzelverkauf	id.	698	id.	Frankreich.	18
Wollene Fußbodenteppiche. id.	Türkei.	40	Dichte leinene Gewebe aus Hanf, roh	Belgien.	172
Dichte Wollengewebe für Möbelausstattung	Belgien.	18	Säcke aus Juteleinwand	Belgien.	1.184
Andere dichte Wollengewebe id.	Belgien.	3.502	Leinener Damast	id.	28
id.	Schweiz.	301	Leinene Spitzenstoffe	id.	93
id.	Frankreich.	2	Leinene Posamentierwaren	id.	5
Wollene Wirkwaren	Belgien.	808	Grobes Wachstum	id.	23
Baumwolle, bearbeitet	id.	209	id.	Niederland.	1
Baumwollengarn, zwei oder mehrdrähtig	Belgien.	207	Feines Wachstum	Belgien.	22
Baumwollenzwirn aller Art . .	Belgien.	204	Fußbodenbelag aus Linoleum	Schweden.	50
Dichte baumwollene Möbelstoffe, nicht plüschartig	Belgien.	634	Filzwaren	Belgien.	30
Desgl. nicht plüschartig	id.	—	Pferdehaare, bearbeitet	id.	1.710
id.	Schweiz.	4	Kleider und Putzwaren, ganz oder teilweise aus Seide	id.	85
id.	Niederland.	1	id.	Schweiz.	7
id.	Frankreich.	3	id.	Öster.-Ung.	1
Baumwollener Samt und Plüsch	Belgien.	499	Kleider und Putzwaren, ganz oder teilweise aus Wolle	id.	2
Undichte Baumwollgewebe. id.	id.	64	id.	Schweiz	6
Dichte Baumwollgewebe	Frankreich.	2	id.	Frankreich.	1
id.	id.	14	Kleider und Putzwaren, ganz oder teilweise aus Baumwolle	Belgien.	896
id.	Öster.-Ung.	1	id.	id.	496
id.	Schweiz.	140	id.	Schweiz.	12
id.	Belgien.	19.710	id.	Frankreich.	9
Baumwollene Wirk- und Netzwaren	id.	90	id.	Niederland.	1
id.	Schweiz.	13	Kleider und Putzwaren aus andern Spinnstoffen	Öster.-Ung.	4
Baumwollene Spitzen und Spitzenstoffe	Belgien.	27	id.	Belgien.	18
Baumwollene Stickereien	id.	2	Kleider und Putzwaren in Verbindung mit Kautschuk	Schweiz.	3
id.	Schweiz.	44	id.	Belgien.	3
Baumwollene Schläuche usw.	Schweden.	5	Regen- u. Sonnenschirme	Belgien.	3
Baumwollene Dochte	Belgien.	69	Schuhe aus Gespinnstwaren . . .	Belgien.	26
Baumwollene Posamentierwaren	id.	2.400	Menschenhaare	Öster.-Ung.	3
Hanfgarn, roh	id.	1.247	Waren aus Menschenhaaren . . .	id.	1
Hanfgarn, gefärbt	id.	22	id.	Frankreich.	5
Garn in Aufmachungen für Einzelverkauf	id.	66	Männerhüte und Mützen aus Gespinnstwaren	Belgien.	Stück 409
Taue, Eimer, Hängematten usw.	id.	2.214	id.	Öster.-Ung.	id. 30
Fußbodenteppiche	id.	261	id.	Schweiz.	id. 14
Leinene Taschentücher, gefärbt usw.	id.	68	Frauenhüte, ganz oder teilweise aus Seide	Belgien.	id. 60
Leinener Samt und Plüsch. id.	id.	26	Frauenhüte aus andern Gespinnstwaren	id.	id. 3
Dichte leinene Gewebe aus Flachs, roh	id.	337	id.	Schweiz.	id. 30
id. gefärbt	Belgien.	3.239	Männer- und Frauenhüte aus wasserdichten Geweben . . .	Belgien.	id. 10

Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.
Männerhüte aus Filz.....	Belgien.	Stück 65	8. Geflechte und Flechtwaren aus pflanzlichen Stoffen mit Ausnahme der Gespinnstwaren.		
id.	Öster.-Ung.	id. 614			
id.	Frankreich.	id. 1			
id.	Schweiz.	id. 212			
Frauenhüte aus Filz	id.	id. 24			
id.	Öster.-Ung.	id. 59			
id.	Belgien.	id. 12			
Hüte aus Stroh.....	id.	id. 406			
id.	Öster.-Ung.	id. 164			
id.	Schweiz.	id. 313			
Frauenhüte aller Art, aufgeputzt.....	id.	id. 58	Geflechte aus Stroh, Bast, Binsen	Belgien.	35
id.	Öster.-Ung.	id. 37	id.	Schweiz.	5
id.	Belgien.	id. 45	Matten und Fußdecken	Belgien.	2
6. Leder, Lederwaren, Kürschnerwaren und Waren aus Därmen			Grobe Korbflechterwaren usw.	id.	5.904
Zugerichtetes Leder.....	Belgien.	1.870	Feine Korbflechterwaren usw.	id.	2
Handschuhleder.....	id.	76	id.	Schweiz.	24
Ziegen- und Schafleder.....	Schweiz.	8	9. Besen, Bürsten, Pinsel, Siebwaren.		
Lackiertes Leder.....	Belgien.	4	Grobe Besen, Bürsten aus Borsten	Frankreich.	1
Schuhe aus Leder mit Holzsohlen	id.	156	id.	Schweiz.	4
id.	Frankreich.	1	id.	Italien.	24.103
Schuhe aus Leder.....	id.	5	id.	Schweden.	844
id.	Öster.-Ung.	6	id.	Belgien.	1
id.	Schweiz.	36	Siebwaren	id.	460
id.	Belgien.	481	10. Waren aus tierischen od. pflanzlichen Schnitzstoffen		
Kleider aus Leder	id.	2	Waren, ganz oder teilweise aus Schildpatt usw.	Öster.-Ung.	12
Sattler- u. Täschnerwaren ..	id.	422	Waren, ganz oder teilweise aus Perlmutter	id.	141
id.	Öster.-Ung.	6	Waren aus tierischen Schnitzstoffen	Belgien.	7
id.	Schweiz.	3	id.	Schweiz.	2
Lederhandschuhe	Belgien.	17	Holztapeten, Panele usw. ..	Belgien.	125
Polzwaren, nicht überzogen..	id.	5	Holzdraht, Holzstifte usw. ..	id.	2
Polzwaren, überzogen.....	id.	111	Stöcke aus Holz	id.	121
7. Kautschukwaren.			Böttcherwaren	id.	150
Schläuche usw. aus Kautschuk	id.	75	id.	Frankreich.	27
Reifen und Laufdecken für Fahrzeugräder.....	id.	451	Möbel und Möbelteile, grobe, unfurnierte	Belgien.	11.440
Anderweit nicht genannte Kautschukwaren	id.	11	id.	Schweiz.	22
id.	Schweden.	9	id.	Öster.-Ung.	3
Gespinnstwaren mit Kautschuk getränkt	Schweiz.	3	Möbel und Möbelteile, furniert.....	Belgien.	20
Hartkautschukwaren	Belgien.	2	Tischler-, Drechsler- und Wagnerarbeiten	Öster.-Ung.	31
			id.	Schweiz.	15
			id.	Niederland.	21
			id.	Belgien.	15.742

Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.
Möbel und Möbelteile in Verbindung mit andern Stoffen	Belgien.	2.333	Andere Papierwaren ohne Verbindung mit andern Stoffen	Belgien.	412
id.	Schweiz.	33	id.	Öster.-Ung.	96
Feine Holzwaren.....	Schweiz.	1	id.	Schweiz.	17
id.	Frankreich.	10	id.	Dänemark.	38
id.	Öster.-Ung.	129	id.	Niederland.	7
id.	Niederland.	7	id.	Frankreich.	34
id.	Belgien.	8.364	Papierwaren in Verbindung mit andere Stoffen	Belgien.	197
Gepolsterte Möbel ohne Überzug	id.	94	id.	Schweiz.	3
Gepolsterte Möbel mit Überzug	id.	3.487	Makulatur usw.	Niederland.	12
id.	Frankreich.	33			
Waren, ganz od. teilweise aus Zellhorn.....	Belgien.	3	12. Bücher, Bilder, Gemälde.		
id.	Schweden.	5	Gedruckte Bücher, Kalender	Frankreich.	179
id.	Schweiz.	6	id.	Belgien.	915
Stuhl-, Bambusrohr usw....	Öster.-Ung.	1	id.	Öster.-Ung.	684
Stöcke aus Rohr.....	Belgien.	1	id.	Schweiz.	2.849
Feine Schnitzstoffwaren ..	Öster.-Ung.	2	id.	Niederland.	110
			id.	Schweden.	5
11. Papier, Pappe u. Waren daraus.			Bilder aller Art aus Papier ..	Öster.-Ung.	2
Packpapier	Belgien.	99	id.	Belgien.	50
Druck-, Schreib-, Löschpapier	id.	289	id.	Schweiz.	5
id.	Öster.-Ung.	3	Gemälde und Zeichnungen ..	id.	1
id.	Niederland.	29	id.	Öster.-Ung.	213
Postkarten mit Bilddruck...	id.	5.199	id.	Belgien.	40
id.	Öster.-Ung.	8			
id.	Schweiz.	62	13. Waren aus Steinen oder andern mineralischen Stoffen (mit Ausnahme von Tonwaren) sowie aus fossilen Stoffen.		
id.	Belgien.	5.544	Rohe oder bloß behauene Steine	Belgien.	313.111
id.	Schweiz.	3	Platten aus Granit, Marmor, Alabaster	id.	33.807
id.	Niederland.	2.018	Feine Steinmetzarbeiten ..	id.	186
Papier und Pappe in Verbindung mit Gespinnstwaren	id.	26	Bildhauerwaren ausSteinerz. aller Art	id.	48
Papiertapeten.....	Belgien.	223	Steinwaren in Verbindung mit Holz und Eisen	id.	220
Glas-, Rost-, Sandpapier ...	id.	28	Mühlsteine	Niederland.	1.800
Gelatinpapier	Dänemark.	32	Polier-, Schleif-, Wetzsteine usw.	Belgien.	6.469
Düten, Beutel, Briefumschläge	Niederland.	11	Bauplatten, ungefärbt	id.	7
id.	Belgien.	506	Bauplatten, gefärbt	id.	5
id.	Frankreich.	2	Waren in Verbindung mit andern Stoffen	id.	30
id.	Schweiz.	16			
id.	Belgien.	2			
Albums, Briefmarken.....	id.	264			
Geschäftspapiere, Mappen...	id.	12			
id.	Frankreich.	12			
id.	Schweiz.	9			

Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	
Asbestwaren	Belgien.	17	16. Edle Metalle und Waren daraus.			
Waren ganz oder teilweise aus Jet, Meerscham usw. id.	id.	37		Waren, ganz oder teilweise aus Gold	Schweiz.	1
	Öster.-Ung.	1		id. aus Silber	id.	2
14. Tonwaren.			17. Uedle Metalle und Waren daraus.			
Dachziegel, glasiert	Belgien.	421.790	Röhren und Walzen, roh od. bearbeitet	Belgien.	205	
Röhren aus Ton, glasiert od. unglasiert	Belgien.	15	Rohe Eisenwaren aus nicht schmiedbarem Guß	Belgien.	5.224	
Waren aus gemeinem Steinzeug	id.	327	id.	Frankreich.	1.950	
Tabakpfeifen, einfarbig oder weiß	id.	90	Maschinenteile u. andere Eisenwaren, bearbeitet .. id.	id.	769	
Feuerfeste Steine aller Art id.	Öster.-Ung.	28.240	Schmiedbares Eisen in Stäben	Belgien.	10.584	
Wandbekleidungsplatten aus Ton	Niederland.	3	id.	id.	5.605	
Waren aus feinem Steinzeug, einfarbig	Belgien.	70	Blech, roh, gefirnißt usw.	id.	52.531	
id. mehrfarbig	id.	184	id. geschliffen	id.	11.807	
Tid.	Öster.-Ung.	4	id. verzinkt, verzinnt .. id.	id.	50.260	
id.	Norwegen.	1	id.	Groß.-Brit.	43	
Porzellanwaren	Belgien.	2	Röhren, roh, aus Eisen .. id.	Belgien.	1.558	
id.	Öster.-Ung.	3	id.	Frankreich.	1.170	
id.	Frankreich.	1	id. bearbeitet	Belgien.	41	
id.	Dänemark.	8	Eisenbahnachsen usw.	id.	7.429	
15. Glas und Glaswaren.			Rohe Eisenwaren	id.	2.886	
Hohlglas, gefärbt, ungeschliffen usw.	Belgien.	4	Maschinenteile, anderweit nicht genannt	id.	27.321	
id. geschliffen	id.	384	id.	Schweiz.	378	
id.	Öster.-Ung.	29	id.	Öster.-Ung.	46	
Hohlglas, bemalt usw.	id.	4	id.	Frankreich.	33	
id.	Belgien.	11	Brücken und Brückenbestandteile	Schweden.	83	
Spiegel- und Tafelglas, ungeschliffen	id.	126	Ankertonnen, Gasbehälter usw.	Frankreich.	3.053	
id. geschliffen	id.	498	id.	Belgien.	6.785	
id. belegt	id.	750	Spaten, Schaufeln, Pflugscharen	id.	4.747	
Brillengläser usw.	Schweiz.	1	Sensen, Sicheln usw.	id.	11	
Brillen, Ferngläser usw.	id.	6	Sägeblätter, auch ungezahnnte	id.	94	
Glasbehänge usw.	Öster.-Ung.	38	Feilen und Raspeln	id.	1	
Glasperlen usw.	id.	2	Bohrer, Zangen, grobe Scheren	id.	59	
Glaswaren, anderweit nicht genannt	id.	4	Äxte, Hämmer	id.	340	
id.	Dänemark.	1	Pflüge und anderweit nicht genannte eiserne Geräte . id.	Belgien.	176.180	
Glas in Verbindung mit andern Stoffen	Belgien.	692	id.	V. St. v. Am.	1.065	
id.	Schweiz.	4	id.	Niederland.	196	

Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.	Warengattung.	Herkunftsland.	Menge: kg, Stück usw.
Kratzenbeschläge	Belgien.	1	Appretur- und Wäscherei-		
Schrauben, Nieten, Hufeisen	id.	176.180	maschinen	Öster.-Ung.	1.940
id.	Öster.-Ung.	9	Feuerspritzen, Pumpen usw.	Belgien.	9.993
Eisenbahnpuffer	Belgien.	402	Dampfpflüge, Mähmaschinen	id.	4.320
Wagen- und Pufferfedern ..	id.	158	Dresch-, Brauerei-, Mälzerei-		
Drahtwaren	Belgien.	17.016	maschinen	id.	21.124
id.	Frankreich.	2	id.	Schweden.	10.188
Drahtstifte usw.	Belgien.	7	Dynamomaschinen	Frankreich.	510
Geschnittene Nägel usw. ...	id.	25	Kabel zur Leitung elektri-		
Haus- und Küchengeräte ..	id.	165	scher Ströme	Belgien.	6.696
id.	Schweiz.	11	Andere elektrische Erzeug-		
Bau- und Möbelbeschläge ..	Belgien.	1.569	nisse	id.	17
id.	Schweiz.	2	id.	Schweden.	24
Möbel und Möbelteile, ei-			id.	Öster.-Ung.	42
serne	Belgien.	32	Güterwagen, gedeckt oder		
id.	Niederland.	4	ungedeckt	Belgien.	2.490
Feine Messer, Scheren usw. .	Öster.-Ung.	13	Personenmotorwagen	Frankreich.	Stück 1
id.	Belgien.	32	Motorfahräder	Belgien.	id. 4
Schreibfedern	id.	40	Fahräder	id.	id. 3
Näh-, Stricknadeln usw. ...	id.	4	id.	id.	kg 1.412
Brucheisen, Abfälle usw. . .	id.	1.815	Vierrädrige Personenwagen .	id.	Stück 1
id.	Schweiz.	25	Fahrradteile aus Eisen ...	id.	kg 186
Zink, roh	Belgien.	3	Fahrradteile aus anderen		
Zink, gewalzt	id.	112.701	unedlen Metallen	id.	59
Zinkwaren	id.	62			
id.	Niederland.	9.432	19. Feuerwaffen, Uhren, Ton-		
Zinnwaren	Belgien.	40	werke, Kinderspielzeug.		
Rohes Kupfer und Messing .	Schweden.	9.772	Teile zu Handfeuerwaffen		
Stangen, Bleche usw. aus			aller Art	Belgien.	97
Kupfer	Belgien.	7	Taschenuhren aus Gold ...	id.	Stück 135
Grobe Kupferwaren oder	id.	2.323	id.	Schweiz.	id. 91
Messingwaren			id. aus Silber	id.	id. 148
Feine Kupferwaren oder	id.	1.042	id.	Belgien.	id. 53
Messingwaren	Schweiz.	12	id. aus unedlem Metall	id.	id. 21
Vergoldete oder versilberte			id.	Schweiz.	id. 348
Metallwaren	Schweden.	4	Teile von Taschenuhren ..	id.	2
id.	Belgien.	23	id.	Belgien.	1
Geflechte mit Gespinstwa-	id.	3	Stand-, Wanduhren usw. ...	id.	50
ren unwickelt			Klaviere aller Art	Belgien.	134
Läutwerke, Sprechmaschi-	id.	137	Streichtonwerkzeuge	id.	2
nen usw.			id.	Öster.-Ung.	3
18. Maschinen, elektrische			Blastonwerkzeuge	Belgien.	34
Erzeugnisse, Fahrzeuge.			Kinderspielzeug aller Art. . .	Öster.-Ung.	25
Sonst nicht genannte Kraft-			id.	Schweiz.	4
maschinen	Belgien.	2.930	id.	Belgien.	12
id.	V. St. v. Am.	305	id.	Niederland.	2

Nachweisung einiger steuerpflichtigen Waren, welche während des Jahres 1916 aus dem Zollverein nach dem Großherzogtum Luxemburg eingeführt wurden.

a) Bier.....	Liter	2.030.608
b) Branntwein mit Übergangsschein, reiner Alkohol	id.	180.751
c) Branntwein ohne Übergangsschein, reiner Alkohol	id.	21
d) Kochsalz	id.	1.500.900
e) Unbearbeitete Tabakblätter	id.	640.938

AUSFUHR VON WAREN,
welche aus der Produktion des Großherzogtums Luxemburg oder dessen
Handel stammen, über die Zollämter des Großherzogtums während des
Kalenderjahres 1916.

Warengattung.	Menge : kg, Stück usw.	Warengattung.	Menge : kg, Stück usw.
1. Erzeugnisse der Land- und Forstwirtschaft und andere tierische und pflanzliche Naturerzeugnisse; Nahrungs- u. Genußmittel.		Bier in Flaschen	656
Gerste	25	Branntwein in Fässern*)	—
Hafer	400	Branntwein in Flaschen	—
Erbsen	1	Mineralwasser	34.708
Wicken	208	Anderes natürliches Wasser	3.020
Kleesaat	37.266	Gewöhnliches Backwerk	2
Grassaat aller Art	18.545	Teigwaren	313
Runkelrübensamen	2.032	Zuckerwerk	158
Anderer Feld-, Gemüse- u. Blumensamen	426	Schokoladewaren	3
Anis, Fenchel usw.	3	Säfte von Pflanzen usw.	20
Frische Kartoffeln	37.007	Rauchtabak	1.617
Grün- und Rauhfutter	4.600	2. Mineralische und fossile Rohstoffe; Mineralöle.	
Frische Küchengewächse	4.536	Gartenerde, Kies usw.	133.460
Lebende Pflanzen	3.870	Porzellanerde, Ton usw.	76.250
Frische Äpfel	300	Natürlicher Kalk	176.050
Gemahlene Obst	500	Gips	511.414
Frische Orangen, Zitronen usw.	635	Tuff, Traß usw.	1.625
Roher Kaffee	2	Zement	1.039.700
Gebraunter Kaffee	1	Rohe Steine	131.730
Linsen, Stroh usw.	1.133	Eisenerz	378.872.310
Bau- u. Nutzholz, lediglich in der Quer- richtung mit der Axt oder Säge be- arbeitet	2.644.814	Schlacken von Erzen	4.964.760
Bau- u. Nutzholz, lediglich in der Längs- richtung gesägt	7.510	Steinkohlen	832.500
Brennholz	242.370	Preßkohlen	40.000
Holzkohlen	1.984	Mineralschmieröl	816
Holzwohle usw.	250	3. Zubereitetes Wachs, Paraffin, Lichte, Wachswaren, Seifen und andere unter Verwendung von Fetten, Ölen oder Wachs hergestellte Waren.	
Terpentinharze	1	Weichparaffin	2
Frisches Fleisch	80	Lichte aller Art	11.312
Schweinespeck	8	Feine Wachswaren	25
Würste	5	Feste Seife	100
Butter, frisch oder gesalzen	3	Wagenschmiere	2.869
Blut von Vieh	200	Schuhwächse	10.183
Fette Öle in Fässern	410	Putzmittel unter Verwendung von Fet- ten (Seifenersatz)	159.775
Fette Öle in Flaschen	562		
Sago, Tapioka	480		
Rohr-, Rüben- u. sonstiger Zucker	50		
Stiller Wein in Fässern	130.351		
Schaumwein in Flaschen	27.612		
Stiller Wein in Flaschen	9.759		
Obstwein	2.128		
Bier in Fässern	Lit. 610.279		

*) Außerdem wurden noch 3.384 Liter reinen Alkohol nach dem Zollvereinsland ausgeführt.

Warengattung.	Menge : kg, Stück usw.	Warengattung.	Menge : kg, Stück usw.
4. Chemische u. pharmazeutische Erzeugnisse, Farben u. Farbwaren.		9. Besen, Bürsten, Pinsel u. Siebwaren.	
Blei-, Zinnoxid usw.	1.150	Grobe Besen und Bürsten aus Borsten	422
Kalziumkarbid usw.	11.759	10. Waren aus tierischen oder pflanzlichen Schnitz- oder Formnerstoffen.	
Graphit, geformt	50	Bau- und Nutzholz, genutet usw.	5.000
Soda	4.950	Möbel und Möbelteile, grobe, unfurniert	445
Ölkütte	50	Tischler-, Drechslerwaren usw.	170
Thomasphosphatmehl	3.560.015	Feine Holzwaren	2
Künstliche Düngemittel	—	Holzwaren aller Art	34
Schieß- und Sprengpulver	38.220	Stuhlrohr	16
Pechfackeln	90	11. Papier, Pappe u. Waren daraus.	
Anderweit nicht genannte verdichtete Gase	2.034	Pappen aus Stroh, Holz usw.	16.681
Zubereitete Arzneiwaren	121	Pappen aller Art	40
Chemische Erzeugnisse, anderweit nicht genannt	53	Packpapier	2.322
5. Tierische u. pflanzliche Spinnstoffe u. Waren daraus; Menschenhaare; zugerichtete Schmuckfedern, Fächer und Hüte.		Schreib-, Lösch-, Druckpapier	7
Dichte Wollgewebe	14	Postkarten usw. mit Bildruck	1.422
Wollene Posamentierwaren usw.	67	Geschäftsbücher	107
Baumwollenzwirn	62	Anderweit nicht genannte Papierwaren	189
Gewebe, mit Ölfirnis getränkt usw.	961	Papierspäne	6.153
Kleider und Putzwaren, ganz oder teilweise aus Seide	8	12. Bücher, Bilder, Gemälde.	
id. aus Baumwolle	67	Gedruckte Bücher	2
Hüte aus Stroh	Stück 182	13. Waren aus Steinen oder anderen mineralischen Stoffen (mit Ausnahme der Tonwaren) sowie aus fossilen Stoffen.	
6. Leder und Lederwaren, Kürschnerwaren; Waren aus Därmen.		Pflastersteine	37.300
Zugerichtetes Leder	5.625	Grobe Steinmetzarbeiten	113
Glacéleder	3.808	Feine Steinmetzarbeiten	24
Kleider aus Leder	15	Steinwaren aus Marmor usw.	72
Sattler- und Täschnerwaren	618	Schleif-, Polier-, Wetzsteine	71.406
Zu Handschuhen zugerichtetes Leder ..	46	Zementwaren	31.800
Lederhandschuhe	30	Kalksandsteine	9.020
Abgenutzte Lederstücke usw.	3.245	Bauplatten, Bausteine usw., ungefärbt	544
7. Kautschukwaren.		14. Tonwaren.	
Schläuche aus Kautschuk	33	Mauersteine (Backsteine), unpoliert ...	61.730
8. Geflechte u. Flechtwaren aus pflanzlichen Stoffen mit Ausnahme der Gespinnstwaren.		Mauerziegel	54.600
Strohgeflechte	16	Unglasierte Dachziegel	1.550
Grobe Korbflechterwaren usw.	300	Waren aus gemeinem Steinzeug	5.730
		Bodenplatten aus Ton	41.353
		Waren aus Steingut	38.445
		Feine Tonwaren	4.565
		Porzellanwaren	25

Warengattung.	Menge : kg, Stück usw.	Warengattung.	Menge : kg, Stück usw.
15. Glas und Glaswaren.		Bohrer, Zangen	89
Geschliffenes Hohlglas	214	Äxte, Hämmer	16
Ungeschliffenes Spiegel- u. Tafelglas..	3.383	Geräte für den landwirtschaftlichen Ge- brauch	3.047
Geschliffenes Spiegel- u. Tafelglas....	42	Hufeisen	925
16. Edle Metalle und Waren daraus,		Drahtwaren	4.432
Feingold, roh usw.	—	Drahtstifte	200
17. Unedle Metalle und Waren daraus.		Geschnittene Nägel	12
Roh Eisen	1.897.000	Haus- und Küchengeräte.....	180
Röhren und Walzen, roh bearbeitet...	3.279	Kunstschmiedearbeiten	66
Rohe Eisenwaren aus schmiedbarem Gußeisen usw.	1.835	Stahlspäne	100
Maschinenteile, bearbeitet	12.913	Bruch-, Alteisen usw.....	251.490
Rohluppen, Rohschienen, Ingots	2.805.770	Kupfer, roh	88
Schmiedbares Eisen in Stäben	7.244.560	Feine Waren aus Kupfer od. Messing..	27.340
Blech, abgeschliffen usw.	335	Überspinnener Draht aus unedlem Metall	869
Eisendraht, roh oder gewalzt	2.007.445	18. Maschinen, elektrotechnische Erzeug- nisse, Fahrzeuge.	
Eisendraht, verzinkt	5.251	Näh-, Strickmaschinen usw.....	56
Eisenbahnschienen usw.	4.258.025	Dampfpflüge, Mähmaschinen usw....	2.707
Andere rohe Eisenwaren, nicht beson- ders genannt	373	Dresch-, Mälzereimaschinen	231
Maschinenteile, Brücken und Brücken- bestandteile	594.622	Dynamomaschinen	7
Röhrenverbindungsstücke.....	4	Elektrische Glühlampen	48
Spaten, Schaufeln	62	Andere elektrische Erzeugnisse.....	42
Sensen, Sicheln	41	Güterwagen	5.820
Sägeblätter	395	Fahrradteile aus Eisen	76
		19. Feuerwaffen, Uhren, Tonwerkzeuge, Kinderspielzeug.	
		Kinderspielzeug	25



Composition de la Chambre de commerce.

—◆—

La Chambre de commerce était composée en 1916 comme suit:

Président: M. Léon Metz, maître de forges à Esch-s.-Alz.

Vice-Président: M. Émile Berchem, négociant à Luxembourg.

Membres: MM. Charles Bech, négociant à Diekirch; Sébastien Buchholtz, négociant à Esch-s.-Alz.; Robert Collart, maître de forges à Dommeldange; Maurice Duchscher, industriel à Wecker; Georges Faber, tanneur à Wiltz; Henri Funck, brasseur à Neudorf; Joseph Glesener, industriel à Hollerich; Pierre Hastert, meunier à Luxembourg-Grund; Jean Knaff, négociant à Luxembourg; Michel Knaff, négociant à Luxembourg; Guillaume Lefèvre, négociant à Luxembourg; Jules Mongenast, tanneur à Ettelbruck, Maurice Pescatore, ancien directeur de la faïencerie de Septfontaines; Albert Reinhard, fabricant de gants à Luxembourg; Niels Reining, fabricant de tabacs à Luxembourg; Émile Schreëll, imprimeur à Luxembourg; Jean-Pierre Soupert, rosieriste à Limpertsberg; Constant Soupert, rosieriste à Limpertsberg¹⁾; Joseph Würth-Weiler, directeur de la Banque Internationale à Luxembourg; Paul Würth, ingénieur-constructeur à Luxembourg.

Secrétaire: M. J.-P. Sevenig, professeur des sciences commerciales à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 1917.

LA CHAMBRE DE COMMERCE:

Le Secrétaire,

J.-P. SEVENIG.

Le Président,
Léon METZ.

—◆—

¹⁾ Nommé membre de la Chambre de commerce par arrêté g.-d. du 4 décembre 1916, en remplacement de feu M. Jean-Pierre Soupert, décédé.

S O M M A I R E.

	Pages.		Pages.
Considérations générales	1	Vins de Champagne	46
Travaux de la Chambre de commerce	5	Industrie électrique	46
Minières	14	Commerce de détail	47
Métallurgie	18	Faillites et concordats	48
Ateliers de construction	26	Bourses du travail	48
Meubles en fer	26	Assurance-maladie	49
Clouterie	27	Assurance-accidents	50
Industrie du bâtiment	27	Assurance-vieillesse et invalidité	52
Carrières	28	Caisse d'épargne et Crédit foncier	52
Ardoisières	33	Banque Internationale à Luxembourg	58
Faïencerie	35	Mercuriales	60
Mosaïques et dallages céramiques	35	Taxes communales d'octroi à Luxembourg....	61
Industrie des ciments	35	Statistique douanière:	
Briqueterie mécanique	36	Einfuhr von Waren, welche zum Gebrauch im	
Tannerie	36	Großherzogtum Luxemburg bezw. dessen	
Ganterie	37	Handel bestimmt sind, während des Jahres	
Écorces à tan	37	1916	62
Industrie textile	38	Nachweisung einiger steuerpflichtiger Waren,	
Brasserie	38	welche während des Jahres 1916 aus dem	
Distillerie	39	Zollverein nach dem Großherzogtum Lu-	
Industrie des tabacs	39	xemburg eingeführt wurden	71
Imprimerie	40	Ausfuhr von Waren, welche aus der Produk-	
Horticulture	41	tion des Großherzogtums Luxemburg oder	
Conserves de légumes	42	dessen Handel stammen, über die Zollämter	
Meunerie	42	des Großherzogtums während des Kalender-	
Viticulture et commerce des vins	44	jahres 1916	72
		Composition de la Chambre de commerce	75

